

757^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 3 octobre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 10 JUILLET 2015 (N° 8.233)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014 (p. 9448).

ERRATUM
ANNULE ET REMPLACE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE**DE L'ANNEE 2014****Séance publique****du vendredi 3 octobre 2014**

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : MM. Alain FICINI, Thierry POYET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mlle Joy GHIANDAI, Administrateur Principal ; Mme Nathalie LANCELIN, Secrétaire-sténodactylographe suppléante.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de M. Alain FICINI, en déplacement à Genève dans le cadre d'une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi que celle de M. Thierry POYET.

Enfin, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, sur lequel il y a eu un problème hier indépendant de notre volonté, ce dont je m'excuse, je crois que tout est rétabli.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014

M. le Président.- Hier soir, à une heure avancée de la nuit, nous avons terminé l'examen des Recettes. Avant d'entamer la Section 7 – Equipement et Investissements, qui est le nouveau processus d'étude que nous avons mis en place depuis 1 an ½, nous commençons tout d'abord à la page 5 du fascicule budgétaire par les Dépenses de Souveraineté et l'Assemblée et les Corps Constitués.

Chers Collègues, je vous rappelle que le temps de parole est de trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire.

Je vous demande à tous d'être le plus concis sachant que l'examen de ce projet de Budget Rectificatif doit se terminer ce soir.

Nous débutons avec le Chapitre I – Grands Travaux – Urbanisme.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	498.100
205.030 Frais de fonctionnement.....	124.300
	<u>622.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Crovetto, vous souhaitez intervenir ?

Je vous en prie.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais effectivement dire un mot sur cette ligne car on peut se féliciter de la croissance du secteur financier à Monaco, en termes de « en cours administrés, conseillés ou gérés » du nombre d'établissements avec notamment une croissance des sociétés de gestion. Je ne peux que m'étonner que les moyens de la Commission de Contrôle des Activités Financières (la C.C.A.F.) n'augmentent pas en proportion. Je pense que ce serait un gage de sérieux et de sécurité pour les professionnels et leurs clients de doter les moyens de cette commission en conséquence.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour ce qui est de la C.C.A.F. il est prévu d'accroître les moyens, notamment en ce qui concerne les contrôles pour faire face au nombre croissant de sociétés de gestion, donc des structures de plus petites tailles très bien adaptées à l'environnement de la Principauté, puisqu'elles sont peu consommatrices d'espace. Ce sont des activités à forte valeur ajoutée et gérées par des personnes de grande compétence qui souvent arrivent de l'étranger, recrutent localement ou font venir certaines de leurs

équipes avec eux. Nous avons connu une croissance, depuis le vote de la loi de 2007, d'une quarantaine de structures de ce type jusqu'à aujourd'hui à aboutir à une soixantaine. Le nombre de banques est resté stable voire en légère diminution, de mémoire je cite : on avait 37 ou 38 établissements bancaires et on en a aujourd'hui 32 ou 33, il est possible que je me trompe mais en tout cas l'ordre de grandeur est celui-ci. En revanche, il est clair que le nombre de sociétés de gestion a crû. Les moyens humains de la C.C.A.F. sont identiques à ceux du SICCFIN, toutes proportions gardées, même si le SICCFIN a des missions également supérieures puisque rentrent dans le champ des compétences du SICCFIN, des entités qui, elles, ne sont pas dans le champ de compétence de la C.C.A.F. Il est toutefois important d'un point de vue local mais aussi de crédibilité au niveau international, par rapport aux instances de contrôle internationales qui nous audient régulièrement, il est important donc que les moyens de la C.C.A.F. évoluent en conséquence et nous en avons bien pris note.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement m'associer aux propos de M. CROVETTO et remercier le Conseiller pour sa réponse qui me satisfait.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est à peu près la même intervention. Je pense qu'en effet il est important de donner, outre la réalité du travail supplémentaire que personne ne nie, vis-à-vis des partenaires extérieurs et de l'attractivité, le sérieux d'avoir une commission qui est dimensionnée en fonction de son travail, je crois que c'est important et je suis tout à fait satisfait de la réponse de Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - HAUT-COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS,
DES LIBERTES ET A LA MEDIATION

207.010 - Frais de personnel	285.000
207.030 Frais de fonctionnement.....	130.000
	<u>415.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Nous basculons donc à la page 59.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;
M. Christophe STEINER s'abstient).*

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je voulais juste préciser que je me suis abstenu pour des raisons professionnelles.

M. le Président.- Absolument.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 - Fr. Etudes Urban. & Gds Travaux.....	3.780.000
701.907 - Amélior. Secu. Tunnels routiers	1.786.000
701.908 - Tunnel descendant.....	27.000.000
701.911 - Urb. SNCF - Voirie & Réseaux.....	2.150.000
701.9131 - Urb. SNCF - Ilot Aureglia / Grimaldi	1.000
701.9132 - Urb. SNCF - Ilot Charles III.....	100.000
701.9133 - Urb. SNCF - Ilot Canton	10.000.000
701.9134 - Urb. SNCF - Ilot Rainier III	1.000.000
701.9135 - Urb. SNCF - Ilot Casteleretto.....	60.000
701.9136 - Urb. SNCF - Ilot Prince Pierre	2.390.000
701.9137 - Urb. SNCF - Ilot Pasteur	10.000.000
701.914 - Transport Coll. & Funiculaire.....	1.000
701.997 - Amélioration Réseau Ferrovière	1.000
	<u>58.269.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque d'ordre général sur ce chapitre, puisque c'est au moment du Budget Rectificatif que l'on voit les reports de crédits qui, cette année, sont de 42 M€ et comme on l'a dit dans le rapport, j'espère qu'on ne revient pas sur une dérive, c'est un chiffre qui me paraît très important.

Au-delà des chiffres et des pourcentages, j'aimerais expliquer pourquoi le Conseil National est si attaché aux reports de crédits et au taux d'exécution. C'est parce qu'en fait par le vote du budget on donne la possibilité au Gouvernement d'effectuer certains travaux et d'ouvrir des crédits et j'ai bien compris votre réponse, Monsieur le Ministre, hier soir, au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, effectivement, on se rend compte souvent depuis des années que soit les retards sont dus à des problèmes techniques qui sont découverts *a posteriori*, soit à des problèmes parfois d'ordre administratif, des problèmes de permis, etc...

Je pense qu'il est important pour la bonne image budgétaire et pour les élus de limiter ces reports et je préférerais qu'on demande des crédits inférieurs en sachant qu'il y a des variables et qu'il peut y avoir

des problèmes, plutôt que 10 M€ et en dépenser 2 M€ dans l'année.

Vous avez parlé des avancées et il est vrai qu'il y en a énormément – depuis que je suis né, j'ai vécu dans les travaux à Monaco – mais je prendrai l'exemple de l'héliport qui vous tient à cœur aussi pour l'attractivité, qui est quelque chose qui est fondamental pour Monaco et pour le Conseil National, des crédits avaient été votés et je crois qu'il faut relancer les travaux de l'héliport.

Ensuite, juste une petite remarque d'ordre général sur le numérateur. Lorsqu'on fait ce pourcentage et dans le rapport nous nous étions permis d'enlever certaines dépenses qui ne nous paraissaient pas *stricto sensu* des dépenses d'investissement comme des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel ou les 40 M€ de l'hôpital.

Alors, je sais bien que traditionnellement on ne va pas remettre en question les 40 M€, c'est acquis, bien que ce ne soit pas d'une grande orthodoxie budgétaire que de faire des provisions, mais en revanche je pourrais suggérer pour la bonne vision budgétaire de créer, pourquoi pas, une Section 7 bis ou 8, qui nous permettrait de vraiment faire la différence entre les investissements lourds, les grands travaux et après dans la Section 7, on a effectivement...

(Sonnerie).

... des rachats de vieux immeubles au Fonds de Réserve Constitutionnel, etc... que je ne considère pas tout de suite comme des investissements productifs. C'est ce que je suggère.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le dernier point de votre intervention, Monsieur BURINI, alors dans ce cas-là il faudrait aussi prendre en compte les travaux qui ne sont pas dans la Section 7.

Sur le report de crédits, la triennalisation des crédits d'équipement c'est justement aussi, ce n'est pas seulement pour avoir une perspective, c'est aussi parce que ce sont de gros chantiers et que l'annualité budgétaire n'est pas adaptée au rythme des dépenses. Alors la première fois que j'ai vu le premier projet de Budget Rectificatif, une de mes observations a été immédiatement ce montant de report de crédits. Je crois, comme j'ai essayé de l'expliquer hier, que les retards pris pour des raisons techniques dans le tunnel descendant expliquent quand même pour une bonne part la croissance de ces crédits.

Pour l'héliport, dès que le projet d'extension de Fontvieille 2 a été abandonné – et vous avez écrit dans votre rapport qu'il y avait de longues années qu'il avait été abandonné, mais ce n'est pas exact, il a été abandonné lorsque le Prince Souverain a choisi l'extension du Larvotto donc il y a deux ans – nous avons remis immédiatement sur le chantier les travaux de réfection de l'héliport. C'est un travail qui a été assez long parce qu'il a fallu partir du projet qui avait été établi par M. LASSAGNEL et le directeur de l'aviation civile, projet que nous avons étudié et maintenant nous sommes, je pense, prêts à envisager des travaux.

M. le Président.- Nous l'espérons, Monsieur le Ministre, pour l'héliport qui est un équipement essentiel, car pour la plupart des visiteurs et touristes c'est ce qu'ils voient lorsqu'ils arrivent à Monaco et pour le moment ce n'est pas à la hauteur de l'excellence et de l'accueil de la Principauté...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et les hélicoptères non plus.

M. le Président.- Et les hélicoptères non plus, je suis bien de votre avis.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la ligne « Ilot Charles III », je vois qu'il y a 100 000 €, je crois que les industriels ou les sociétés qui veulent s'installer sont en demande du devenir de cet espace. Est-ce que vous avez déjà une vision de ce que vous allez en faire ? C'est la première question.

Ensuite, je souhaiterais revenir un peu plus tard sur la circulation, c'est une ligne prochaine.

M. le Président.- D'accord.

M. le Ministre d'Etat.- L'Ilot Charles III, Madame GRAMAGLIA peut compléter ce que je viens de dire, je crois que cela a été présenté dans une Commission des Grands Travaux l'an dernier et pour l'instant la réflexion est en cours, y compris avec des propriétaires privés voisins de l'Ilot Charles III, avec lesquels est envisagé une grande opération de restructuration non seulement sur l'Ilot Charles III mais également sur cette partie de Fontvieille qui touche l'Ilot.

L'objectif du Gouvernement est de refaire un quartier économique dans ce dernier Ilot à aménager avant la frontière. La disposition du terrain permet de construire en hauteur, donc, si on imagine sur l'Ilot des constructions en hauteur et avec, sur cette partie privée de Fontvieille qui touche une opération commune, on retrouve beaucoup de mètres carrés utiles pour l'activité économique, des bureaux, des industries. On peut aussi imaginer un immeuble tampon pour rénover les vieux immeubles industriels de Fontvieille, on peut imaginer aussi une tour administrative, c'est-à-dire de regrouper les services administratifs de l'Etat qui sont dispersés aujourd'hui, pas les Départements mais les services, ce qui permettrait d'ailleurs de valoriser des locaux administratifs aujourd'hui. Voilà, la réflexion est en cours et je pense que nous repartagerons sur ce sujet lors de la prochaine commission.

Madame GRAMAGLIA, si vous voulez compléter.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Bien sûr. Lors de la Commission des Grands Travaux on refera un point détaillé sur la programmation de cet îlot. Nous avons déjà fait un point l'année dernière à la même Commission des Grands Travaux. Je rappelle que l'on ne pourra commencer les travaux de l'Ilot Charles III que lorsque les travaux de l'Ilot Pasteur seront terminés – donc

nous n'y sommes pas encore -. Le Service de l'Urbanisme travaille, bien sûr, très en amont et a déjà travaillé sur les programmes. Je rappelle que c'est un îlot qui est très important pour Monaco puisqu'il se trouve à l'extrême Sud des ex-terrains ferroviaires, donc à l'entrée de ville de la Principauté. C'est un îlot qui a vocation à accueillir des fonctions très variées.

Je rappelle qu'effectivement il y a, comme vient de le dire Monsieur le Ministre d'Etat, une réflexion en cours avec un immeuble industriel qui est situé devant pour agrandir l'assiette d'emprise des constructions qui seront réalisées sur cet îlot. C'est un îlot qui devrait comprendre :

- Un complexe tertiaire représentant 27.000 m² utiles au travers d'un ou deux immeuble(s) de grande hauteur ;

- Un immeuble à caractère industriel de 1.700 m² d'emprise représentant 17.000 m² utiles ;

- Un complexe logistique mutualisé représentant 8.000 m² utiles : relogement / extension du CDU avec groupage – dégroupage en lien avec le PAL, messagerie express et relogement de la SEC ;

- Un parking de 530 places VL ;

- Une station-service avec 4 pistes et une boutique ;

- Une réservation pour l'arrivée éventuelle d'une liaison expresse dans les infrastructures.

La possibilité d'adjoindre l'emprise du Lumigean à cette étude va être également étudiée.

Donc, les réflexions sont en cours, seulement 100 000 € inscrits parce que l'on doit d'abord attendre que l'îlot Pasteur soit terminé avant d'attaquer les travaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues je voulais juste vous dire qu'il s'agit d'un Budget Rectificatif, que nous avons une Commission des Grands Travaux le 6 novembre prochain. Je vous demanderai donc de véritablement vous concentrer sur les lignes rectificatives. Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez tout à fait raison, mais d'un autre côté, plus on en parle, mieux c'est parce qu'au bout d'un moment on parvient à obtenir des résultats.

Simplement pour revenir sur ce que disait ma collègue Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN sur les bureaux et les locaux industriels, tout à fait d'accord évidemment, parce que le problème d'aujourd'hui est que, pour s'installer de manière pérenne dans un bureau, un entrepreneur ou un industriel doit intégrer des locaux de l'Etat parce que la plupart du temps, malheureusement, ce sont des baux d'un an dans le privé et il n'y a pas de possibilité d'imaginer quelque chose de durable. C'est d'autant plus vrai que l'on a eu le cas récemment pour des dentistes, par exemple, qui sont obligés d'installer des fluides dans les bureaux et, évidemment lorsque ce sont des bureaux de l'Etat, même si ce sont des redevances précaires qui sont consenties, à partir du moment où le Monégasque intègre ce bureau, il est là, *a priori*, jusqu'à sa retraite sauf s'il envisage un jour de s'étendre.

Les bureaux aujourd'hui sont non seulement nécessaires mais indispensables à la Principauté pour les futurs entrepreneurs.

Funiculaire n'a pas été rectifié mais cela me fait penser au téléphérique ! Nous n'avons pas de nouvelle, donc pour la Commission des Grands Travaux je compte sur vous pour savoir où nous en sommes....

M. le Président.- ... On se voit le 13 novembre prochain, Monsieur CLERISSI...

M. Philippe CLERISSI.- Tout à fait.

Ensuite, pour rebondir sur ce que disait le Président pour l'héliport, en effet, cela n'est plus possible, cela fait des années que nous demandons que ce port soit fini, il y a non seulement l'héliport mais la partie de la digue aussi qui n'est pas terminée. Aujourd'hui il y a des améliorations qui sont faites sur l'entrée, des plantes ont été rajoutées jusqu'à la Capitainerie, mais nous avons encore l'allomat, il y a encore la digue qui est dans un état catastrophique, avec de la rouille, etc... ce n'est plus une promenade aujourd'hui.

On aimerait que ce port, définitivement, devienne une promenade pour les Monégasques. On vous attend aux Grands Travaux.

Je vous avais aussi demandé par ailleurs, excusez-moi, Monsieur le Ministre, l'année dernière et vous me l'aviez promis, de revenir avec des slides plus en

détail en ce qui concerne le Port Hercule afin d'avoir une vision un peu plus globale de l'ensemble de ce Port.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président

Je voulais juste rebondir sur les propos de M. BURINI, au sujet de ce qu'il considère un investissement ou pas, je crois que cela est plus compliqué que vous le suggérez, je crois que dans le cas où l'Etat rachète au Fonds de Réserve Constitutionnel une préemption par exemple, c'est du foncier et, à mon sens, c'est un investissement. Je pense qu'on ne peut pas considérer construire des immeubles sans acheter le terrain...

Par contre, lorsque l'Etat rachète un immeuble qui est déjà fini et qui a été payé par le Fonds de Réserve Constitutionnel, la philosophie de cela, selon moi, c'est l'Etat qui paie à nouveau une « dette » qu'il a contractée au Fonds de Réserve Constitutionnel puisque le Fonds de Réserve Constitutionnel a investi à ce moment-là au nom de l'Etat – il ne devait pas le faire, il l'a fait pour des raisons que nous connaissons tous – à ce moment-là, je suis assez d'accord avec M. BURINI, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, cette année nous avons fait des acquisitions, je crois qu'elles ont été rachetées en cours d'année par le budget et cela est un investissement, on ne peut pas dire que ce n'est pas un investissement, pourquoi on le sortirait ?

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER. Permettez-moi de participer au débat, la suggestion de M. BURINI n'était pas du tout d'isoler mais de grouper et de dire que dans la Section 7, afin que cela soit beaucoup plus clair, il y ait à la fois véritablement les dépenses d'équipement pour des travaux et ensuite dans la Section 8 les dépenses d'investissement, bien entendu de foncier et après un certain nombre d'allers et retours et de relations qu'il faut. Mais je crois que nous sommes en bonne voie là-dessus, cette relation est en train de se normaliser entre le Fonds de Réserve Constitutionnel et le budget pour avoir, à terme, une vue très synthétique des deux entités.

La parole est à Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Vous avez dit, Monsieur le Président, ce que je voulais dire, c'est pour la bonne image mais aussi tout ce qui est triennalisé, ce n'est pas pareil qu'un achat au Fonds de Réserve Constitutionnel. Il faut distinguer afin que l'on puisse avoir une idée de ce qui est vraiment construit en investissement et de ce qui pourrait être racheté comme foncier et qui pourra être construit éventuellement mais qui ne fait pas encore l'objet de travaux. Ce n'est pas la même chose.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous vous imaginez bien que je ne peux pas ne pas réagir aux propos que Monsieur le Ministre d'Etat vient de tenir sur les éventuelles possibilités de l'Ilot Charles III et de marquer ma satisfaction de sembler avoir compris que le Gouvernement était aujourd'hui totalement persuadé de l'importance de réaliser un immeuble tampon, seule solution pour réhabiliter nos immeubles domaniaux de première génération, même si on peut regretter que l'horizon de l'immeuble Charles III soit lointain.

Je pense que ce qu'il faudrait vraiment faire pour éviter de perdre plus de temps c'est qu'il faut que l'on soit certain d'avoir réfléchi à tout, pris les décisions afin qu'au moment où le temps de la construction arrive, le temps de la réflexion soit passé, c'est là que l'on peut gagner du temps.

M. le Ministre d'Etat.- Les immeubles tampons ou l'immeuble tampon que j'évoquais pour l'Ilot Charles III ce n'est pas pour rénover des bâtiments domaniaux de logements, c'est pour restaurer des bâtiments industriels qui sont sur Fontvieille. L'immeuble tampon pour rénover l'Herculis, le Bel Air, les Caroubiers, etc... c'est sur l'Annonciade qu'il faut le faire – nous n'avons pas d'autre endroit, de toute façon – et cela sera un peu plus rapide que l'Ilot Charles III.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Là, je passe à l'équipement routier, je peux ?

M. le Président.- Mais vous pouvez tout, ce que je dis, et c'est dans mon rôle, c'est d'essayer de faire avancer les débats parce que je vous rappelle que dans une quinzaine de jours nous aurons validé les questions sur le Budget Primitif et que dans un mois nous nous retrouverons ici pour le Budget Primitif 2015.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je ne vais pas être longue.

Sur les 500 000 € qui ont été rajoutés sur le triennal, je tenais à remercier le Conseiller pour l'Equipement parce que si j'ai bien compris c'est pour étudier et commencer à engranger la sortie du Pont Ste Devote, faire un tunnel inférieur. Donc, je vous en remercie. Il est vrai qu'à Monaco nous avons vu beaucoup de choses faites pour la circulation intérieure, entre la dorsale, le tunnel descendant, là vous allez attaquer une première sortie de gare ce qui va fluidifier largement le trafic routier, en fait, en évitant que les piétons ne coupent le trafic, la circulation.

C'était pour vous remercier et vous dire qu'il y a encore un bon nombre d'endroits où l'on peut jouer la sortie inférieure, hier j'évoquais le Quai Albert 1^{er}. Enfin, nous verrons d'autres points, peut-être lors des Grands Travaux et en tout cas pour le Primitif 2015.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président je crois qu'on peut évoquer le sujet de circulation à cet endroit-là ?

M. le Président.- Nous pouvons l'aborder ici ou sur la partie de la circulation, tout à l'heure.

M. Claude BOISSON.- Absolument.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 1^{er} ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président j'aimerais savoir à quelle ligne, à quel chapitre vous souhaitez que l'on intervienne sur l'extension en mer ?

M. le Président.- Equipement Portuaire, à la ligne 703.99405.

M. Jacques RIT.- Plus précisément je crois qu'il y a eu une rectification qui a été faite sur une ligne un petit peu accessoire qui est « Rénovation de bâtiments administratifs » je crois.

M. le Président.- C'est dans deux chapitres. Merci, Monsieur RIT.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 1^{er} ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Voies publiques - Mobil. durable	5.100.000
702.9031	- Voies pub. Mob. Durable Triennal.....	500.000
702.907	- Prolongement Boulevard de France.....	1.000
702.921	- Amélioration Parking - Garages Publics.....	2.738.000
702.943	- Remise état & Surveil. Ouvr. Art.....	370.000
		<u>8.709.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement a mis en place une politique d'incitation et d'aide à l'acquisition par les particuliers et les entreprises de véhicules électriques et hybrides grâce à des soutiens financiers pouvant aller jusqu'à 9 000 € pour un quatre roues, l'exonération de l'estampille annuelle et un tarif réduit pour les abonnements de parkings publics. Or lorsque les usagers qui font un tel achat demandent à la Direction des Parkings Publics la possibilité d'aménager leur emplacement avec un système de recharge ils se voient, certes, répondre favorablement mais il leur est aussi précisé que les normes des installations des appareils de recharges électriques sont sur le point de changer et que pour des raisons de sécurité il est envisagé d'interdire la mise en place de telles structures de recharges électriques dans les lieux fermés – j'ai le courrier sous les yeux –.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer quelles sont les nouvelles contraintes auxquelles sont soumis les parkings publics fermés, en matière d'équipement de recharge des véhicules électriques ? Comment espère-t-il trouver une solution de substitution aux abonnés qui ne pourraient plus stationner leur véhicule à l'intérieur d'un parking ? N'y a-t-il pas une contradiction entre la politique d'incitation financière et les contraintes générées par ces règles de sécurité ? Et que va devenir, finalement, la flotte de véhicules électriques utilisés par les nombreux Services du Gouvernement sachant que le stationnement en surface en Principauté tend à ne plus exister ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Il y a une étude en cours du fait de la modification de normes européennes. Je tiens d'abord à vous préciser que toutes les requêtes des propriétaires de véhicules électriques afférentes à l'installation d'un point de charge sur leur emplacement de stationnement

sont toujours satisfaites. J'insiste également sur le fait que les frais liés à ces équipements (prise de type domestique 220V – 16A et dispositifs de protection) sont systématiquement pris en charge par le Service des Parkings Publics.

M. Christian BARILARO.- Si vous me permettez, Madame le Conseiller, je vais vous lire le courrier qui a été reçu par l'utilisateur qui demande une recharge électrique dans l'emplacement abonné qu'il a dans le parking public au Magellan, pour ne pas le citer : « *En réponse, j'ai le plaisir de vous faire connaître que mes Services techniques pourront équiper votre box de cette prise électrique, toutefois, je tiens à vous informer que cette installation pourrait être rapidement rendue provisoire, compte tenu d'un projet de modification de la réglementation actuelle qui pourrait être plus restrictive pour des raisons de sécurité en matière d'installation de points de charge dans les parcs de stationnement urbains. Ainsi, lorsqu'une réglementation entrera en vigueur, le maintien de cet emplacement équipé ne pourra plus vous être accordé* » et ce courrier qui date du 12 septembre est signé par le Chef de service.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* En ce qui concerne la réglementation, celle-ci ne remet nullement en cause la localisation des points de charge. Et le projet de texte actuellement à l'étude prévoit :

- Soit d'étudier au cas par cas le maintien de prises électriques, quel que soit le niveau de sous-sol où elles sont situées, en définissant des solutions techniques adaptées,

- Soit de solliciter une dérogation, ce qui devrait dès lors permettre aux locataires de conserver leur emplacement.

Je pourrai faire un point plus précis et vous en rendre compte la semaine prochaine.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie mais, dans l'absolu, je pense que cela peut poser un problème si vraiment ces règles de sécurité deviennent drastiques puisque le parc automobile hybride, électrique a tendance à se développer à Monaco, ne serait-ce que par le parc domanial qui existe déjà avec ces véhicules-là.

Je vous remercie, ce n'est pas une question piège, mais c'est malheureusement la réalité.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. le Président.- Merci.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais enchaîner sur ce qui a été dit par M. BARILARO et revenir sur une conversation que nous avons eue lors des séances privées. J'avais demandé à Madame le Conseiller s'il était possible d'envisager de faire en Principauté ce qui est fait dans les villes françaises, étendre les possibilités de stationnement dans la rue pour les véhicules électriques et hybrides et multiplier les prises de charge, ce qui permettrait de mettre plus de voitures dans les parkings publics contribuant ainsi aux recettes desdits parkings publics.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous connaissez la topographie de la Principauté de Monaco il n'y a pas énormément de place de stationnement en surface dans la Principauté de Monaco. Alors on essaie effectivement de mettre à différents endroits des recharges mais on ne peut pas multiplier les emplacements de véhicules électriques à l'extérieur, il faut favoriser également la politique de stationnement en souterrain et c'est plus difficile à adapter en Principauté.

M. Christophe STEINER.- Donc, on se retrouve avec le problème qu'a évoqué M. BARILARO, c'est-à-dire un changement de normes où les gens qui roulent avec des véhicules électriques ou hybrides risquent de voir tout changer, tout modifier quant aux possibilités de recharger dans des zones fermées, un parking est une zone fermée, et de l'autre côté on se retrouve avec de moins en moins de places de stationnement dans la rue et une possibilité de recharge qui est pour ainsi dire nulle. Alors, il y a quand même un petit décalage entre la politique volontariste, si je puis dire, du Gouvernement dans la mobilité durable et les faits. Donc il faudrait peut-être réfléchir à trouver une solution.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur STEINER, je ne suis pas sûr qu'annoncer aux usagers une éventuelle réforme ou un éventuel futur changement des normes soit une bonne manière de gérer un service dans l'Administration. Donc, à ce sujet, s'il est

confirmé que des normes nous imposent de ne pas recharger les voitures électriques dans les parkings il faudra, effectivement, les mettre en surface, ce qui impose alors d'interdire le stationnement en surface pour tout ce qui n'est pas électrique. S'il faut le faire, on le fera, et on le fera même en anticipant.

Donc, tout d'abord Madame GRAMAGLIA vérifie le contenu de cette annonce, le délai de ces normes ensuite nous vous le dirons et nous prendrons les mesures à temps.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre je ne parlais pas d'interdire totalement le stationnement en surface, je parlais de prévoir un peu plus de places réservées parce que pour le moment concernant les places de recharge vous en avez à côté du Palais mais je crois que c'est réservé aux carabiniers, vous avez une place à la Place des Moulins qui est pratiquement toujours occupée et vous avez deux places à la rue Grimaldi. C'est un peu faible pour un pays qui veut prétendre à développer de plus en plus ce mode de transport qui, de toute façon, permettra à nos poumons d'être un peu moins encrassés.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a plusieurs centaines de véhicules électriques déjà présents à Monaco. Donc, si aucun ne peut avoir une recharge dans un parking, si on les met tous en surface il ne restera peut-être plus beaucoup de place de stationnement dans la rue.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a un autre problème, c'est que malheureusement ces bornes de charge rapide sont souvent utilisées comme des places de stationnement mais pour toute la journée, et personne ne peut recharger... c'est l'utilisation de ces emplacements qui est un peu dévoyée puisque les gens ne s'en servent pas pour recharger mais s'en servent pour se garer.

Il faut aussi faire attention à ce problème...

M. Christophe STEINER.- Mais c'est pour cela que l'Etat étant régalien a une force publique et une police urbaine, qu'il fasse faire ce qu'il a à faire.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 - Bassin Hercule Répar. Ouvr. Exis.	200.000
703.902 - Elarg. Quai E-Unis Epi central.....	200.000
703.903 - Superstruct. Dignes Nord & Sud.....	7.000.000
703.904 - Superstruct. Digue flottante.....	410.000
703.906 - Aménagement Avant Port	8.028.000
703.934 - Réaménagement Port Fontvieille.....	800.000
703.935 - Construc. sur Terre Plein Digue	800.000
703.940 - Ouvrag. Maritimes & Portuaires.....	30.000
703.9405 - Urbanisation en Mer - Etudes	4.000.000
	<u>21.468.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de l'intervention de politique générale que j'ai eu l'occasion de faire en début de ces séances budgétaires, j'ai cité l'extension en mer comme un des sujets susceptibles de mettre à l'épreuve la récente amélioration des relations entre nos deux Institutions. Ce choix n'est en aucun cas l'effet du hasard. Le projet d'extension en mer du territoire national est l'exemple même des défauts de communication inter-institutionnels, et ce depuis sa première version, en 2006/2008. Je rappellerai simplement, pour mémoire, qu'il a été affirmé devant le Conseil National que tout projet d'une surface inférieure à 10 hectares serait irrémédiablement frappé de non rentabilité. Ou que le principe du remblai, fut-il contenu par des caissons, était incompatible avec les impératifs de protection de l'environnement marin...

Tout peut changer, tout peut avoir une explication rationnelle, à la condition d'adopter des pratiques d'information et de concertation irréprochables. Toutefois, certains aspects du projet, plus directement liés aux intérêts supérieurs, présents et à venir, de notre pays, resteront, pour le Conseil National, je m'avancerais à dire toutes tendances politiques confondues, des points qui retiendront toute son attention. Il n'est pas opportun, dans le cadre d'un

Budget Rectificatif, d'entamer un débat de fond sur ce sujet, mais je citerai toutefois, parmi ces aspects :

- Une évaluation aussi précise que possible des coûts d'entretien annuels de la plate-forme, et leur possible évolution dans le temps.

- Une étude d'impact sur la Principauté, entre autres dans le domaine des flux de circulation, de la consommation d'énergie électrique et d'eau.

- Une évaluation des recettes qu'apportera ce projet dans le domaine de la T.V.A. immobilière.

- La possibilité d'intégration ultérieure de cette extension à d'autres éventuels projets d'extension sur la mer de notre territoire.

- La mise en réserve lors de la construction de volumes, entre autres enterrés, susceptibles de pouvoir répondre à des besoins futurs de la Principauté.

Nous avons accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement, en réponse à la demande que nous avons formulée auprès de lui, d'associer régulièrement une représentation de la Haute Assemblée aux séances de travail concernant cet important projet. Et je remercie à cette occasion les Elus de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant pour accompagner le Président du Conseil National lors de ces réunions. Ces contacts réguliers, dont le premier doit avoir lieu très prochainement, représentent indiscutablement, Monsieur le Ministre, une avancée dans le domaine de l'amélioration de la qualité des

relations entre nos deux Institutions, et constitueront pour le Conseil une source d'information en phase sur la progression d'une construction aux dimensions exceptionnelles à l'échelle de la Principauté.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai effectivement proposé qu'il y ait une formation régulière du groupe de travail. Depuis le mois de juin la première étape strictement technique a été achevée. Elle concerne la manière de construire la plateforme. Les vraies discussions ont commencé depuis l'été dernier. Nous allons donc pouvoir réunir une Commission Plénière d'Etude. Je m'en réjouis.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je voulais juste vous préciser que c'est un sujet éminemment politique, une extension territoriale et que nous avons à notre disposition un certain nombre d'éléments et de documents et pour ne rien vous cacher, j'allais d'ailleurs vous écrire à ce propos, un certain nombre d'éléments nous manque y compris pour commencer cette réunion en petit comité. Le Conseil National a besoin également d'expertise parce que, comme vous l'avez dit, c'est un sujet à ce stade très technique mais avec des conséquences politiques, financières, environnementales et que l'ensemble doit

être travaillé et synthétisé d'abord par nous avec l'équipe du Conseil National, l'équipe des permanents, de façon à proposer à l'ensemble des élus l'ensemble des éléments, mais les éléments les plus synthétiques possible et les plus productifs possible.

Je reviendrai vers vous assez vite, sur ce sujet. Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre des Equipements Portuaires ?

Je voulais faire une intervention sur le Port de Fontvieille. Je vous remercie, vous avez effectivement abondé le budget concernant l'entrée du Port de Fontvieille, vous vous êtes aperçue, Madame le Conseiller, que ce n'était pas d'un rafraîchissement dont il s'agissait mais véritablement d'une rénovation ce dont tout le monde se réjouit puisque c'est à côté du Port Hercule, également une deuxième vitrine maritime absolument essentielle et donc même si cela dure un certain nombre de mois, cela nous paraît absolument indispensable. Merci.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902 - Energ. électr. 3 ^e poste source.....	14.130.000
704.906 - Extension Réseaux Urbains	1.450.000
704.907 - Gal. Stockage Prod. Radioactifs	300.000
704.919 - Eclairage Public-Extens. Modif.....	1.635.000
704.920 - Egouts.....	2.256.000
704.9281 - Héliport Extension (Rénov.)	1.000.000
704.950 - Signalisation Routière	326.000
704.983 - Télésurveillance	185.000
704.9831 - Télésurveillance Extension	190.000
704.985 - Aménagement Jardins	400.400
704.9852 - Aménagement Jardins Fontvieille	1.000.000
704.988 - Cimetière de Monaco.....	910.000
704.991 - Réservoir Terragna Beausoleil	400.000
704.993 - U.I.R.U.I. - Epuration Fumées.	300.000
704.994 - Dév. Durable & Energies Renouv.	658.000
704.9941 - Marché de Performance Energét.	214.000
	<u>25.354.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Voilà le chapitre concernant l'héliport, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je pense en avoir suffisamment parlé, ce n'est pas la peine d'y revenir.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.904 - Etablis. Enseig. FANB Roqueville.....	1.350.000
705.905 - Opération L'Engelin.....	23.400.000
705.912 - Opération Tamaris.....	2.530.000
705.920 - Opération du Devens.....	75.000
705.9301 - Ctre Gérontolog. Centr. Energie	5.000.000
705.9307 - CHPG Maintien à niveau.....	12.400.000
705.9321 - Réhabili./Reconst. Cap Fleuri.....	7.000.000
705.946 - Opération Testimonio	1.000.000
705.950 - Relogement du Foyer d'Enfance.....	1.000
705.954 - Opér. 21-25 rue de La Turbie.....	50.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles	5.750.000
	<u>58.556.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

La parole est à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une première intervention au sujet de la ligne 705.905, Opération l'Engelin. J'ai bien évidemment accueilli avec satisfaction l'inscription de 20 M€ supplémentaires sur cette ligne. Ceci dit comme je l'ai dit une inscription n'est qu'une promesse de volonté et n'est ni une dépense, ni une réalisation. Je rappelle que nous sommes en attente des résultats de la consultation menée par vous-même, Monsieur le Ministre et vos Services, quant à la faisabilité ou en tous les cas la réponse à l'appel d'offre éventuel de promoteurs et bien évidemment je suis en attente de détails un peu plus précis et en particulier, bien sûr, sur l'échéancier et sur les garanties. Je sais qu'il est difficile d'en avoir mais tout de même, sur les garanties que compte prendre le Gouvernement pour se préserver d'un défaut du promoteur choisi, voire peut-être d'un enthousiasme de ce dernier un peu trop excessif, parce

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

qu'ils sont très forts pour promettre surtout lorsqu'il est question d'avoir un marché, bien évidemment.

M. le Ministre d'Etat.- Les deux réponses à l'appel d'offre ont confirmé le délai de réalisation, l'un pour février et l'autre pour mars. Les services de Mme GRAMAGLIA discutent actuellement avec chacun de ces promoteurs qui ont répondu, des clauses du contrat dont celle que vous évoquez, c'est-à-dire les pénalités de retard si le promoteur prenait son temps.

Les crédits qui ont été rajoutés vont permettre la signature immédiate (fin octobre) de ce contrat et parallèlement, sans attendre, nous allons commencer les travaux préparatoires du terrain et donc très vite vous devriez voir des engins pour déplacer les quelques oliviers qui sont affectés par cette construction et aménager le terrain et commencer, en fait, à faire un trou.

Madame GRAMAGLIA, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*

l'Urbanisme.- Oui, je souhaiterais préciser que dans la lettre que nous avons envoyée à ces entreprises, il avait été stipulé que le montant des indemnités se chiffrait à 200 000 € par jour de retard.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie. Je comprends – et ce n'est absolument pas une critique – que le délai du 15 septembre puisse avoir été élargi parce qu'en effet il faut le temps de répondre et de s'assurer des réponses, mais est-ce que vous pouvez dès à présent nous donner une date où on aura des informations plus précises ou bien peut-être une réunion ? Est-il prévu d'avoir toutes ces informations avant les Commissions Plénières d'Etudes du Primitif, est-ce que nous pouvons en être certains ?

M. le Président.- La Commission sur les Grands Travaux est le 6 novembre.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que l'on doit pouvoir le faire. Dès que nous aurons ces informations, je les communiquerai à Monsieur le Président par lettre. On va tout faire pour qu'avant le 6 novembre cette affaire soit réglée.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce n'est pas du tout un procès d'intention, mais je suis devenu un peu comme St Thomas en matière de construction, tous les élus qui ont un peu d'expérience ici savent que nous avons eu beaucoup de promesses et, parfois malheureusement, beaucoup de retard quant à la réalisation. Là, nous sommes sur un dossier vraiment important et je voudrais qu'il soit bien dit ici et que tout le monde entende bien, y compris ceux qui vous ont répondu, Monsieur le Ministre, que nous serons absolument intraitables quant au respect des délais parce qu'il faut déjà que je sois convaincu que ce soit possible.

M. le Ministre d'Etat.- Ce ne sont pas de petites entreprises qui ont répondu.

M. le Président.- Bien.

La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci Mr le Président,

J'ai bien entendu Monsieur le Ministre dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et

de l'Economie Nationale vos engagements concernant le dossier du logement des Monégasques. A l'instar de mes collègues je tiens à insister sur la précarité de la situation et sur la nécessité de ne plus perdre de temps. Il faut dès maintenant tout faire pour combler le déficit à venir par la mise en route de nouveaux chantiers. La proposition d'opérations de taille plus modeste est une des solutions que nous accueillons avec satisfaction. Mais encore faut-il le faire, faut-il les dimensionner pour un gain réel de logements et ne pas seulement remplacer l'existant. Enfin, je me permets à cette occasion d'insister sur des demandes récurrentes de la majorité qui sont celle de l'optimisation de la gestion du parc domanial, de l'optimisation de la restitution et de la rénovation des appartements et de l'optimisation de la mobilité au sein du parc domanial.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le raccourcissement des délais de restauration, c'est en cours avec des résultats, je vous l'ai dit hier. Environ 90 logements qui ont été rénovés et qui vont être rajoutés à la Commission d'attribution qui traitera Odéon.

S'agissant de la mobilité, pour l'instant, les échanges par Internet donnent d'excellents résultats, 16 appartements donc 32 familles concernées. Pour faciliter la mobilité, moi je vous proposerais volontiers la méthode qui consisterait à ce que le Gouvernement travaille avec la Commission du Logement parce qu'il y a de multi-leviers pour faciliter, ce n'est pas seulement de mettre un fonds, ce n'est pas seulement de mettre des crédits, c'est de voir comment on peut faciliter, notamment en nombre de pièces par exemple, une personne âgée qui n'a plus d'enfant qui vit dans un 4 pièces, elle serait d'accord pour aller dans un 2 ou 3 pièces, par rapport à son besoin ...

M. le Président.- ... des mesures incitatives...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais il y a toute une batterie de mesures et moi je propose que M. CASTELLINI et ses Services discutent avec les élus de la Commission du Logement, ensuite on partage tous ensemble mais il y a un travail technique à faire que le Gouvernement, je crois, doit faire avec vous, les élus.

Sur les capacités dans les petites opérations, tout d'abord les délais : sur l'opération Grimaldi/Baron Ste Suzanne, le promoteur avec qui nous avons commencé

à discuter estime à 2 ans, 2 ans ½ le délai, ce qui est un délai intéressant parce que cela permet de finir bien avant Testimonio II.

En ce qui concerne la capacité, pour cela je vais laisser la parole à M. CASTELLINI, mais cela varie d'opération en opération.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est vrai, la capacité nette varie puisque sur une opération telle que celle que vient d'évoquer le Ministre d'Etat, on est sans doute plus autour de 20 appartements en net, puisqu'il y a des délais liés à la construction mais après, il faut pouvoir disposer de tout le foncier, éventuellement, reloger les personnes habitant à cet endroit et puis pouvoir construire plus de logements, et c'est l'autre volet, notamment sur l'opération qui a été évoquée hier à l'avenue Crovetto Frères où nous pourrions construire. Alors, quantitativement le gain ne semblerait pas très important, en revanche qualitativement cela permettrait de construire des logements plus grands et plus variés. Aujourd'hui, la typologie de cette opération est effectivement une petite opération, c'est pour cela que nous en avons évoqué d'autres, que ce soit Grimaldi/Baron Ste Suzanne, et le Ministre d'Etat a également évoqué une opération du côté de l'Annonciade. Celle-ci nous a interpellés dans le sens où aujourd'hui ce sont des petits logements et demain on pourrait construire des F2 et des F3 en quantité plus nombreuse même si on regarde aussi l'aspect qualitatif.

De manière générale ces opérations sont des opérations à chaque fois autour de 20 à 30 logements.

Puisque nous avons parlé des échanges, je voulais rappeler les chiffres depuis 2008 puisqu'il est vrai que nous avons évoqué le cas des 32 foyers et des 16 échanges pour l'exercice 2014, mais au total, il faut voir que c'est 167 foyers qui ont bénéficié de la procédure d'échange depuis 2008 pour 80 demandes et nous avons un cas assez exceptionnel d'une procédure qui avait permis à 4 foyers de trouver des logements leur convenant et on a un total de 5 procédures à 3 foyers. Il est vrai que l'échange en général c'est 1 contre 1 mais dans certain cas c'est encore plus que cela parce que l'on peut avoir 3 familles qui trouvent une solution à leur problème de logement grâce à cette flexibilité accrue qui est proposée par les échanges et qui est proposée depuis 2012 en ligne.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie de cette réponse. Je faisais cette remarque parce qu'en fait en relisant la Commission Plénière d'Etude que nous avons eue en juillet, vous évoquiez effectivement 4 petites opérations possibles mais le gain net en appartements n'était pas forcément très très clair, or, c'est quand même un des points en particulier qui nous intéresse, le gain d'appartements. Je crois, une autre réponse que vous nous aviez faite par rapport à la gestion du parc domanial, c'était l'installation d'un outil informatique qui est en cours de déploiement et qui devrait améliorer j'espère aussi cette mobilité et cette gestion des appartements. Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est bien le cas et, en effet, comme le Ministre d'Etat l'a déjà mentionné, si l'on regarde à court terme, je dirais à échéance de 6 mois puisque la Commission d'attribution pour les logements Odéon et les logements de restitution se tiendra en février, on a donc environ 90 logements qui seront proposés dans ce cadre et on dénote d'ores et déjà aujourd'hui une accélération des procédures de remise en état. Si on regarde également, vous évoquez 4 opérations possibles, toutes ne se réaliseront peut-être pas mais si c'était le cas, on aurait je pense là encore entre 60 et 70 logements. Si on a deux opérations de taille moyenne on est autour d'une quarantaine de logements.

Tous ces chiffres, et je reviens sur ce que disait M. BOISSON hier, parce qu'on est en train de la construire, cette topologie, aujourd'hui c'est un peu empirique mais j'ai demandé à l'Administration des Domaines qui m'a fourni un certain nombre d'éléments, les premiers que nous vous donnons ce soir. On est vigilant par rapport à toute opération de préemption et de remembrement que cela pourrait nous procurer à chaque fois de dire « est-ce que là on fait 10, 15, 20 ou 30 logements » tout cela est encore possible et c'est vrai que, gardons également en tête qu'à la suite d'Odéon et des appartements de restitution de 2015, un certain nombre d'appartements se libéreront, d'autres appartements seront également remis en état, il y a, effectivement, ces petites opérations qu'on anticipe, alors plutôt sur 2016 et sur 2017 qui viendront pallier cette période un petit peu plus compliquée en terme de nouvelles livraisons ; l'Engelin en 2018, Testimonio, etc...

Je crois, effectivement que l'idée est actée par tous et par le Gouvernement et aussi bien que par les élus, qu'il y aura sans doute, une fois encore, sans nouvelles constructions de grande envergure, des logements de

restitution qui viendront des attributions précédentes et là, fin 2015 ou début 2016, on devrait être en mesure de faire une commission que j'appellerai « intermédiaire » pour plusieurs dizaines de logements, peut-être même pour une centaine de logements, lorsqu'on regardera ce qui aura été libéré par les attributions Odéon et les logements de restitution, donc en commission de février 2015. Ensuite, évidemment il y aura des constructions intermédiaires, qui à chaque fois permettent de libérer de nouveaux appartements qui, grâce aux procédures qualitatives mises en œuvre et au logiciel des Domaines, seront restitués et remis en état plus rapidement. Donc, voilà, c'est cette flexibilité que le Ministre d'Etat avait déjà évoquée lors de précédents débats et l'accent qui est mis sur le qualitatif aussi bien que sur le quantitatif, on en voit déjà aujourd'hui les premiers résultats.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

En fait c'est toute la démarche de la majorité depuis 18 mois, c'est-à-dire que nous sommes pragmatiques, nous ne sommes pas uniquement dans le quantitatif et dans la construction pour construire, c'est-à-dire que tout doit être tenté à la fois, accélérer les délais pour les appartements de restitution, la bourse d'échange qui est une idée que j'avais lancée en 2008. Je me réjouis qu'elle marche, je ne connaissais pas le détail des 167 foyers et des 85 demandes, cela est très intéressant et par la même procédure vous arrivez à régler les problématiques et les besoins de 3 ou 4 familles ce dont je me félicite. Egalement, ces petites opérations qui sont un plus, il ne faut pas se leurrer, même si ce sont de petites opérations qui ont aussi une vertu sur le plan d'intégration sociale dans des quartiers et qui sont aussi un pendant avec certains grands ensembles qui ne sont pas, non plus, très faciles à gérer pour les Domaines, nous l'avons vu dans les dernières grandes livraisons. Ce à quoi on peut ajouter le fonds de mobilité, Monsieur le Ministre, avec un certain nombre de mesures incitatives qui, les unes accolées aux autres, vont soulager nous l'espérons cette période délicate de 2016 et 2017. C'est tout notre objectif.

Je pense que l'on peut raisonnablement espérer en 2016, mi 2016, une Commission d'attribution pour 100 à 120 logements, entre ceux qui auront été libérés grâce à la livraison de la Tour Odéon et l'accélération des logements déjà existants. Nous sommes tous ici je pense, majorité et opposition aussi, déterminés avec mesure, avec fermeté et je crois que, comme je l'ai dit hier, c'est un engagement constitutionnel qui nous dépasse tous, c'est une problématique sur laquelle on

doit avoir une vision maintenant à 15 ou 20 ans afin de commencer à y réfléchir ensemble, tout en essayant de gérer le court et le moyen terme considérant la situation qui nous a été laissée qui n'était pas facile.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je tiens d'abord à vous remercier pour les engagements que vous avez pris pour répondre à notre préoccupation concernant le logement, cela est le côté positif parce que vous n'êtes pas sans ignorer – et je pense que l'on doit éviter toute langue de bois – qu'un certain nombre d'élus, ici, n'aurait pas voté ce budget si on n'avait pas eu des solutions en matière de logement. Je continue en faisant abstraction totalement de la démagogie, nous avons un certain nombre de Monégasques qui ont de véritables besoins – ne parlons pas de ceux qui cherchent à avoir un meilleur ensoleillement – dont on n'arrive pas à satisfaire les demandes. Le Président sait combien de jeunes se trouvent en difficulté chez leurs parents ou encore des jeunes couples avec des enfants. On entend en permanence des demandes et là je comprends la préoccupation du Président CUCCHI parce que si nous n'avions pas eu cette solution, nous n'aurions plus que la solution de se suicider politiquement... encore une fois sans démagogie, on ne peut pas se permettre d'arriver à une échéance de mandat avec une quantité incroyable de demandeurs insatisfaits, donc insatisfaits envers les personnes qu'ils ont élus.

Nous arrivons maintenant au présent et c'est là où je rejoins la préoccupation du Président CUCCHI, je ne vais pas demander au Président NOUVION de faire une suspension de séance et de demander une Session Extraordinaire pour le 6 novembre afin que l'on puisse avoir les éléments pour voter. On va voter la semaine prochaine, donc on ne peut voter que sur une relation de confiance, nous sommes bien d'accord. Oui, Monsieur le Ministre, le Président CUCCHI a raison ! La confiance ce n'est qu'un mot, vous me faites confiance, mais si demain je ne suis plus là, ce que je vous ai promis je ne pourrai pas le faire. Ce que j'attends de ce Gouvernement c'est que l'engagement ne soit pas seulement de Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat parce que dans le passé, chaque fois qu'il y a eu des changements de Ministres et de Conseillers, les projets ont changé dans ce pays. N'est-ce pas vrai Président ? C'est quelquefois embêtant, je vois M. COLLE qui me regarde, il a été témoin d'un certain nombre de changements. Donc, ce qui est

important c'est qu'aujourd'hui ce soit bien dans la continuité du Gouvernement que cet engagement soit pris.

Sur la base de cette confiance, Monsieur le Ministre, moi je prends acte d'éléments qui sont probants, signature, début des travaux et délais... Donc, si l'on vous fait confiance on doit considérer qu'aujourd'hui...

(Sonnerie).

... les logements seront livrés dans les délais.

Monsieur le Président, si vous me permettez cela m'évite de faire une deuxième intervention...

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Sur le plan global que Monsieur le Conseiller des Finances et de l'Economie a abordé, c'est-à-dire l'ensemble des logements, en effet, je l'ai dit hier, je pense qu'il est important d'avoir une évaluation qui prenne en compte, d'une part, le nombre de demandes en instance aujourd'hui et, d'autre part, le nombre de demandeurs chaque année. On a entendu parler de 90, moi je pense plutôt 100. Ensuite, que l'on tienne compte de tout ce qui va arriver, c'est-à-dire les opérations futures, également les appartements de récupération, les préemptions et les remises en état.

Je souhaitais demander ce soir à Monsieur le Conseiller pourquoi n'avons-nous pas eu le tableau communiqué le 7 mai 2013, mais vous venez de répondre, Monsieur le Conseiller, c'est extrêmement difficile. J'ai essayé de le faire moi-même, je l'ai envoyé à tous mes collègues et je vais d'ailleurs vous le transmettre. C'est intéressant d'avoir des évaluations, d'avoir des paramètres de base, savoir combien d'appartements vont être récupérés par rapport à la Tour Odéon, pour essayer de voir comment on peut arriver à répondre aux besoins.

Personnellement, je pense que si vos engagements sont respectés – maintenant je le pense puisque je prends le principe de notre relation de confiance – nous arriverons à la fin 2017 à répondre à l'essentiel des besoins, je ne dis pas à tous mais à l'essentiel, c'est-à-dire pour ceux qui en ont véritablement besoin.

Donc, pour le 6 novembre si vous pouviez nous communiquer un tableau d'évaluations, un relevé de tout ce que vous pensez obtenir et livrer afin que l'on puisse avoir également un échéancier.

Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre à Monsieur BOISSON.

Sur ce dossier du logement, je pense que si l'on considère que d'un côté il y a des élus, forts de leur mandat et la légitimité qu'ils tirent de l'élection, qui sont pour le logement des Monégasques et, de l'autre côté, un Gouvernement qui, par définition, lui est contre parce qu'il veut faire des économies et que cela ne lui paraît pas essentiel, c'est une analyse qui est fautive.

La preuve je l'ai démontrée l'an dernier même si cela n'a pas eu un effet immédiat sur certains de vos votes, lorsque vous avez été élus vous aviez mis le problème du logement en tête de vos préoccupations. A l'époque, le Gouvernement, sur la base de l'étude de l'I.M.S.E.E., considérait que les besoins quantitatifs étaient en voie d'être satisfaits. Je vous demande de me donner acte et de donner acte au Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger, qu'après un certain nombre de réunions dès le début du mandat, le Gouvernement a accepté et a proposé l'opération l'Engelin...

M. le Président.- ... En juillet !

M. le Ministre d'Etat.- ... juillet de l'année dernière. Donc, l'engagement que prend le Gouvernement, ce n'est pas l'engagement de Michel ROGER ni de Jean CASTELLINI c'est l'engagement du Gouvernement Princier, Monsieur BOISSON. En disant cela j'ai tout dit, cela veut dire que l'engagement ne peut pas être plus clair. Après il est vrai que le Gouvernement est confronté à la réalité des choses, à la durée des procédures, aux problèmes techniques que l'on peut rencontrer et que sur les délais il y a toujours une part d'interrogation, mais en tout cas la volonté du Gouvernement est de respecter ces délais et de partager avec vous, fort de la légitimité de nos fonctions confiées par le Prince et vous par la légitimité de l'élection, la priorité du logement des Monégasques.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je suis très inquiet pour Monsieur BOISSON : « surtout ne te suicide pas, on va y arriver.... »

Une remarque, je ne veux pas polémiquer non plus, on a l'impression que la majorité met le « paquet » sur le logement, c'est très bien, je crois qu'il ne faut pas oublier non plus que depuis 2003 il y a eu des accélérations de construction, que régulièrement les sujets ont été abordés sur les échanges, sur les rénovations, je crois que cela est très bien et que vous êtes parfaitement dans votre rôle et je ne peux qu'être d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire pour essayer d'activer les rénovations, vraiment on est tout à fait en phase et là vous avez, je crois, un Conseil National qui adhère totalement à ce que vous venez de dire et qui vient d'être dit. Nous sommes tous pour que les Monégasques trouvent un logement.

Je voudrais aussi préciser, parce que M. CUCCHI répète régulièrement que nous n'avons rien prévu entre 2014 et 2018, qu'il oublie une seule petite chose, c'est qu'il y a quand même eu une crise financière et que nous avons quand même eu quelques petits soucis pour programmer des constructions, le Ministre d'Etat s'en souvient bien. Donc, on a fait ce qu'on pouvait dans une période budgétaire où il y avait des déficits réguliers et on a essayé de les contenir tout en continuant les constructions.

Il faut arrêter de faire de la désinformation, nous ne sommes plus en campagne, il faut essayer d'être constructif, nous essayons, nous aussi, d'être constructifs, donc je crois qu'il faut arrêter.

Je suis en revanche tout à fait d'accord avec la remarque de M. CUCCHI, parce que je viens de le tancer un petit peu mais c'est l'intervention liminaire que j'avais faite hier. Je suis aussi comme St Thomas, c'est pour cela que je martèle vis-à-vis du Gouvernement le fait que le Gouvernement – et c'est pour cela que je suis inquiet – affirme qu'il y aura l'opération l'Engelin. Moi, lorsque j'étais Président du Conseil National on m'a dit « oui, il y aura l'opération Testimonio en 2018 ». J'ai eu un peu peur lorsque le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie a freiné sur Testimonio, disant que l'on n'avait pas eu la solution, donc je suis très inquiet sur cette parole et je vous le répète il y a eu des engagements là aussi du Gouvernement Princier qui étaient les mêmes. Peut-être pas de la part de M. CASTELLINI mais en tout cas du Ministre d'Etat et

de la plupart du Gouvernement – et cela je crois que personne ne le remet en cause – il y a eu des engagements fermes et définitifs pour qu'en 2018 il y ait l'opération Testimonio qui n'est pas qu'une opération de logement, je le répète, il y a aussi tout ce qui va avec, le parking et autres... Cela je voulais le dire et j'insiste là-dessus, pour arrêter de dire qu'il n'y a rien eu qui a été fait.

Ensuite, j'en reviens aussi à ce que j'avais dit dans ma déclaration liminaire, à savoir que je n'ai pas encore entendu la confirmation sur une maîtrise d'ouvrage délégué comme cela avait été évoqué pour l'opération l'Engelin. Ce qui m'intéresse c'est de savoir si vous avez pu apprécier le coût. Peut-être le saura-t-on pour les Grands Travaux ou au Primitif, mais je reviendrai vers vous pour avoir la réponse...

(Sonnerie).

... de combien va coûter en plus cette maîtrise d'ouvrage délégué.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Pour poser une question complémentaire à celle qui a été évoquée par M. CUCCHI tout à l'heure sur les pénalités de l'Engelin dont le montant doit être important c'est vrai, mais de mémoire les pénalités d'un marché public sont-elles toujours plafonnées ?

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

... Cela peut être illimité en cas de retard illimité ? Le promoteur peut perdre la totalité de sa recette ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* S'il a accepté le principe, on a bien spécifié que c'était 200 000 € par jour de retard et lorsque l'on signera un contrat, ce sera spécifié dans le contrat, c'est l'engagement que prendra l'entreprise.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- D'accord, il me semblait qu'en droit français ce n'était pas autorisé de mettre des pénalités d'un montant illimité, mais si on peut le faire à Monaco et que cela peut avoir un impact sur le respect du délai, tant mieux.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question pour Madame GRAMAGLIA. Lorsque vous reviendrez pour la Commission des Grands Travaux, pourriez-vous nous faire un point sur le règlement d'urbanisme qui vient d'être modifié avec les différents quartiers, juste en vulgarisation pour savoir à combien peuvent s'élever les futures petites opérations domaniales. Un exemple, sur la rue Grimaldi, jusqu'où peut-on monter ? Idem pour l'avenue Crovetto Frères et pour d'autres opérations... Nous n'avons pas une vision très claire de ce que l'on peut faire dans ces quartiers.

Par ailleurs, c'est une intervention que j'aurais pu faire au chapitre 6, mais c'est au chapitre 5 que je vais la faire. Je crois à la méthode COUÉ, c'est-à-dire qu'à force de dire les choses, au bout d'un moment on les croit vraiment. Je n'ai eu de cesse de répéter et la rénovation de la rue Caroline est arrivée. Cela a été pareil pour le Larvotto et donc je vous en remercie, Monsieur le Ministre, très sincèrement, on n'a jamais fait autant pour le commerce et la rénovation dans la ville. Encore une fois, je veux souligner l'importance que cela a pour nous puisque tout récemment vous avez accepté de mener une réflexion sur la réaffectation de l'Office du Tourisme et la rénovation de la Place des Moulins. C'est vraiment un plus.

C'est plutôt un sujet du Primitif, je sais, mais encore une fois, je répète sans cesse jusqu'à ce que cela soit fait. Vous m'entendez ce soir, vous m'entendrez encore au Primitif.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais évidemment répondre à Monsieur ROBILLON. Moi, je ne fais pas de procès d'intention, je constate. Quelque part je suis même tout à fait prêt à entendre ce que vous me dites. Certes, je comprends et ce serait être de mauvaise foi que de dire que la

situation est plus difficile quand les finances sont positives, que le contraire. Ceci dit c'est un dossier majeur et aucune excuse n'est recevable, même celle des finances et d'ailleurs on a vu le résultat parce que les Monégasques sont des gens qui jugent sur les faits et les Monégasques n'en auront rien à faire dans 3 ans de savoir qu'on avait des bonnes intentions si on n'a pas de résultat et vous en apportez, Monsieur ROBILLON, et je vous en remercie, une preuve car on vous a promis quelque chose, le Gouvernement s'est engagé et que s'est-il passé ? Rien ! Le seul reproche que l'on pourrait vous faire – et vous vous le faites vous-même donc je ne vous le ferai pas – c'est d'avoir cru à ces promesses et vous comprenez donc pourquoi je suis comme St Thomas et j'attends des actes. Merci, Monsieur ROBILLON.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je viens de dire absolument la même chose, j'attends que l'on me garantisse les choses, je ne reviens pas sur ce qui s'est passé avant.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je me souviens qu'à cette période de cette année de crise 2009, il y avait un promoteur qui a réussi à trouver des financements dans cette période difficile...

(Rires).

... par notre Fonds de Réserve Constitutionnel et par l'achat par ce même Fonds de Réserve Constitutionnel pour 280 M€ cash de 170 appartements que nous n'avons toujours pas. Qu'est-ce qu'aurait rapporté 280 M€ sur 5 ans au Fonds de Réserve Constitutionnel ? On pourrait faire le calcul, cela serait intéressant, je pense que cela aurait rapporté plus que ce que pourrait coûter une maîtrise en ouvrage délégué pour accélérer l'Engelin, par exemple. Ce qui me renvoie à la ligne de Testimonio II, qui va faire l'objet d'une loi de désaffectation. Le coût de Testimonio II était estimé en décembre 2013 entre 0 € et 100 M€, cela faisait une belle fourchette, on avait un crédit au Primitif de 14 M€ on a enlevé 13 M€ au Rectificatif ce qui est subséquent, parce que l'on a, justement, fait le choix d'un promoteur qui allait construire 156 appartements pour les Monégasques, qui ne coûteraient rien au budget de l'Etat. A ce stade de la

réflexion, il n'y a pas encore de questions qui ont été envoyées de la part de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Je voulais juste vous dire que je vais être extrêmement prudent, compte tenu de ce qui s'est passé il y a 5 ans, quant au financement de ce projet. On m'a dit qu'il y avait des garanties bancaires, mais derrière une garantie bancaire il y a toujours une garantie. Donc je veux être certain, je m'exprime à titre personnel et non en tant que Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que ce projet ne coûtera *in fine* rien à l'Etat, ou alors s'il doit coûter, comme on nous l'avait dit, entre 0 M€ et 100 M€, que je le sache tout de suite pour savoir à quoi m'en tenir.

Les questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale au moment de la désaffectation porteront, très certainement, sur le financement de cette opération et sa solidité pour épargner les deniers de l'Etat comme il a été convenu.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur le Ministre, concernant la livraison de la Tour Odéon qui doit intervenir au printemps 2015, depuis juin 2014, vous avez la possibilité en vertu des accords, d'intervenir directement auprès du promoteur pour qu'il procède à des ventes et vous avez donc la possibilité, ce qui est aussi le rôle de l'Etat et particulièrement dans cette opération qu'il a financée, de moduler le prix et d'obliger le promoteur à baisser ces prix puisqu'aujourd'hui un seul appartement a été véritablement vendu.

On a vu sur une opération, cet été, dans le quartier du Jardin Exotique, ce que cela rapportait à l'Etat, les droits de mutation et la T.V.A. immobilière. Donc je vous demande, et la représentation nationale avec moi, ce soir, solennellement, d'agir auprès du promoteur en question qui a eu un traitement plus que facilité grâce aux finances publiques de l'Etat, désormais, de procéder à la vente d'un certain nombre d'appartements avec des prix minorés concernant la Tour Odéon, sur la partie libre, de façon à ce que cela rapporte de la T.V.A. immobilière à l'Etat. Nous avons tous connaissance aujourd'hui, des « mises en scènes » de ce promoteur qui se paie de la publicité sur des médias nationaux et internationaux concernant le duplex le plus cher du monde, ce qui est assez mal venu. Il faut que l'Etat agisse pour faire baisser le prix proposé dans le libre, sur le marché, afin qu'il y ait plus d'appartements vendus. Même s'il y a aujourd'hui 25 promesses de vente, une seule vente

est intervenue, cela ne nous paraît pas normal à 4 ou 5 mois de la livraison de la Tour.

Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, nous avons depuis le mois de juin vu deux ou trois fois les promoteurs pour faire le point à chaque fois avec eux sur leurs ventes. Pour les 26 appartements qui ont fait l'objet d'une promesse, le prix moyen du mètre carré est vendu 60 000 €. Compte tenu de ce chiffre annoncé, je ne vois pas très bien pourquoi le Gouvernement obligerait à baisser le prix. Si cela se vend à 60 000 €, l'intérêt de l'Etat c'est évidemment de ne pas intervenir. Aujourd'hui, la livraison de la partie privée est prévue d'ailleurs après la livraison de la partie domaniale, avant l'été 2015, nous sommes donc à 10 mois encore. Effectivement, nous le ferons si les ventes ne se confirment pas et ne se développent pas dans les mois qui viennent. C'est un sujet que l'on suit attentivement et normalement les rentrées de T.V.A. devraient se sentir très nettement en 2015, même si l'estimation a été prudente dans le projet de budget.

Ce sujet est un peu compliqué parce qu'il y a eu des restitutions de T.V.A. à cause des travaux et donc il faut calculer la T.V.A. nette, celle qui reste et c'est un peu compliqué. Je ne sais pas si Monsieur CASTELLINI veut en dire plus sur ce sujet très technique.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre réponse. Effectivement c'est un sujet évolutif sur lequel il faut être vigilant dans les mois qui viennent si ces promesses de vente ne se transforment pas en actes.

Monsieur CASTELLINI, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci, Monsieur le Ministre et Monsieur le Président, pour vous donner un ordre de grandeur, le Président a mentionné cette entrée exceptionnelle qui était de l'ordre de 18 M€, cela faisait partie des inscriptions rectificatives qui ont été portées au titre de la T.V.A.. L'inscription nette a été de 6 M€, donc il est vrai que cette T.V.A. payée a été compensée par de la T.V.A. déduite, sur cette opération en particulier, mais je voulais exposer le principe. D'un côté il y a ce que l'on touche et de l'autre il y a ce que l'on restitue. Il est vrai qu'aujourd'hui la T.V.A. nette afférente aux différentes ventes ou promesses de vente de la Tour Odéon

représente entre 5 M€ et 10 M€ alors qu'il y a plus de 90 M€ de T.V.A. qui ont été déclarés pour les ventes sous compromis aux Services Fiscaux. Donc il est vrai que l'effet ne se ressent pas encore aujourd'hui. Il y a sur la base des encaissements à venir encore environ 12 M€ de T.V.A. qui seront déclarés. Ensuite, on se retrouvera probablement à partir du premier semestre, espérons-le, mais le Ministre d'Etat et moi-même resterons vigilants et mettrons la pression nécessaire auprès du promoteur, les ventes s'accéléreront, les restitutions de T.V.A. diminueront. Toutefois, il faut retenir qu'au niveau de la Tour un certain nombre d'appartements ont été réunis, donc le nombre total d'appartements aujourd'hui, par rapport aux 25 ou 26 qui sont vendus est de l'ordre de la moitié puisque souvent les clients veulent des appartements encore plus grands et donc ces appartements nécessiteront quelques aménagements et même sur ces appartements futurs qui seront vendus, de la T.V.A. restituée est également attendue. Donc il y aura un volume plus important de T.V.A. nette encaissée mais pour l'instant les chiffres que je vous donne, même s'ils sont importants, sont à mitiger par les restitutions de T.V.A. qui ont été effectuées.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, la parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, évidemment, avec les allers et retours je ne suis plus du tout dans la course. En réalité, lorsque le bâtiment va, tout va, comme on dit et précisément cela ne va pas forcément très bien.

Je voulais juste faire un petit point. Je reviens sur l'instauration de pénalités. Je crois que les pénalités sont utiles et sont nécessaires. Toutefois, je pense que l'approche par punition ne me paraît pas une très bonne approche. L'expérience montre d'ailleurs qu'il existe beaucoup de cadavres d'entreprises et qu'on n'aura pas tenu les délais. Je veux dire que oui, c'est bien de les mettre mais si on ne travaille pas à l'intérieur du processus de construction des Tours on tombera sur le triangle des Bermudes, à savoir, les délais, les coûts ou la qualité. L'entrepreneur sera obligé d'arbitrer entre ces trois domaines, il ne pourra pas les gérer en même temps. Donc, je crois qu'il faudra être très vigilant parce que cette priorité, pour les logements des nationaux, est indispensable. Tenir les délais, c'est indispensable mais je crains que la seule peur du gendarme ne permette pas de tenir les délais comme la théorie le dit.

Je voudrais simplement bémoliser cela. Je pense que c'est au cours de la construction que l'on peut gagner les délais et non pas avec des pénalités.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

La parole est à Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une double question qui concerne le logement et une qui concerne également une autre ligne de ce chapitre.

Premièrement nous avons évoqué un peu de prospective en matière de logement domanial. Est-ce que, Monsieur le Conseiller, vous pouvez nous dire, à ce jour, le nombre de dossiers qui ont été déposés pour la Commission d'attribution pour la Tour Odéon ? Nous avons parlé de Testimonio, nous avons parlé de l'Engelin, mais là c'est février 2015. Vous nous avez dit qu'il y aurait 160 appartements plus 90 appartements de réattribution, avez-vous les moyens de nous donner le nombre de dossiers qui ont été déposés et qui ont été reçus favorablement par vos services ?

J'ai une deuxième question qui concerne la ligne Réaménagement du Quai Albert 1^{er}. La darse Nord est en train d'être réhabilitée, pour des questions techniques, comment vont être réaménagés les forains qui étaient sur la partie haute, puisque la foire d'attractions arrive à la fin du mois ? Avez-vous un plan pour savoir où vont être mis les forains qui étaient sur cette partie du quai ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sur le premier point, comme l'appel à candidatures s'est terminé seulement vendredi de la semaine dernière, on a encore à ce jour un certain nombre de dossiers incomplets. Beaucoup de dossiers sont, vous le savez, déposés le dernier jour où il y a une affluence très forte à la Direction de l'Habitat. Mais les dossiers ne sont pas forcément complets, ils sont en cours, surtout pour

être sûr que toutes les pièces manquantes seront bien déposées en temps et heure. Donc les chiffres que je pourrais vous donner aujourd'hui ne sont pas forcément très pertinents. Ce que je me propose plutôt de faire c'est, d'ici les Commissions Plénières d'Etudes du mois de novembre, mais certainement même avant, de vous donner un chiffrage définitif fiable sur la base des dossiers totalement complets effectivement déposés.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur RIT.

Excusez-moi Docteur RIT, Madame GRAMAGLIA souhaite intervenir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'était pour répondre à la question du relogement pour les forains. Nous sommes en train de voir avec la Mairie, effectivement, et je n'ai pas encore le plan précis du réaménagement, mais c'est en cours.

M. Christian BARILARO.- Il y en aura moins que d'habitude forcément ou les gens seront installés ailleurs ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y en aura peut-être un petit peu moins.

M. le Président.- Bien. Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur la ligne du Centre de Gérontologie, Centrale d'Énergie. J'ai été interpellé par la somme rectifiée de 3,5 M€ sachant que ce Centre de Gérontologie est *a priori* sauf erreur de ma part, un des seuls éléments du système de santé qui fait de nous un pays normal, c'est-à-dire déficitaire, puisque l'hôpital ne l'est plus, nous n'avons pas de dette...

(Rires).

... mais le Centre de Gérontologie, *a priori*, serait déficitaire. Je voulais être renseigné sur cette somme

de 3,5 M€ qui *a priori* correspond à un investissement. C'est ma question.

Ensuite, il y a une toute petite mise au point au sujet de deux de mes collègues les sieurs ROBILLON et CUCCHI.

M. le Président.- Merci.

M. Jacques RIT.- Je peux faire cette petite mise au point comme cela ce sera fait.

M. le Président.- Oui, tout à fait.

M. Jacques RIT.- Je trouve, Messieurs, je parle devant un absent temporaire, je trouve que vous êtes bien sensibles, bien sensibles lorsque je vous entends exprimer à Monsieur le Ministre d'Etat vos doutes concernant des promesses en matière de projet immobilier. Je vous trouve bien sensibles.

En 2003, nouveau Conseiller National, j'ai fait partie des personnes qui se sont enthousiasmées pour un projet qui était presque une cause nationale, oui, on peut le dire une cause nationale, à savoir le projet du futur hôpital. A l'époque on se plaisait à dire qu'il y avait 20 ans de retard et que l'on allait faire vite pour corriger cette honte. Donc, je vous rappelle que nous sommes en 2014, que ce projet, lui qui fut plus qu'une promesse, fut une maquette, des centaines d'heures de travail, a disparu, a été remplacé par un autre mais à en croire certains journaux locaux et ce que certains élus me disent – et je ne peux que les croire – réellement je ne sais pas si je dois rire ou pleurer.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour le Centre Rainier III, Docteur, tout d'abord la ligne que vous étudiez actuellement n'est pas du tout de ma compétence, il s'agit de travaux d'équipement, ils sont placés sous l'autorité de Mme GRAMAGLIA, et effectués par le Service des Travaux Publics...

M. le Président.- Pardon, Monsieur le Conseiller, Madame GRAMAGLIA souhaite intervenir à ce sujet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Puisque c'est de ma compétence, je vais répondre. C'est un montant effectivement complémentaire de 3,5 M€ qui correspond à la bonne fin des travaux électriques du Centre, pour un montant de 1,1 M€, les derniers équipements techniques et mobiliers pour 300.000 € et la restitution des retenues de garantie pour 700.000 € et l'affermissement des réclamations, c'est-à-dire les retards de chantier, pour un montant de 1,4 M€.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Par contre, l'exploitation de ce Centre Rainier III, dépend bien de mon Département. Tout d'abord, permettez-moi de rappeler et cela m'est très souvent confirmé, que le Centre de Rainier III, qui a été voulu par le Prince Rainier III et par le Prince Albert II lorsqu'il a accédé au trône, est une très belle réalisation et un très grand succès. C'est l'un des hôpitaux gériatriques le plus beau et le plus moderne d'Europe, avec 210 chambres. Rappelez-vous aussi des débats – il faut avoir de la mémoire, moi je commence à en avoir beaucoup dans cette enceinte puisque j'y suis arrivé en 1988 pour la première fois, en tant que Conseiller National, donc cela fait pas mal de soirées et de débats – il n'y a pas si longtemps de cela, on nous disait que le Centre Rainier III était trop grand, qu'on n'arriverait pas à le remplir, comme d'ailleurs les 70 chambres d'« A Qietüdine ». Aujourd'hui, nos 210 chambres sont occupées, comme les 70 d'« A Qietüdine » et nous avons même des listes d'attente.

Je voudrais juste ajouter, puisque vous parlez de déficit, que par un partenariat, je crois réussi, avec les Caisses Sociales de la Principauté, nous avons pu contenir le déficit à un niveau extrêmement bas, puisque pour 210 lits de cette qualité, c'est environ un peu plus de 3 M€ pour les financer chaque année, parce que les Caisses Sociales ont fait un effort important et qu'elles prennent en charge le forfait soin à un niveau effectivement élevé parce que le Gouvernement, à travers en particulier l'Office de Protection Sociale, fait aussi un gros effort au niveau de la prestation d'autonomie que nous donnons aux personnes concernées, qui n'ont pas les moyens d'assurer le paiement de ces chambres.

Je crois que l'on peut dire, effectivement, qu'à ce niveau de déficit contenu, la gestion est efficace au regard de la qualité des prestations, pour un reste à charge qui est extrêmement juste et social, parce qu'en fait chacun paie selon ses moyens et l'Etat paie la

différence. On peut parler d'un très beau succès et je sais qu'on préfère toujours parler des trains qui n'arrivent pas à l'heure mais, lorsque je vois les demandes que je reçois de toutes les Alpes-Maritimes, pas seulement des communes voisines, pour espérer obtenir une chambre dans nos maisons de retraite et dans cet hôpital gériatrique – qu'évidemment on ne peut pas satisfaire parce que nous réservons ces lits uniquement aux Monégasques et aux résidents de la Principauté – on peut parler d'une belle réussite. Vous m'avez donné une belle occasion de saluer cette réussite et de féliciter tous les médecins, tous les infirmiers, tous les aides-soignants, tous les personnels qui, dans ce domaine-là, sont particulièrement dévoués, car je crois que lorsque l'on est au service des personnes âgées et spécialement des personnes âgées dépendantes et lourdement dépendantes comme au Centre Rainier III, c'est plus qu'un métier, c'est une vocation et j'en profite aussi pour rendre hommage à tous ces hommes et ces femmes qui se dévouent pour nos aînés.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci de ces éclaircissements, Monsieur le Conseiller.

Pour que les choses soient claires, le mot déficit n'était dans ce sens en aucun cas un reproche de ma part. Il y a des déficits honorables, pour avoir moi-même largement défendu la filière gériatrique au moment de sa conception, je ne peux qu'abonder dans votre sens à ce point de vue-là et d'ailleurs pour parler du Centre Rainier III c'est vrai qu'il est particulièrement beau, luxueux, il est d'ailleurs un des représentants, debout, de l'aire de l'hôpital VASCONI, puisque finalement le concept s'appliquait aussi au projet 1 du nouvel hôpital à l'époque. Lui, malheureusement, n'a pas eu la chance d'être réalisé et parfois je le regrette parce que je crois que c'est en 2015, sauf erreur de ma part, que nous devions l'intégrer. J'aurais l'amertume de quitter le noble Centre Hospitalier Princesse Grace bien loin du but.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques remarques concernant l'opération l'Engelin. Effectivement, des lignes budgétaires c'est très bien, effectivement un engagement du Gouvernement c'est encore mieux mais ce que nous attendons réellement c'est le contrat avec l'entreprise retenue, avec des clauses rendant un retard de livraison réellement dissuasives. Alors, peut-être suis-je trop sensible, mais le fait que certains engagements dans le passé n'aient pas été respectés ne me rend pas plus confiant aujourd'hui. On attend également le début des travaux, vous avez dit que ceux-là commenceraient d'ici la fin de l'année, c'est très bien.

En ce qui concerne les opérations intermédiaires, je ne pense pas que ce soit du bonus, je crois que c'est indispensable. C'est vraiment important par rapport à la pénurie, c'est important également parce qu'on va se rendre compte qu'il va manquer non seulement des appartements mais il va manquer également ce que l'on appelle la réserve domaniale de transition. C'est-à-dire dans ces opérations intermédiaires on parle de livraison en net ce qui veut dire qu'il y a des gens à reloger, cela veut dire qu'il va y avoir de nouveaux appartements à offrir mais cela va générer un manque également.

Ensuite, je voulais parler – le Président en a parlé hier et cela est un discours de méthode – de la foncière. Nous restons persuadés que cela peut être une solution. Aujourd'hui vous nous avez montré que les rénovations s'étaient accélérées. Dont acte, nous verrons par la suite.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Tous ces problèmes sont très importants, on en a parlé largement et je ne m'étendrai pas sur le sujet, tout a été très bien dit.

Moi, je voudrais juste faire une observation en tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie pour faire remarquer la disparition progressive des jardins en Principauté. Avec l'Engelin, Monsieur le Président vous nous avez dit l'année dernière « il faut savoir ce que l'on veut », et vous

aviez raison. Mais je constate, et je suis dans mon rôle, qu'on déplace des arbres pour les replacer ailleurs, mais des arbres déplacés ailleurs cela ne refait pas un jardin, cela donne des arbres déplacés. J'entends dire qu'en face d'ici, aux jardins St Martin, il va se préparer quelque chose avec le Musée Océanographique ; ce n'est peut-être pas le moment d'en parler, mais je le note. La Petite Afrique également va subir certains travaux. Alors – ce n'est même pas une question, c'est une remarque – je crois que nos jardins sont une partie importante du patrimoine de notre pays et qu'il faudrait quand même songer à les protéger. Peut-être le moment est-il venu, avec la collaboration de M. BOERI, de l'inclure dans notre protection du patrimoine ? Nous y reviendrons plus tard.

M. le Président.- Oui, une sorte de réserve à la fois végétale et foncière, que nous sommes obligés de prévoir pour les générations qui viennent, ce qui avait été fait d'ailleurs par nos anciens. Je vous rappelle que la zone « A » à Fontvieille qui a été construite très rapidement en 2003/2004, n'est-ce pas Monsieur le Conseiller VALERI, a été construite en 24 mois parce que c'est une réserve foncière qui avait été créée, pensée par les anciens du Conseil National et du Gouvernement, puisqu'il y avait des parkings en-dessous et qui fait l'objet aujourd'hui de ces très beaux immeubles qui abritent beaucoup de nationaux. Je crois qu'il faut que l'on réfléchisse à cela mais on a un territoire contraint, c'est le moins que l'on puisse dire...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Président, vous permettez ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une parole pour rebondir, oui j'avais oublié les serres que l'on va déplacer sur le parcours vita...

M. le Président.- ... On y arrive un peu plus tard dans le débat !

M. Jean-Louis GRINDA.- ... non mais juste pour noter, ce n'est pas une polémique d'aujourd'hui, je crois que c'est quand même important qu'on s'y penche sérieusement et savoir ce que l'on veut réellement préserver et qu'on pose le problème franchement...

M. le Président.- ... absolument !

M. Jean-Louis GRINDA.- ... et Monsieur CUCCHI d'ailleurs disait l'autre jour lors d'une C.P.E. que si l'on change d'orientation pour le parcours Ida...

M. le Président.- ... Le parcours vita....

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Parcours vita, c'est un lapsus...

M. le Président.- ... ça c'est un autre parcours Ida, cela concernera le Budget Primitif...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... c'est un autre parcours, plus long et avec quelques obstacles supplémentaires.

Ce que je veux dire c'est qu'il faut délimiter le champ de ce que l'on veut garder, oui ou non, le faire clairement et ne pas le faire par petits bouts, il faut protéger tout ou partie des espaces verts de la Principauté et le Conseil National a vocation à se préoccuper de ce sujet qui participe au bien vivre de la population.

M. le Président.- Absolument, merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais sortir ma baguette magique pour construire des logements supplémentaires et développer les espaces verts en Principauté de Monaco, ce n'est pas très compatible, vous en conviendrez.

Je rappelle que la Principauté de Monaco a 20 % de son territoire recouvert par des espaces verts. Nous menons une politique active en ce sens, en incitant la création d'espaces verts sur les toits des bâtiments par exemple. En dehors des zones vertes constituées par des parcs ou des jardins, l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 modifiée impose en cas de construction de modifier ou de créer un espace planté. Par ailleurs, le « code de l'arbre » reprend les dispositions du dernier alinéa de l'article 56 de l'ordonnance souveraine susvisée relative à l'impossibilité de supprimer l'arbre sans l'autorisation de la Direction de l'Aménagement Urbain. L'opération

du Sporting d'Hiver a dû tenir compte de l'existence d'un arbre patrimonial et s'articuler autour de lui.

Maintenant, c'est vrai, sur les 2 km² de la Principauté, le maximum est fait pour préserver ces espaces verts qui sont quelque chose d'important pour les résidents et la Principauté, pour l'amélioration de leur cadre de vie, mais il faut également construire des logements, des équipements publics, et l'équilibre est difficile à respecter.

Je rappelle également que nous avons procédé à l'extension de la Roseraie avec 1 500 m² de plus, à Fontvieille.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Président, excusez-moi.

Madame GRAMAGLIA, je vois bien que l'exercice est difficile, il est difficile de répondre à ce genre de question. Je ne suis pas du tout convaincu par ce que vous venez de dire. C'est tout.

M. le Président.- Il y a un élément symbolique qui est le Ficus centenaire à côté du Sporting d'hiver, je vous parle du gros, à côté de l'arrêt de bus.

M. le Ministre d'Etat.- Tout le monde sait que clairement cet arbre est protégé et qu'on n'y touchera pas.

M. le Président.- On verra, j'espère.

Je l'espère de tout cœur, comme le ficus qui était à l'ancienne gare que vous n'avez pas connu, Monsieur le Ministre, qui a disparu et qui était aussi beau que celui du Sporting d'hiver et que l'on regrette tous les jours.

Pardon, mais on a tous attendu le bus depuis que nous étions tout petits en regardant les racines de cet arbre et aujourd'hui je frémis à l'idée qu'il lui arrive quelque chose à ce Ficus. Mais bon, c'est un autre sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Normalement non.

M. le Président.- Cela vous fait rire, Monsieur CUCCHI ...

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Madame GRAMAGLIA de nous avoir rassurés, M. GRINDA et tous ceux qui partagent...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... non, je ne fais pas de langue de bois... Même si je parle des oliviers et des espaces verts.

Je suis heureux de voir que l'on va accentuer les jardins sur les toits, les jardins suspendus et vous me rassurez car peut-être qu'ainsi on va arriver à recréer les jardins suspendus de Babylone à Monaco et peut-être ajouter une nouvelle merveille du monde aux précédentes...

Par contre, je me souviens qu'un de vos prédécesseurs, il y avait eu un bel article qui était sorti dans un journal de Monaco, avait présenté le principe et l'idée d'une coulée verte qui devait partir du Jardin Exotique et agrémenter la Principauté d'un espace vert fort attrayant, c'était un projet qui avait été présenté par M. CALCAGNO, à l'époque où il occupait vos fonctions.

Malheureusement, je ne peux que constater qu'en ce qui concerne les arbres et l'environnement, ce qui est quand même nécessaire, parce que le vert cela repose, je constate qu'on va planter des arbres ailleurs et je dirai tout simplement ce que j'ai déjà dit en séance privée, on déracine les arbres à Monaco et on les remplace par du béton et on va planter des arbres aux alentours. Donc, je pense qu'à un moment donné le Gouvernement doit clairement afficher ses choix et mettre ses actes en adéquation avec ses paroles. C'est tout.

J'estime que les espaces verts contribuent également à l'attractivité et je crois qu'un jour lorsqu'il n'y aura que plus que du béton, vos résidents viendront, achèteront un appartement qui, de toute façon, restera vide, ce sera invivable. C'est un choix du Gouvernement, c'est votre politique, personnellement je ne le partage pas.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur STEINER il faut garder mesure dans les propos qu'on tient. Lorsque vous osez dire qu'on arrache les arbres à Monaco

pour les planter ailleurs, moi je vous réponds que par la statistique, Monaco est le pays avec le plus d'espaces verts. Il n'y a aucun pays au monde qui a 22 % de son territoire en espaces verts.

Vous voyez que moi aussi je peux faire de la compétition avec vous sur des affirmations qui ne tiennent pas la route. La réalité et vous savez d'ailleurs que même si le Gouvernement oubliait ce sujet, quelqu'un lui rappellerait de protéger les espaces verts et les arbres. Donc, on ne peut pas dire que la politique du Gouvernement consiste à bétonner tout, je regrette !

M. le Président.- Vous me permettrez d'éviter de participer à ce débat parce que je crois qu'il peut être très long.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que j'ai eu la naïveté ou la bêtise de vouloir essayer de suivre les lignes puisque nous en sommes à l'équipement social et on parle des arbres.

Je voulais savoir si vous me permettez donc qu'on parle peut être des deux petites opérations envisagées, maintenant ou si on en parle à la bonne ligne ? Je ne sais pas trop comment faire.

M. le Président.- Nous sommes toujours sur le chapitre 5.

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

.... Mon cher collègue nous en sommes toujours au chapitre 5.

Tout à fait, vous pouvez intervenir Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

Je voulais dire, concernant les deux petites opérations (deux sur les trois) que j'émet des réserves tant sur les délais que sur le réel gain de certaines de ces opérations parce que je ne suis pas persuadé qu'une fois – pour les opérations où l'Etat n'est pas le seul à jouer entre les dations, les relogements, les retraits – que l'on arrive réellement à gagner les 40 appartements que l'on espère et je ne voudrais pas donner de faux espoirs à nos compatriotes parce

qu'évidemment les rez-de-chaussée, on continue notre vision, ne serviront pas à loger nos compatriotes. Donc en gain strict d'appartements et en taille d'appartements j'ai peur que ce soit quelques 2 ou 3 pièces et rien de plus et je me demande s'il ne faudrait pas envisager ces opérations dans le cadre peut-être d'opérations plus vastes, mais vraiment calculer ce qu'elles représentent parce que nous allons nous retrouver vraiment juste. Si on compte 50 nouvelles demandes par an pour les logements et à 50, je suis dans la fourchette basse, très proche de celle de l'IMSEE, Monsieur le Ministre, cela fait entre 2015 et 2018, 150 demandes plus les 250 qui restent de la dernière fois cela fait 400, là on va en livrer 200 et il en reste 150 « sur le carreau... »

(Sonnerie).

... il faut être clair et ne pas mentir à nos compatriotes. A la fin de la livraison de l'Engelin, si elle arrive dans les délais on aura certes amélioré la situation mais on ne sera pas au stade d'avoir logé une majorité conséquente des demandeurs...

M. le Président.- ... On ne sera pas confortable.

M. Jean-Michel CUCCHI.-... On ne sera pas confortable, tout à fait, Monsieur le Président, et je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire.

La remarque que je voulais faire, Monsieur le Ministre, c'est que je pense vraiment que le dossier du logement, qui est un dossier important, ne devrait pas être un dossier et lorsque vous me dites que le Gouvernement est aux côtés du Conseil National sur ce sujet, je préférerais même ne pas avoir besoin d'être à côté de vous. Pour moi, le fait de devoir tenir la position que je tiens qui peut paraître radicale pour certains, elle est essentiellement liée au fait que, alors peut-être pas vous, Monsieur le Ministre, peut-être les circonstances, peut-être le passé, je ne sais pas mais vous savez le nombre de fois où j'ai dû répéter à des personnes arrivées avant vous, et j'espère ne pas devoir faire la même chose à ceux qui arriveront après, qu'il y a une continuité de l'Etat et que le fait que l'on soit nouveau n'est pas une excuse, me chagrîne mais c'est une vérité.

Ce que je voulais dire, c'est que je pense que le dossier du logement ne devrait pas être un dossier et que si l'Etat sur ce sujet faisait son travail, eh bien, on n'aurait pas à rattraper de retard. Alors, je dois dire, Monsieur le Ministre, pour être tout à fait honnête que j'ai le sentiment qu'aujourd'hui vous avez, tout

du moins dans l'intention, reconnu les choses et essayé de les améliorer, je le dis, mais j'estime qu'il est de mon devoir vis-à-vis des compatriotes qui me font confiance de rester sur cette position, de juger les faits parce que c'est cela que les gens attendent de moi et c'est pour cela qu'ils m'ont fait confiance. Je veux que cela soit clair et ce n'est pas une question de personne ou de procès d'intention.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, Monsieur CUCCHI, je n'ai pas dit, je ne pense pas, « le Gouvernement aux côtés du Conseil National », j'ai dit que nous partagions ce même dossier et cette impérative obligation.

Sur les petites opérations, M. CASTELLINI va essayer, d'ici la première réunion privée du Budget Primitif, de vous présenter, opération par opération, le net. Etant précisé qu'il faut qu'on intègre avant les relogements d'autres personnes qui habitent ces immeubles et qui de toute façon doivent quitter l'immeuble pendant les travaux. Donc il y a un travail à faire, c'est commencé, nous allons tout faire pour vous présenter cela le 6.

Sur le reste, Monsieur CUCCHI, faire confiance au Gouvernement ce n'est pas lui donner un blanc-seing, c'est-à-dire que – et je le dis parce que je le pense et que je ne pratique pas la langue de bois – s'abstenir c'est ne voter ni contre ni pour, si tout le monde s'abstient il ne se passe rien ! Un budget qui rencontrerait l'abstention de tout le monde ne serait pas adopté. Donc je pose la question de la responsabilité du vote qui consiste à s'abstenir, je m'abstiens parce que finalement je ne prends pas parti. Ce n'est pas une question de faire confiance ou pas confiance c'est que je ne veux pas oser prendre parti, donc je m'abstiens. Mais j'attire votre attention Monsieur CUCCHI pour dire que si tout le monde s'abstient il n'y a pas de budget on marchera au douzième provisionnel et il n'y aura pas l'Engelin ni rien d'autre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Peut-être juste avant que les uns, et les autres n'intervenez, par rapport à ce que Monsieur CUCCHI évoquait et ce sur quoi le Ministre d'Etat a répondu en partie concernant justement les petites opérations au chiffre auquel on va se livrer. Tout d'abord, une boutade, mais c'est un peu le même dilemme que Mme GRAMAGLIA, s'il faut

respecter les arbres et construire en même temps... oui on va bien évidemment continuer la politique d'avoir des bureaux si possible dans un certain nombre d'opérations. Peut-être que dans les plus petites opérations cela se justifie plus ou moins parce que si on a des rez-de-chaussée qui sont transformés en bureaux, à ce moment-là, il est vrai que l'intérêt de la petite opération diminue d'autant. Autant dans les grands ensembles comme Apolline, l'Engelin, Testimonio, il faut des bureaux, des commerces qui animent un peu, dans des plus petites opérations il faut se réserver l'intégralité des appartements, pour peu qu'ils soient propres à l'habitation. Donc, on verra comment et nous réfléchissons aussi à cette problématique.

Maintenant, concernant un exemple très concret, Grimaldi/Ste Suzanne, il y a des variantes qui sont déjà à l'étude. Donc, il est vrai que l'on peut se dire que la rue Grimaldi a des immeubles assez bas et faire le choix de rester dans ce cadre-là ; ensuite on peut s'interroger si on augmentait de 2 étages, avec également une autre variante beaucoup plus haute qui ne sera probablement pas celle qui serait retenue. Toutefois, l'ensemble des possibilités est examiné et nous réfléchissons à l'éventualité de monter, alors, combien d'appartements supplémentaires seraient gagnés. On essaie déjà là aussi de faire de la prospective au niveau de ces petites opérations.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je sais que le dossier du logement est absolument essentiel mais il est presque 19 heures et je vous demande d'avancer parce qu'il nous reste encore beaucoup de travaux.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Ministre, vous avez raison, normalement nous ne devons pas nous abstenir je suis d'accord avec vous. C'est pour cela que dans mon explication de vote j'avais bien motivé mon abstention que je voulais comme un gage de bonne volonté et parce que l'on doit adapter ces votes qui sont des prises de position politique à notre système institutionnel. Si, comment dirais-je, l'amendement budgétaire ligne par ligne était dans notre système comme le souhaitent certains membres de la minorité, forcément cela changerait les choses vous ne pouvez pas le nier. Je ne dis pas que je le soutiens, je dis que les choses changeraient sur la

façon dont on vote parce qu'ici – et je me permets de donner l'exemple sur la ligne concernant la S.B.M. – nous sommes obligés de voter contre un chapitre alors que nous sommes contre une ligne, nous savons très bien que cela a une valeur symbolique parce que voter contre une recette cela n'a pas de sens en soi, sinon on la refuse. Donc, il y a un côté symbolique dans le vote et le fait de s'abstenir vous le prenez, vous, comme un manque de confiance et moi je vous réponds, Monsieur le Ministre, que si je n'avais pas confiance du tout et que je ne vous croyais pas, je voterais contre. Mais, mais, je suis soumis au mandat de la confiance qui m'est donné que j'ai besoin d'avoir quelques arguments concrets parce que, Monsieur le Ministre – et M. ROBILLO en a été un des exemples, je pourrais en citer d'autres, mais on ne peut pas monopoliser les débats – le nombre de fois, on va parler exprès de la continuité de l'Etat parce que ce n'est, évidemment, pas à vous personnellement que je m'adresse, où le Gouvernement a promis et n'a pas tenu ses engagements. Demandez à tous ceux ici qui ont plus d'un mandat de vous en faire la liste. Je pense que vous en aurez pour plusieurs jours à arriver à la dernière ligne. Donc, permettez, Monsieur le Ministre, malheureusement, dans une vie l'expérience passée compte et on reste prudent. Je pense même qu'en faisant cela c'est le meilleur moyen, une fois que les choses sont obtenues, d'en avoir un ciment et d'avoir la population satisfaite parce que quoiqu'il arrive, Monsieur le Ministre, sur le dossier du logement ce n'est pas dans un futur proche que nous l'aurons résolu mais si nous avons agi hier comme nous agissons aujourd'hui, nous n'en serions pas là.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne partage pas du tout votre analyse. Je pense que lorsqu'on est élu, j'ai été 18 ans élu, le vote que l'on exprime, exprime d'une certaine manière un engagement positif et donc il doit être pour ou contre. La logique dans ce que vous dites c'est de voter pour une fois et ensuite de voir la fois d'après si c'est tenu ou pas et à ce moment-là de voter contre. Je reviens sur cet argument qui me paraît imparable, le comportement de la personne qui s'abstient est un comportement qui ne peut pas être généralisé, donc c'est très facile de s'abstenir en sachant qu'il y en a d'autres qui vont voter pour, mais en se regardant soi-même, personnellement, je me suis très rarement abstenu et pourtant j'ai été très longtemps dans l'opposition dans le Conseil municipal où j'étais. Lorsque j'étais d'accord je votais pour et lorsque je n'étais pas d'accord je votais contre.

Je respecte, évidemment, votre décision de vote.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup. Moi je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le Ministre s'agissant du vote abstentionniste, il faut prendre une position positive ou négative.

En tout cas, Monsieur CUCCHI, je trouve que l'idée sur l'amendement budgétaire est en train de faire son chemin, donc je suis très content...

M. Jean-Michel CUCCHI.-... ça c'est facile !!!

M. Jean-François ROBILLON.- ... Il faut profiter de la parole, et c'est très bien.

Le chapitre 5 « Sanitaire et Social » me permet de parler des Tamaris. Vous savez tout mon bonheur de voir partir un bloc pour servir l'hôpital au lieu de loger les Monégasques et il est vrai que lors de la dernière séance budgétaire on avait voté la désaffectation du petit terrain mitoyen pour permettre de finir l'opération Tamaris. J'avais posé la question à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé du coût de modification au niveau de cet immeuble. Il était question d'un pont, également d'une refonte de tous les appartements pour faire de la consultation. Remarques à soulever lors d'un Primitif mais comme les travaux ont déjà commencé, vous pouvez peut-être me donner les informations. Sinon, je reviendrai vers vous au Primitif.

M. le Président.- Sans que cela provoque si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, un débat supplémentaire car il n'y a pas d'écriture rectificative sur la ligne, mais je vous en prie, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* D'ailleurs, je vous avais promis des chiffres et ils sont sur le point de vous être adressés par courrier. Cela a été un peu plus long que ce que l'on pensait parce que nous avons travaillé dans la concertation – qui est la bonne méthode – avec la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, bien sûr avec mon équipe au Département, mais aussi avec les chefs de service concernés de l'hôpital, trois d'entre eux sont ici présents ce soir – ils ont participé à des réunions

d'analyses et de concertation – et d'ailleurs on les a entendus et je vais vous dire sur quel point. Je pense, bien sûr, aux Docteurs CUCCHI, RIT et ROBINO qui sont aussi chefs de service au Centre Hospitalier Princesse Grace. Il était prévu au départ, vous vous souvenez, à Tamaris, non seulement de faire une unité de bilan, non seulement de délocaliser des services qui nous permettront d'avoir dans l'hôpital la place nécessaire pour faire des opérations tiroirs de rénovation jusqu'à la livraison du futur hôpital, mais aussi de créer une unité de soins palliatifs. Il était prévu aussi, entre autres, de délocaliser l'accueil du service des consultations d'orthopédie. En effet, cela nous permettrait de dégager de l'espace pour organiser un meilleur accueil au service des urgences de notre hôpital. Ensuite, dans une de ces réunions les médecins, notamment, nous ont alertés sur les problèmes de fréquentation et de circulation dans les futurs locaux de Tamaris. Je vais aller très vite à l'essentiel. Nous avons renoncé, pour la bonne qualité de l'accueil à Tamaris, à délocaliser l'accueil d'orthopédie, parce qu'il y a énormément de passage, parce que ce sont des personnes qui sont souvent à mobilité réduite et nous n'aurions pas pu les accueillir dans de bonnes conditions dans ces locaux. Donc, ceci a fait que nous avons un peu changé d'orientation à Tamaris, puisqu'il a fallu trouver d'autres transferts que l'orthopédie et je rentrerai au Budget Primitif dans le détail ou peut-être dans le courrier d'ailleurs que je vais faire au Président, pour vous tous. Je ne vais pas plus loin ce soir sur ce point.

Tout ceci a fait qu'évidemment il a été plus compliqué de chiffrer le coût, puisqu'il y a eu des changements ces dernières semaines. Mais je suis en mesure ce soir de vous donner des chiffres, Monsieur ROBILLON, préparés, bien sûr en concertation avec le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et Mme GRAMAGLIA. On doit prendre en compte les frais directement liés au changement de la structure qui sont incontestablement des frais liés à cette opération Tamaris, car on n'aurait pas eu à les prendre en charge, si on n'avait pas transformé les logements en surface hospitalière, soit 1,6 M€ (je vous parle en somme T.T.C.) pour les travaux de structure pour le changement de destination, environ 1,7 M€ pour les raccordements électriques et les approvisionnements en fluide et 384 000 € pour la démolition des cloisons internes du Bloc « C ». Donc, nous arrivons à environ 3,7 M€ sur les coûts directs liés au changement d'affectation du bâtiment.

Ensuite, et je vous l'expliquerai mieux et dans le détail dans le courrier, sont chiffrés les coûts des services que nous allons aménager là mais que nous

aurions dû créer ailleurs sur, par exemple, la réserve foncière où il aurait fallu construire un nouveau bâtiment. Ils étaient déjà planifiés et programmés dans le budget d'équipement de l'hôpital. Je vous donne ces chiffres, mais ils ne sont honnêtement pas à prendre en compte dans le coût du changement de la structure de Tamaris, parce qu'ils étaient inscrits de toute manière dans nos budgets et on les aurait dépensés ailleurs. Il y a dont 5,5 M€ pour l'aménagement de tous les services qu'on transfère, mais qu'on aurait créés ailleurs, ensuite il y a 1,2 M€ d'achat de matériel médical, que l'on aurait évidemment acheté aussi ailleurs. Vous pouvez faire des additions mais elles ne seraient franchement pas justifiées sur le plan de l'honnêteté intellectuelle et vous pouvez arriver aux 10 M€ dont vous parlez, mais objectivement le vrai coût de Tamaris, de changement de la structure, c'est environ 3.7 M€.

Lorsqu'on voit les améliorations attendues, je pense que cet investissement est plus que justifié et indispensable, pour les personnels et pour les malades.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Conseiller vous oubliez un poste non négligeable, c'est la passerelle pour relier l'hôpital à ce bâtiment. Vous l'avez évaluée à combien ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Effectivement, vous avez raison, Monsieur ROBILLON, mais la passerelle est déjà prévue essentiellement dans le budget du nouvel hôpital parce que cet ouvrage est indispensable, Madame GRAMAGLIA pourrait l'expliquer mieux que moi, pendant la première phase des travaux pour relier le futur hôpital dans sa phase 1 à l'hôpital actuel. Donc la passerelle est comprise dans le budget du nouvel hôpital, et c'est 1,7 M€. Je l'avais compté dans les 10 M€ de l'addition globale. Le petit « appendice » qui va passer par Tamaris représente environ 100 000 €, pour la prolonger un petit peu sur le Bloc « C », n'est-ce pas Madame GRAMAGLIA ? La passerelle principale doit être réalisée de toute façon pour la qualité du fonctionnement pendant le chantier.

M. Jean-François ROBILLON.- Excusez-moi mais je ne comprends pas. Si le bâtiment des Tamaris n'était pas destiné à l'hôpital mais était destiné uniquement à l'habitation, vous n'auriez pas de passerelle à faire, vous auriez fait une autre passerelle sans doute à côté et je vois mal comment vous allez faire une passerelle qui va rejoindre le chantier à l'hôpital. Ça me semble compliqué quand même...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Là on touche à des questions d'équipement, mais en tout cas cela nous a toujours été présenté ainsi et Mme GRAMAGLIA pourra vous l'expliquer en détail.

M. le Président.- Docteur ce n'est pas que je veuille arrêter le débat, mais si on repart sur le dossier des Tamaris alors qu'il ne fait pas l'objet d'une écriture rectificative... On a le temps d'en parler au Budget Primitif 2015 puisque l'ensemble de ces sommes seront engagées dans le cadre du Budget 2015, on pourra en parler et notamment le 6 novembre.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur l'échange que M. STEINER a eu avec vous sur la difficulté d'arriver à allier à la fois le respect de nos arbres et la nécessité de construire des logements ou des bureaux.

Il a fait référence à un projet évoqué en 2006 par M. Robert CALCAGNO qui est vraiment une bonne idée et qui permettrait de créer des espaces verts. Depuis que je suis élue, j'ai reçu un projet de création d'un espace vert sur la voie rapide, très exactement au-dessus de la voie rapide. La voie rapide serait enterrée par une coulée ornée de végétaux sur toute sa longueur. Absolument magnifique. J'ai reçu ce document par mail, et si vous le souhaitez, je peux vous le faire parvenir. Ce projet permettrait de créer des espaces verts, de remettre des arbres que l'on récupérerait à droite, à gauche. C'est une idée et le projet de M. Robert CALCAGNO me semble aussi intéressant.

M. le Président.- Comme ce qui a été fait sur l'ancienne ligne du métro à New York...

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- C'est un projet qui est avenue Foch à Paris.

M. le Président.- C'est vraiment une ligne verte, une zone verte du début à la fin.

(Mme Rougaignon-Vernin répond hors micro, inaudible).

Monsieur ROBINO, sur les Tamaris, mais on ne continue pas le débat.

M. Christophe ROBINO.- Non, non, je sais faire preuve de discipline, Monsieur le Président, c'était simplement pour répondre à la question des espaces verts, je crois que dans le nouvel hôpital il est prévu en lieu et place des bâtiments actuels une grande esplanade qui devrait être relativement verte et donc, peut-être que l'on pourra y replacer quelques arbres.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je suis très content que le Président CUCCHI soit revenu sur les deux petites opérations surtout après mon intervention parce qu'on pouvait imaginer que je sois extrêmement optimiste et le Président disait : « oui mais, moi je ne suis pas sûr que l'on parvienne à avoir tous les chiffres ». Je précise et il a bien raison, cela est indispensable, dans mon évaluation, je compte ces deux petites opérations. J'ai en effet dit que devrions parvenir à quelque chose d'acceptable pas loin des besoins, s'il y a ces deux opérations. Alors ceux qui m'écoutent pourraient se demander comment je peux dire cela puisque ce n'est pas encore chiffré. Mais moi j'ai entendu, Président, dans des réflexions, bien sûr cela était très prudent et très réservé, que pour l'opération Grimaldi il était question de 20 logements nets et pour l'autre, environ 50. Donc, moi je me suis basé sur 70 logements mais si on n'a pas ces 70 appartements, c'est la « cata » on n'y arrivera pas et là, je vous rejoins Président.

En ce qui concerne la Condamine – et je crois que vous avez sûrement apprécié cela – je pense que vous allez trouver le juste milieu entre un projet qui serait trop élevé et qui dénaturerait l'environnement et quelque chose de trop raisonnable. Je vous rappelle, on l'a vécu avec le Président CUCCHI, que pour A Qietüdine il y avait eu des mois d'obstination parce qu'il ne fallait pas toucher la hauteur dans le quartier

de la Condamine et on a obtenu, je crois, une bonne vingtaine de chambres en plus avec deux étages supplémentaires et, comme on le voit aujourd'hui, c'était une solution raisonnable qui ne défigure pas la Condamine.

Dans tous les cas, je crois qu'il faudra modifier l'Ordonnance Souveraine, sachant que cela n'est pas de notre ressort, mais on vous fait confiance. Cela me fait penser à ce vieux projet de secteur intermédiaire pour lequel je n'étais pas toujours favorable, simplement pour une raison, à savoir que je n'étais pas convaincu que techniquement c'était possible. Là, je crois que c'est un exemple du fait qu'il va y avoir une partie « privée », et une partie qui va être confiée aux Domaines. C'est une forme de secteur intermédiaire que j'approuve.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à m'associer entièrement aux inquiétudes de M. GRINDA sur les jardins à Monaco et je pense que M. BOERI doit aussi être inquiet et je souhaite profiter de l'occasion pour rappeler les engagements de la Direction de la Société des Bains de Mer sur les jardins du Casino qu'elle doit remettre en état dès que les travaux seront finis afin que l'on puisse récupérer lorsqu'on descend devant l'Agence Havas, la belle vue du Casino.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA, c'est un sujet que nous aborderons mercredi prochain dans le cadre de l'examen de la loi de désaffectation de la parcelle du domaine public, cela fera partie des sujets échangés sur le retour au *statu quo ante* c'est-à-dire des Jardins des Boulingrins et une demande sans concession et pas négociable, bien sûr. Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au chapitre 5 mais sur une autre ligne.

M. le Président.- Nous sommes toujours au chapitre 5, Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je sais, mon intervention porte sur l'acquisition de terrain. Donc, comme je le disais hier, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a travaillé sur ce dossier et nous avons une ligne de 32 M€ pour une acquisition rue Grimaldi. Je voulais exprimer ma satisfaction pour avoir, avec le Gouvernement, discuté en Commission de Placement des Fonds de cette opération. Nous parlons aujourd'hui de petites opérations qui semblent peu rentables, avec un coût important, en solde net de très peu d'appartements, des fonds de commerce à indemniser. Je suis très content que cette somme soit reportée dans les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel en bonne orthodoxie budgétaire et on pourra justement discuter des biens immobiliers qui seront rachetés en Commission de Placement des Fonds. Je voulais dire ma satisfaction au Gouvernement sur cette ligne et sur cette opération.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI, nous nous associons à votre déclaration.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je vous ai bien entendu, Monsieur le Président, concernant l'affaire Tamaris, mais c'est juste une question à Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Vous avez brièvement expliqué que l'on avait fait un choix, nous étions parfaitement d'accord sur le transfert du service d'orthopédie et donc deux projets se trouvent à ce moment-là bloqués, la rénovation de l'accueil du service des urgences et entre autres le transfert du service de consultation d'orthopédie. Il était prévu, effectivement, une solution de rechange pour ne pas rester en panne là-dessus et je n'ai pas vu de ligne au rectificatif pour entamer ces travaux. Qu'en est-il ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous avons inscrit 100 000 € au Budget Primitif 2015 pour des études concernant une extension sur la dernière réserve foncière que nous avons à l'hôpital, c'est-à-dire devant la cafétéria où pourraient être installés, en étant

optimiste, avec une utilisation optimale des mètres carrés, sur plusieurs niveaux, les locaux pour les consultations d'orthopédie, qui nous permettraient d'agrandir et d'améliorer l'accueil des urgences et, peut-être un service d'hémodialyse publique, de qualité et de belle dimension.

Nous allons étudier ces possibilités, avec les crédits inscrits au Budget Primitif.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO, parce qu'après vous allez m'en vouloir vous allez croire que je ne veux pas vous donner la parole...

M. Christophe ROBINO.- Non, Monsieur le Président, pas du tout, on avait dit pas de débat et je m'y tiens.

M. le Président.- De toute façon vous vous rattraperez dans quinze jours.

M. Christophe ROBINO.- Certainement.

M. le Président.- Monsieur CROVETTO et ensuite je mets ce chapitre 5 aux voix.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur la réponse que vous avez faite Monsieur le Ministre, au Docteur CUCCHI et je vous remercie en tout cas de cette leçon sur le mode d'emploi du vote. Vous savez que le Conseil Municipal en France ne fonctionne pas exactement comme le Conseil National à Monaco, mais en tout cas je vous remercie, j'apprécie cette leçon. Concernant la confiance je rappellerai simplement que lors de votre réponse au Budget Primitif 2014, il y a 9 mois, on avait déjà évoqué les opérations intermédiaires. Aujourd'hui nous en sommes plus ou moins au même point, nous n'avons aucun élément concret, c'est pour cela que la confiance, il faut la mériter.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CROVETTO je n'ai pas donné de leçon, je me garderai bien de donner des leçons à des élus, je vous ai fait part de ma réflexion. Je pense que l'on s'abstient lorsqu'on ne sait pas, sinon on vote pour et lorsqu'on est déçu au budget, on vote contre, voilà mon opinion. L'année dernière au budget il y avait eu cette évocation de petites opérations, vous dites qu'il ne s'est rien passé, ce n'est pas vrai puisque maintenant on a identifié trois opérations, pour lesquelles la discussion a commencé avec le promoteur qui est propriétaire à côté de nous, dans la rue Grimaldi et la rue Baron Ste Suzanne. Donc nous avons avancé. Par ailleurs, je viens de vous le dire, à la première séance privée sur le Budget Primitif, M. Jean CASTELLINI sera en mesure de présenter les logements que nous pourrions construire dans ces opérations en intégrant les relogements nécessaires pour les personnes qui habitent déjà ces appartements.

Donc, vous pouvez considérer qu'on a rien fait, mais moi ce n'est pas mon sentiment.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, nous attendons effectivement cette séance des Grands Travaux le 6 novembre qui sera cruciale.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II	1.244.300
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	2.188.000
707.9146 - Gros Travaux Stade Louis II	500.000
707.9243 - Aménagement Terrains de Football	1.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III	200.000
707.992 - Investissements Gd Prix Automobile.....	1.979.400
707.994 - Extension Quai Albert 1 ^{er}	<u>18.941.000</u>
	<u>25.053.700</u>

M. Daniel BOERI.- Et pourquoi on ne passe pas au chapitre 6 ?

M. le Président.- Non, non, nous sommes au chapitre 6.

Secrétaire Général.- Il n'y a pas de ligne rectificative sur le chapitre 6.

Je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Oui, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous voyez, Monsieur le Ministre, je peux aussi voter pour ...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'en doute pas, Monsieur CUCCHI.

(Rires).

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Secrétaire Général, chapitre suivant.

M. le Président.- Il n'y a plus de ligne modificative et il faut saluer la décision du Gouvernement de nous avoir entendus et pas seulement écoutés, dans la mesure où la ligne de 1 M€ pour le transfert des serres au Jardin Exotique a été utilisée pour la ligne 701 902 sur les études concernant les Boulingrins.

Donc, nous passons au chapitre 7.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez retiré la somme de 25 M€ consacrée à la rénovation du Centre d'entraînement de la Turbie, elle correspondait à l'apport de la moitié que l'Etat devait mettre dans la rénovation de ce Centre, comme je vous l'ai dit lors des débats privés, il est évident que la politique menée par le Club aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était l'année dernière, on nous avait promis monts et merveilles, l'achat de joueurs de haut rang, de haut niveau, aujourd'hui l'équipe est ce qu'elle est, les deux joueurs pour ne pas les nommer, Ramez RODRIGUEZ et Radamel FALCAO qui étaient les deux piliers de l'équipe. Les deux joueurs censés apporter une assise à ce club ont été vendus, une publicité a été faite à travers eux sur de nombreuses affiches ce qui fait que des sponsors ont investi dans le club et qu'ils sont aujourd'hui furibards. Alors, non seulement la somme était faramineuse mais aujourd'hui elle a aussi valeur de symbole, il était hors de question, et on vous l'avait dit, de voter le budget en l'état si cette somme n'était pas retirée. Dont acte, vous l'avez fait, je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de l'étude du Budget Primitif j'avais demandé s'il était possible de faire un état des lieux des équipements sportifs, j'aimerais savoir où ça en est.

Deuxièmement, je ne souhaite pas polémiquer mais j'ai toujours du mal à comprendre comment on n'a pas pu saisir l'opportunité de mettre le squash, le tennis de table et le tir à l'arc à la place du terrain de boules sous le stade de Cap d'Ail. C'est un endroit géographique qui est très près du Stade Louis II, de la ZAC St Antoine, du Stand de tir et j'ai du mal à comprendre.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Concernant la première partie de votre intervention, Mme GRAMAGLIA ou M. MASSERON répondront.

En ce qui concerne le squash, le tir à l'arc, évidemment plusieurs d'entre vous étaient venus nous voir pour expliquer et c'était la bonne solution, mais nous n'avons trouvé aucune autre solution pour reloger

les ateliers municipaux et si nous ne relogeons pas les ateliers municipaux, nous ne faisons pas Pasteur. Donc, c'est un choix, le Gouvernement aurait pu s'abstenir de faire ce choix mais Pasteur aurait pris du retard et on aurait attendu miraculeusement qu'un local se libère pour y mettre les ateliers municipaux.

Nous sommes responsables, pour ne pas retarder Pasteur, qui est quand même un énorme programme qui commande la rénovation du Centre de Fontvieille, qui commande l'Annonciade II. Donc il faut avoir enlevé le Collège de l'Annonciade II et le transférer à Pasteur. L'intérêt général nous a paru l'emporter sur l'intérêt important du squash. Personnellement j'étais très conscient de l'intérêt puisque beaucoup de résidents étrangers anglo-saxons aiment ce sport et il faut donc maintenant que nous nous attelions à trouver un autre lieu pour installer ces activités sportives.

Voilà, l'explication est celle-là.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Ou trouver un autre lieu pour les activités sportives ou bien pour reloger les ateliers municipaux parce qu'il est vrai que beaucoup de résidents anglo-saxons jouent au squash, il y a en effet une très forte demande, ce sport contribue à l'attractivité de la Principauté. S'agissant du tennis de table, c'est vrai que le Président du club est, pour autant virulent ce serait bien compte tenu des résultats qu'il obtient de le reloger, afin de lui donner toute satisfaction.

M. le Ministre d'Etat.- On n'oublie pas cela mais il n'y a pas de solution aujourd'hui.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, Monsieur le Ministre, vous nous aviez reçus pour les locaux du squash, moi-même j'ai été compétiteur donc c'est un sujet qui me tient à cœur. Le squash aujourd'hui est plafonné à 350 membres à cause justement de l'exiguïté des locaux et ces locaux sont particulièrement mal ficelés dans la mesure où il y a trois cours et un quatrième excentré avec une

climatisation presque défailante. Donc il est urgent de trouver un repositionnement. C'est dommage, vraiment dommage que l'on ne puisse pas le faire à cet endroit. N'est-il pas possible de recaser le stockage de la Mairie dans la ZAC St Antoine par exemple ? Est-ce que cette possibilité a été étudiée ? Est-ce que ce que vous nous dites là est définitif ou bien y a-t-il un semblant de possibilité de positionner le squash à cet endroit ?

M. le Ministre d'Etat.- A ma connaissance il n'y a pas de place à la ZAC St Antoine, sauf à prendre un commerce. Oui c'est décidé, Monsieur CLERISSI, parce que si nous voulons respecter les délais, il faut commencer à prévoir les travaux pour transférer les ateliers municipaux, sinon dans un an on sera toujours au même point et la date de début de Pasteur va se rapprocher. Il ne faut pas prendre de retard sur Pasteur.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Autant la participation au financement du Centre d'entraînement à la Turbie nous semblait inappropriée dans ce Budget Rectificatif, on vous remercie d'avoir retiré cette ligne, autant on peut se poser la question de l'opportunité de la rénovation du Stade Louis II. Il appartient bien à l'Etat, il est utilisé par de nombreux clubs. Je pense, bien évidemment aux installations sportives, telle que la salle Omnisport puisque nous avons la chance d'avoir une équipe de Basket qui évolue en Pro B après moult difficultés, mais également au standing des installations destinées à recevoir le public telles que de nouvelles loges.

En ce qui concerne plus précisément le club de football de l'A.S.M. je considère qu'il fait partie de l'histoire de Monaco, il participe à l'image de la Principauté au-delà de nos frontières.

Même si l'actionnaire majoritaire est aujourd'hui privé, nous voudrions connaître la stratégie des dirigeants, la nouvelle stratégie de Monaco.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur CROVETTO, sur le stade nous faisons très régulièrement des travaux de modernisation, d'aménagement, de maintenance y

compris d'ailleurs comme vous le savez sur la salle Omnisports. C'est une salle très importante qui sert, notamment, effectivement, à l'équipe de basket qui a obtenu grâce à ses résultats sportifs son accession en Pro B. Je crois pouvoir dire que l'état du stade est une préoccupation constante de l'ensemble du Gouvernement.

Pour le reste, il ne m'appartient pas de vous répondre sur la question que vous avez posée concernant la stratégie de l'équipe dirigeante de l'A.S. Monaco Football Club.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Comme mon collègue vient de parler du Basket, j'en profite pour vous faire part de quelques réflexions sur cette équipe

La saison 2013/2014 s'est bien terminée, ils ont été premiers, ils ont accédé à la Pro B premier niveau de professionnalisme, et depuis 3 ou 4 mois il semble qu'il y a eu quelques problèmes. J'en vois deux, il y en a probablement plus.

Le premier, la ligue aurait émis quelques doutes et quelques réserves sur la montée du club en Pro B. J'aimerais que vous nous expliquiez si c'est vraiment le cas, si la ligue nous a posé certaines conditions qui n'existaient pas auparavant et qui ont fait que cela a retardé la montée en Pro B.

Le deuxième, l'équipe dirigeante a réalisé une très bonne saison, a atteint ses objectifs et je voulais savoir s'il doit y avoir des changements parce qu'il semble qu'il y a beaucoup, beaucoup d'incertitudes sur qui va gérer le club et comment ?

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première question je crois qu'en séance privée j'avais expliqué le problème, c'est toujours le même. Il y a un texte ambigu dans le Code du sport français, enfin, ambigu... en tous les cas qui n'en dit pas assez et qui peut être interprété de deux manières.

Il est interprété comme un texte ayant changé la pratique très ancienne qui date de 90 ans environ de la participation des équipes monégasques au

championnat français, soit comme c'est un texte de codification, il n'a ajouté aucune norme qui n'existait déjà et il faut donc interpréter le droit à la lumière de la pratique qui était suivie avant. Donc, c'est une discussion de juristes, la question est devant le Conseil d'Etat en ce qui concerne le football et pour le basket, les responsables du basket, aidés par le Gouvernement, ont pu trouver une solution au moins pour une année, pour jouer en Pro B, et j'espère que, d'ici la fin de l'année, la question sera réglée.

Ou le Conseil d'Etat valide l'interprétation qui confirme, comme cela a toujours été, la pratique depuis le début, depuis le moment où il existe des championnats en France d'ailleurs, que les équipes de Monaco peuvent y participer, ou bien au contraire le Conseil d'Etat prend une autre position. Selon la manière dont la décision du Conseil d'Etat sera formulée il faudrait à ce moment-là un accord international avec la France pour pouvoir dire clairement que les deux articles du Code du sport français doivent s'interpréter... Voilà où nous en sommes.

Sur le deuxième point, effectivement, l'équipe de l'A.S. Monaco Basket est une équipe amateur qui par le fait des mises de fond d'un sponsor et par le fait aussi qu'elle est en Pro B, va naturellement passer du stade d'amateur au stade de professionnel en appliquant d'ailleurs « le code du sport français » c'est-à-dire que lorsque le niveau des recettes est supérieur à un plafond fixé par un décret français, une équipe amateur, française ou monégasque, devient une équipe professionnelle, c'est arrivé au football et ça va arriver au basket. Donc, les dirigeants, avec le sponsor, ont pris en compte cette arrivée et ont décidé les uns et les autres de créer une S.A.M., donc un Société Anonyme avec un pacte d'actionnaires et avec une convention entre l'A.S.M. Monaco professionnel, c'est-à-dire la S.A. Monaco et l'A.S. Monaco amateur qui va rester s'occuper des amateurs. Il y aura une convention, notamment pour les problèmes du Centre d'entraînement qui est partagé entre les deux.

Sans rentrer dans les détails, sur la première question nous sommes tranquilles au moins pour un an, nous verrons après et sur la seconde question, les hésitations ou les discussions qui sont passées depuis le mois de juin ou juillet se sont terminées sous un mois, le basket professionnel à Monaco sera organisé un peu sur le modèle, d'ailleurs, du football.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. Pierre SVARA.- C'est-à-dire un actionnaire majoritaire qui détiendrait 75 %, 80 % du club ?

M. le Ministre d'Etat.- Il y a une personne qui est chargée par le sponsor de travailler sur les statuts et le Gouvernement a désigné un de ses conseils qui est spécialisé dans ces questions. Dans le football, l'A.S. Monaco Football Club, le propriétaire a l'essentiel, je parle sous votre contrôle Monsieur MASSERON, l'essentiel du capital et il a les 2/3 et il y a un tiers où il y a des personnalités de Monaco qui ont été désignées. Cela peut être des représentants, pour le basket, des représentants du basket amateur ou d'autres personnalités désignées par le Gouvernement, mais je pense que ce sera plutôt les représentants du basket amateur qui auront donc 1/3 environ. Ensuite, évidemment, devra être étudié un montage juridique pour l'interdiction de vendre le club sans l'autorisation du Gouvernement, le droit à l'image qui reste au club. Pour cela, il y a des modèles, on l'a déjà fait pour le football, on fera de même pour le basket.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Excusez-moi je reviens, parce que j'ai de la suite dans les idées, sur le squash, très brièvement pour en terminer et pour que cela soit acté en public, les locaux du Marriott correspondaient idéalement à ce que souhaite le squash, c'est-à-dire des locaux avec 6 mètres de hauteur, ce qui est difficile à trouver. C'est pour cette raison que c'était vraiment une opportunité et je ne pense pas que des locaux de stockage aient besoin de 6 mètres de hauteur.

M. le Ministre d'Etat.- Les ateliers municipaux ne sont pas des lieux de stockage, ce sont des ateliers, des gens y travaillent.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens en fait sur l'inquiétude de M. ELENA sur le manque de structures sportives pour les associations et j'aurais voulu savoir ce que vous pensiez du stade

des Moneghetti. Pourrions-nous essayer de potentialiser cet endroit en essayant d'en faire un centre sportif multisports ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Déjà et surtout il faut l'ensemble, puisque comme vous le savez il y a certaines idées qui ne sont pas de Monaco, d'utiliser le tréfonds, ce qui poserait d'ailleurs un problème, non pas pour les salles auxquelles vous faites allusion mais pour le terrain de sport qui s'y trouve. Pour l'instant il n'y a pas de décisions de prise.

Mme Valérie ROSSI.- C'est pour cette raison que ça reste en l'état ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, ce stade a une importance tout à fait considérable pour Monaco, il est utilisé à la fois pour les scolaires, par les associations et je rappelle ici que toute solution de déplacement de ce stade, notamment au Devens, entraînerait des durées de transport aller et retour qui sont particulièrement importantes et qui sont, à mon avis, totalement inadaptées pour une utilisation par des scolaires, compte tenu du fait que sur deux heures de sport il y aurait probablement une cinquantaine de minutes dans les transports ce qui poserait, me semble-t-il, un problème majeur.

Mme Valérie ROSSI.- Où en sont les discussions avec la France par rapport à cela ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ce n'est pas avec la France, c'est avec la commune de Beausoleil et pour l'instant rien n'est décidé et nous en restons au *statu quo*.

Mme Valérie ROSSI.- Parce que c'est un sujet vraiment urgent. Les parents sont soucieux du manque de structures sportives, notamment, du manque de terrain disponible afin que leurs enfants puissent pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles.

C'est important pour Monaco qui prône le sport et qui en fait un porte-drapeau. Je trouve qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il est vrai, cela dit, Madame ROSSI, comme vous le savez, que l'aménagement de l'espace St Antoine a déjà permis d'obtenir un double gymnase qui sert à la fois aux scolaires et aux associations. Des salles de sports spécialisées qui seront également aménagées bientôt. On essaie quand même de tenir compte de cette demande que vous exprimez et qui est tout à fait légitime. A Monaco, le sport compte et croyez bien que le Gouvernement attache du prix à trouver des solutions concrètes. Vous savez aussi que nos structures sportives sont quasiment surbookées à Monaco : elles sont utilisées en permanence, y compris très tard le soir, comme vous le savez.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de revenir un instant sur les 25 M€ de l'A.S.M. Football Club.

Ils ont disparu du Rectificatif, c'est bien, mais il n'empêche que par rapport à la méthode on peut se poser des questions et si on efface tout, il y a des points qui restent en suspens. Alors, peut-être pas ce soir parce qu'on aura le temps un jour ou l'autre d'en reparler calmement et la soirée avance, mais il faudra que le Gouvernement nous explique un jour la méthode qui avait été employée, à savoir, demander l'inscription la plus importante du Rectificatif sur un courrier d'une page et demi, sans l'ombre d'une maquette, sans l'ombre d'un plan, sans l'ombre d'explications sur la manière dont les dépenses allaient être contrôlées, sans l'ombre d'explications sur le lien juridique avec le club qui justifiait de les aider à ce point.

Tout a été vécu, mal vécu par la majorité, le fait concret c'est que la ligne a disparu, ce dont on se félicite, mais s'agissant de la méthode, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire hier, cela joue aussi beaucoup sur l'ambiance générale des travaux.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas répondre sur une ligne qui n'existe plus !

M. le Président.- Pardon, Monsieur GRINDA, Monsieur ELENA avait demandé la parole et après vous la prenez.

Je vous en prie, Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Moi je voudrais aller dans le sens de Mme ROSSI et je pense qu'aujourd'hui ce qui nous manque dans le domaine sportif, c'est une vision à long terme. Comme vous venez de le dire Monsieur le Conseiller de Gouvernement, les salles sont surbookées et des fois jusqu'à tard le soir, j'en sais quelque chose. Je pense qu'aujourd'hui il faut avoir les moyens de nos ambitions et peut-être passer un accord avec Beausoleil afin de faire (au Stade du Devens ou ailleurs), un méga complexe sportif afin d'arriver à dégorgier Monaco.

Aujourd'hui lorsque je pars de Fontvieille pour aller à l'Annonciade, si je devais à l'avenir monter jusqu'au Devens, cela me prendrait trois ou quatre minutes de plus.

Je pense vraiment qu'il faut se donner les moyens de ses ambitions, après je ne mets à aucun moment en doute votre implication dans ce dossier.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Juste un petit mot, Monsieur ELENA, comme vous savez, il y avait un problème pour permettre à nos jeunes de pratiquer le rugby et comme vous le savez nous avons pris une location partielle du terrain de rugby de Blasasc dans les mêmes conditions que le terrain de football de la commune de Cap d'Ail, qui est situé d'ailleurs justement en bordure du Stade Louis II. Je crois que c'est une solution très positive et qui va tout à fait dans le sens du souhait que vous exprimez.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement et en fait je vais compléter l'intervention de M. ALLAVENA. Vous avez dit, Monsieur ALLAVENA, que cela avait déplu à la majorité, cela avait déplu à tout le monde.

M. le Président.- Je vous le confirme, Monsieur GRINDA.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est une ligne qui a disparu donc on ne va pas en parler, mais je voulais dire à Monsieur ALLAVENA qu'elle n'a pas disparu comme par magie puisqu'elle a disparu au cours des séances privées d'études auxquelles il n'a pas assisté pendant trois soirs, pour préparer ce Budget Rectificatif.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- On parle de l'exiguïté des salles de sports pour pratiquer le sport amateur, et cela me fait penser que dans le programme d'action du Gouvernement de 2013 il était question d'un projet global sur le sport. Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre d'Etat, nous avions eu l'occasion ensemble d'en parler, vous avez dit que le Département des Affaires Juridiques était très occupé, qu'il y avait beaucoup de projets en suspens, en attente.

Je pense que, aussi bien pour la pratique du sport amateur que pour la pratique de sport de haut niveau, parce que de plus en plus de compatriotes font du sport à un niveau assez important, j'aimerais bien savoir si un jour ou l'autre ce projet de loi sera déposé sur le bureau du Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est en cours, on nous en parle depuis deux ou trois ans, c'est un peu le serpent de mer.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est vrai, c'est une question de priorité mais ce projet de loi est également une priorité et je confirme bien que les services s'y sont attelés avec dynamisme. Malheureusement, je ne peux pas vous dire aujourd'hui à quel moment nous pourrions déposer le projet de loi.

M. Christian BARILARO.- Je pense que le sport en Principauté est une priorité...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout à fait, je vous le confirme.

M. le Président.- Merci. Je vais mettre ce chapitre 7, Equipement Sportif aux voix et vous dire comme l'a très bien dit M. BURINI qu'effectivement, la majorité sur ce sujet, la totalité des élus présents, ont bien travaillé avec le Gouvernement et le Gouvernement nous a entendus. Comme quoi les séances privées ont encore certaines vertus.

Je mets donc ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904 - Acquisition inst. matériel info.....	310.800
708.9041 - Refonte Syst. Info. Prop. Indus.....	250.000
708.9042 - Mise en œuvre système Inform.....	2.570.000
708.905 - Rés. Radio Numérique de l'Adm.....	300.000
708.944 - Acquisit. Equipements Affaires Maritimes.....	350.000
708.945 - Acquisit. Equipements Pompiers.....	170.000
708.979 - Amélior. & Extens. bâtiments publics.....	10.348.000
708.9792 - Travaux Bd -Batiments Publics.....	1.402.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	650.000
	<u>16.350.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- J'aimerais savoir si c'est à ce chapitre que je peux faire une intervention sur le matériel informatique de l'Administration ?

M. le Président.- On le fera tout à l'heure sur les Dépenses Ordinaires, si cela ne vous dérange pas, de façon à terminer la section 7.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - INVESTISSEMENTS

709.996 - Rachats au FRC.....	57.000.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	40.000.000
	<u>97.000.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste souligner que je trouve que c'est une très bonne chose que les biens immobiliers domaniaux, sur le territoire monégasque, qui ont été financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel soient rachetés lorsque cela est possible par le budget de l'Etat. Nous espérons que vous continuerez dans cette direction.

M. le Ministre d'Etat.- Tant que les recettes augmentent et sont supérieures aux dépenses, oui. Malheureusement si un jour on se retrouve à nouveau en déficit budgétaire à ce moment-là il faudra peut-être revoir la politique.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.966 - Centre Commercial Fontvieille.....	500.000
711.984 - Parking du Quai Antoine 1 ^{er}	100.000
711.9845 - Im. Quai Antoine 1 ^{er} Extension.....	940.000
711.985 - Construction Dépôt Carros.....	<u>4.080.000</u>
	<u>5.620.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, si vous pouvez nous confirmer l'implantation d'un cinéma multiplex à Fontvieille à l'occasion des travaux d'extension du Centre Commercial et dans l'affirmative quand peut-on espérer pouvoir en bénéficier car il me semble illusoire de penser que les deux salles du Ponant puissent offrir une diversité et une capacité suffisante pour répondre aux besoins des cinéphiles

M. le Président.- Merci.

Je vous rappelle également que sur ce chapitre 9 – Investissement, notamment, cette somme substantielle de 57 M€, le Gouvernement s'est engagé, Monsieur le Ministre, hier dans votre déclaration à travailler ensemble, au préalable, en Commission de Placement de Fonds dans le cadre de la clôture du Budget 2014, ce dont nous nous réjouissons.

Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

et, question subsidiaire, cela impliquera-t-il une participation financière de la S.B.M. ?

M. le Ministre d'Etat.- Le complexe cinématographique figure dans le cahier des charges, qui est à la base de l'appel d'offres qui va être lancé avant la fin du mois d'octobre. Quant au délai, cela dépend un peu de Pasteur, sauf si, et c'est une hypothèse aussi envisagée dans l'appel d'offres, dans le cahier des charges, si on réussit à rénover le Centre Commercial de Fontvieille par étapes. C'est-à-dire, une fois qu'on a libéré la collection des voitures du Prince, la salle du Canton, on peut commencer à faire l'aménagement du Centre Commercial par le haut. Là, je ne suis pas du tout compétent pour en dire plus donc on va attendre le résultat de l'appel d'offres et

on vous présentera, évidemment, les solutions qui sont proposées par les partenaires ou les opérateurs qui auront été choisis. Mais pour l'instant, l'idée est bien qu'il y ait un complexe cinématographique dans le Centre Commercial de Fontvieille.

M. le Président.- Merci.

M. Christophe ROBINO.- Et concernant la question subsidiaire qui était la participation financière éventuelle de la S.B.M. sur le cinéma, puisque c'était une des activités qui était dévolue au Sporting...

M. le Ministre d'Etat.- La S.B.M. a une obligation contractuelle, c'est ni vous ni nous qui avons forcé la S.B.M. à réaménager le cinéma...

M. le Président.- ... Moi je m'en suis occupé, Monsieur le Ministre...

M. le Ministre d'Etat.- ... oui, moi aussi mais juridiquement, contractuellement, ils étaient obligés de reloger le cinéma. La S.B.M. a pris en charge les travaux nécessaires et elle a dû ensuite établir un avenant au contrat avec l'exploitant privé. La question qui peut se poser est : « est-ce que cet exploitant privé est intéressé si on fait un complexe cinématographique à Fontvieille ? » Mais, aujourd'hui c'est trop tôt. Toutefois, ce n'est pas la S.B.M. qui va payer le complexe cinématographique de Fontvieille, il ne faut pas trop espérer, mais nous en reparlerons.

M. le Président.- Nous en reparlerons notamment mercredi prochain, et cela fait partie des choses que la majorité a demandées sur ce dossier. J'ai d'ailleurs été depuis le départ, défenseur du cinéma à Monte-Carlo et le Président de la Société des Bains de Mer s'est engagé auprès de moi pour que, outre les frais de rénovation de la salle, etc... la Société des Bains de Mer réfléchisse à également aménager les abords du Théâtre Princesse Grace qui est un endroit absolument unique et à le rendre beaucoup plus agréable et beaucoup plus attrayant, c'est un mot que vous aimez bien, Monsieur le Ministre.

Non, cela n'a rien à voir avec Fontvieille qui est un projet à plus long terme mais dont on reparlera également le 6 novembre je pense.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Juste deux mots sur la rénovation du Centre Commercial. Dieu sait si j'ai fait le forcing pour qu'on rénove ce Centre Commercial et aujourd'hui je comprends la problématique, c'est une opération tiroir assez complexe puisqu'il faut reloger, en effet, sur la Darse Nord la collection de voitures du Prince Rainier III, en même temps il faudra reloger la Salle Léo FERRÉ, sur Pasteur, donc vous avez tout à fait raison.

Cela dit, avant de commencer à tirer des plans sur la comète en disant qu'il peut y avoir un phasage, le phasage c'est encore plus complexe, cela risque de causer des dégâts collatéraux considérables auprès des commerçants si l'opération était avancée peut-être de deux ans, pour se retrouver en 2017/2018 plutôt que de le faire en 2019. Je crois qu'il faut le faire en 2019/2020, proprement, et le faire une bonne fois pour toutes et, à ce moment-là, se mettre d'accord avec l'ensemble des commerçants, le G.I.E.. J'ai bon espoir et je crois que ça se passera bien. Mais je crois que le phasage, pour de très gros travaux, c'est compliqué. Autant cela peut se faire pour un changement de carrelage, ce qui a été fait dans le Centre Commercial il n'y a pas si longtemps, autant pour des gros travaux, je n'y suis pas favorable.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai aucune idée préconçue là-dessus. Nous ne sommes pas vraiment en retard. Alors, on parle depuis longtemps du Centre Commercial de Fontvieille mais nous ne sommes pas vraiment en retard parce que tant que nous n'avons pas avancé sur Pasteur, on ne sait pas où mettre la Salle Léo FERRÉ ni avancé sur la Darse Nord, on ne sait pas où mettre la collection du Prince.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci.

Toujours sur la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille, évidemment, pour la gestion, un opérateur extérieur professionnel est indispensable ; concernant le financement, étant donné qu'il s'agit d'un financement rentable. Je répète ici ma préférence pour un financement par le Fonds de Réserve Constitutionnel plutôt que par des tiers.

Par ailleurs, concernant le cinéma, je regrette malgré tout que l'offre de cinéma va être assez pauvre jusqu'à la livraison de ce multiplex. Si j'ai bien compris c'est plutôt à l'horizon 2019/2020 dans le meilleur des cas. Sous forme d'une boutade, je voulais vous demander si vous alliez mettre en place des navettes pour aller au cinéma de Lingostière ?

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Nous passons donc désormais à la page 10 des Dépenses Ordinaires, nous en étions à la Section 3.

M. Daniel BOERI.- Monsieur le Président...

M. le Président.- Oui, Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- J'ai un peu l'esprit d'escalier, sans doute, excusez-moi...

M. le Président.- Avant de commencer les Dépenses Ordinaires, je vous en prie, cela concerne encore la Section 7.

M. Daniel BOERI.- Je pensais sans doute bêtement qu'on votait la totalité de la Section 7. Visiblement on ne le fait pas.

M. le Président.- Non.

M. Daniel BOERI.- Je voudrais m'adresser à Monsieur le Ministre, à Madame et Messieurs les Conseillers, à mes chers collègues avant de finir la Section 7. J'aimerais que vous gardiez un petit peu à l'esprit la lecture de l'ensemble de la Section 7, ceci pour garder un peu de temps pour mon intervention tout à l'heure sur la culture et donc je voudrais que vous regardiez les sommes de la Section 7, on a la chance que ce soit 2013, que ce soit 2014 que ce soit rectifié ou pas. En 2014, si j'exclus le rachat par le Fonds de Réserve Constitutionnel, le maximum c'est 27 M€ et si je me reporte à 2013 si l'exclus aussi la provision et le rachat par le Fonds de Réserve Constitutionnel la ligne maximum est de 23 M€. Je voudrais que l'on garde ces deux chiffres en tête pour que tout à l'heure, dans mon intervention sur la culture, on s'en souvienne.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Nous revenons aux Dépenses Ordinaires, à la Section 3.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de Personnel.....	1.084.200
304.030 - Frais de Fonctionnement	432.800
304.060 - Frais propres activité service	<u>2.607.000</u>
	<u>4.124.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.010 - Frais de Personnel.....	344.700
305.020 - Frais Etudes & Formation	20.000
305.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>620.000</u>
	<u>984.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CONTRÔLE GÉNÉRAL DES DÉPENSES

306.010 - Frais de Personnel.....	701.900
306.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>10.000</u>
	<u>711.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Oui, je profite de ce chapitre du Contrôle Général des Dépenses, je n'étais pas intervenu sur la Cour Supérieure des Comptes, alors j'interviens maintenant. Moi je crois que les deux entités ne sont pas suffisamment équipées en ressources humaines pour faire un travail qui dépasse simplement

un travail comptable et budgétaire pour passer à un contrôle de gestion.

J'ai lu tous les rapports qui ont été consacrés aux Institutions Culturelles, ce sont des rapports budgétaires et comptables, ils ont la qualité budget et comptable mais on ne sait pas quels sont les points forts, quels sont les points faibles de ces institutions et surtout rien n'a été discuté avec les pilotes de ces institutions pour dire vers quoi on va demain et vers quoi on s'améliore. Je pense que probablement avec des ressources humaines un peu plus importantes (je parle de la quantité et pas de la qualité) on aurait la

possibilité d'avoir ici des contrôles beaucoup plus opérationnels et dynamiques sur l'ensemble des rapports qui nous sont donnés et surtout sur les institutions elles-mêmes.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, j'espère pouvoir envoyer au Président dans les jours prochains, une lettre proposant que nous mettions en œuvre une réflexion et une « programmation » triennale des dépenses culturelles.

Alors, c'est un peu compliqué techniquement mais je pense que courant de la semaine prochaine je vais

écrire au Président pour lui proposer qu'on commence à réfléchir, pour présenter à l'avenir les dépenses culturelles sur trois ans.

M. le Président.- Bien, parfait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de Personnel.....	3.763.500
307.020 - Frais Etudes & Formation.....	1.000.000
307.030 - Frais de Fonctionnement.....	46.000
307.040 - Achat & Entretien Materiel	2.500
	<u>4.812.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je compte intervenir pour faire deux remarques sur l'augmentation des fonctionnaires proposée par le Gouvernement dans le cadre d'une participation aux bons résultats.

Tout d'abord, au nom du groupe U.M. je dirai que cette augmentation par pourcentage ne me satisfait pas. Elle induit un effet mécanique assez contestable puisque ce sont les salaires les plus élevés qui vont être les mieux récompensés. Or, cette participation aux bons résultats me semble devoir avant tout profiter aux salaires modestes et moyens.

Par ailleurs, une prime sera selon toute vraisemblance thésaurisée chez les hauts revenus et consommée chez les revenus plus modestes.

Je vous demande donc de bien vouloir envisager une prime unique pour tous, prime qui bien évidemment inclut les retraités car je ne vois pas au nom de quoi nos aînés seraient exclus de ce geste extrêmement symbolique qui reflète la bonne santé de notre économie. De cela Monsieur le Ministre d'Etat, vous en avez déjà convenu, les retraités vont être intégrés.

Deuxième remarque, Monsieur le Ministre vous avez proposé une revalorisation de 0,5 % au 1^{er} janvier, nous sommes dans le Budget Rectificatif, c'est peut-être un peu tôt mais ce serait, je vous cite : « une avance sur une inflation future », il me semble que vous contredisez ainsi les propos que vous avez tenus ici devant nous, il y a peu, indiquant qu'une augmentation indiciaire ne pouvait s'appuyer que sur une inflation réelle. Sur ce point nous partageons votre avis et d'ailleurs notre proposition de loi consacrée à l'augmentation des fonctionnaires va dans ce sens. Il nous semble donc urgent que celle-ci soit très rapidement étudiée dans la commission *ad hoc*.

Enfin, nous sommes également tout à fait favorables à la création d'un indice des prix monégasque ; vous avez évoqué hier la difficulté du calcul, je l'ai bien compris, j'ai compris également que vous n'étiez pas

au bout du processus de réflexion, donc nous sommes ouverts et nous attendons vos nouvelles propositions.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur GRINDA.

Sur le dernier point je confirme que le Conseil scientifique de l'IMSEE qui se réunit dans quelques semaines, mettra à l'ordre du jour la question, on verra après comment on peut avancer là-dessus. Sur votre proposition de loi, je ne la connais pas mais j'ai cru comprendre ou lire dans la presse qu'elle était calée sur l'inflation et donc si votre proposition de loi s'applique, l'augmentation au 1^{er} janvier, c'est zéro.

Alors, le Gouvernement propose 0,5 % tout simplement pour garder l'avance de 0,5 % qu'ont actuellement les fonctionnaires puisque la revalorisation a été en avance sur l'inflation réelle. L'inflation réelle reste évidemment le critère objectif parce que sinon on fait 0,5 % mais pourquoi pas 0,7 % ou 10 %. Donc le critère c'est l'inflation réelle mais nous sommes libres d'anticiper sur l'inflation réelle. Voilà la logique de ce que nous proposons.

Quant à la prime, c'est vrai que nous aurions préféré pouvoir la moduler en fonction du niveau de traitement, c'est-à-dire faire une prime plus importante pour les traitements faibles de la Fonction Publique. Parce que la prime pour tous, elle n'échappe pas non plus à la critique, puisque la somme en euro unique pour tout le monde ne représente pas la même chose pour les hauts salaires et les bas salaires. Donc, c'est à peu près la même chose que 10 % de prime. Nous n'avons pas pu, dans les délais, moduler l'augmentation de la prime et il nous a semblé que c'était le plus simple.

M. le Président.- Une des conclusions de ce sujet, de notre demande, après la lettre que je vous ai fait parvenir le 18 juillet, je m'adresse aussi aux membres de la minorité, c'est qu'on ne peut pas légiférer sur tout. D'abord, il y a des usages, je vous renvoie à de vieux débats d'il y a 25 ou 30 ans qui ont eu lieu au Conseil National. Les personnes qui nous ont précédés ici avaient ces mêmes débats avec les interlocuteurs du Gouvernement et je pense qu'il est sage de ne pas passer son temps à légiférer sur tout et on s'adapte y compris dans un environnement qui

est changeant. Nous espérons d'ailleurs que cet environnement déflationniste ne va pas perdurer en Europe, il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises par la Banque Centrale Européenne mais c'est long, c'est compliqué, on voit les ravages qu'a fait la déflation au Japon depuis 15 ans, c'est un autre sujet mais c'est directement lié.

Monsieur GRINDA, je vous en prie, vous vouliez répondre, je vous donne la parole avant de la donner à M. CUCCHI.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Ministre d'Etat, je n'ai pas bien compris votre explication pour tenter de me convaincre que 10 % pour tous c'était pareil qu'une prime unique pour tous... Non ! Excusez-moi mais alors détaillez-moi votre réponse, cela est une première chose.

Maintenant c'est quand même vous qui avez dit ici-même et qui m'avez répondu que l'on ne pouvait pas augmenter les salaires plus que l'inflation. Donc moi je veux bien que vous suiviez le mouvement du progrès et que vous disiez que l'on conserve le 0,5 % parce que tout va bien, mais il faut bien être conscient que c'est une dépense pérenne et que vous m'avez dit exactement l'inverse il y a quelques temps.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GRINDA, aujourd'hui les traitements de la Fonction Publique ont 0,5 % d'avance sur l'inflation, tel que vous l'avez voté pour le budget 2014. On aurait pu décider de supprimer cette revalorisation en disant qu'on était en avance sur l'inflation, on se fait rattraper par l'inflation et on supprime. Donc, le Gouvernement a considéré qu'il fallait garder cette avance sur l'inflation, mais c'est toujours une référence à l'inflation, ce n'est pas une augmentation discrétionnaire, c'est toujours l'inflation qui commande la revalorisation. Après le choix politique c'est de dire on maintient l'avance.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'aime à vous l'entendre dire, là nous sommes d'accord, très bien.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous donnez une prime d'un même montant à tout le monde, une prime de 600 € ou 700 €, cela ne va pas représenter la même chose que vous soyez en haut ou en bas, et en haut cela ne sert pas à grand-chose...

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais c'est justement pour cela que je vous le demande. Je suis quand même plus intéressé à ce qu'un petit salaire de 2.000 € touche une prime de 500 €...

M. le Président.- ... Il n'y a pas que vous Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'en suis sûr, mais comme c'est moi qui cause...

(Rires).

... Nous sommes associés, j'en suis certain, enfin au moins sur ce point-là, évidemment, que 10 % de 15.000 € ce n'est pas pareil que 10 % de 2.000 € non plus. Je suis plus intéressé personnellement à ce qu'un petit ou moyen salaire touche 500 euros. Une personne qui touche 10.000 ou 15.000 € ne le ressentira pas de la même façon.

Du fond du cœur, je vous demande de réviser votre position parce qu'elle est incompréhensible pour les personnes qui ne gagnent pas beaucoup d'argent et qui ont besoin de cela. En plus en décembre ! Et ce n'est pas un effet de tribune ni un effet de manche, vous me l'aviez déjà reproché une fois, je n'avais pas rebondi, donc j'anticipe.

M. le Ministre d'Etat.- Pour les salaires petits, enfin je ne sais pas si on peut dire petits dans la Fonction Publique il n'y a pas tellement de salaires petits, mais enfin pour les premiers salaires de la Fonction Publique, jusqu'à un classement qui est quand même assez élevé, la mesure que nous proposons est la revalorisation du ticket restaurant qui ne joue que pour ces personnes.

Pour la prime, comme je l'ai dit, il aurait été préférable de moduler la prime. Techniquement nous ne sommes pas capables d'ici la mise en paiement du traitement de décembre d'arriver à faire cela, avec les outils informatiques et donc nous proposons cette mesure qui d'ailleurs n'est pas pérenne puisqu'elle vaut pour une année seulement.

M. le Président.- ...Oui, Monsieur GRINDA mais j'aimerais bien passer maintenant la parole à M. CUCCHI.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais moi aussi je vais lui passer la parole...

M. le Président.- ... Non ce n'est pas vous qui passez la parole, c'est moi.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, je sais bien, je ne veux pas prendre votre place, rassurez-vous...

M. le Président.- Non, mais voyons !!

M. Jean-Louis GRINDA.- Ni aujourd'hui, ni plus tard.

J'ai bien noté que ce n'était pas une mesure pérenne et c'est peut-être d'ailleurs une excellente chose. Cette prime peut effectivement, avec de bons résultats, être développée dans l'avenir. Président, dans le passé, vous avez dit vous-même que le Prince Rainier disait que Monaco était aussi une entreprise, eh bien c'est une façon d'envisager le problème sous l'angle que vous évoquiez. Là vous êtes sur la bonne voie, Monsieur le Ministre d'Etat, moi je ne suis pas contre le fait de la prime, mais sachez néanmoins et fermement, que cette histoire de pourcentage ne me convient pas du tout.

M. le Président.- Bien.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous voyez, tout peut arriver je suis totalement d'accord avec M. GRINDA, je l'avais d'ailleurs dit dans mon discours de politique générale au début de nos débats.

Même si je suis très content que le Gouvernement se soit associé à l'idée du « coup de pouce », je pense réellement qu'il y en a qui en ont plus besoin que d'autres. Je comprends que techniquement ce soit difficile, mais prendre la somme que vous avez choisie, Monsieur le Ministre, 1,8 M€ ou 2 M€, je ne mets pas en jeu la somme, vous avez choisi 1,8 M€ c'est très bien, la diviser par le nombre de fonctionnaires et de retraités et donner à chacun cette somme je ne vois pas ce qui est très compliqué. Je sais que les

Services informatiques de l'Etat souffrent d'un matériel obsolète mais à ce point, je ne pense pas.

Monsieur le Ministre, prenez quelqu'un qui gagne 2.500 € et quelqu'un qui gagne 10.000 €, si je vous demande, une fois que vous avez attribué la prime, de me dire en terme de montant combien a été attribué à la catégorie « A », combien a été attribué à la catégorie « B », etc... on verra qu'il y a une injustice et le but de cette prime, c'est plus de favoriser ceux qui en ont le plus besoin. Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, que vous pensez comme nous, je n'en ai aucun doute.

On peut trouver une solution, il est encore temps, ce serait vraiment plus juste et cela donnerait réellement l'image de ce que vous et nous, nous voulons.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, nous serions dans le Budget Primitif, on parlerait de la prime de vacances six mois après, la réponse serait oui, évidemment. Là, aujourd'hui, les services me disent que le logiciel qui sert à la paie est très fragile et que se mettre à calculer une différenciation selon les indices, on prend un risque...

(Interventions de plusieurs personnes hors micro, inaudible).

... On ne donne pas des chèques aux agents de l'Etat, il faut l'intégrer dans la feuille de paie...

M. le Président.- ... Monsieur le Ministre, si vous en êtes d'accord, nous sommes, je vous le rappelle mes chers collègues, à 1 trimestre du budget, il faut s'assurer que les recettes du budget vont continuer sur la même progression, n'est-ce pas, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, il faut s'assurer que les recettes seront aussi bonnes que la tendance que nous avons eue sur les huit premiers mois et d'ici un mois ou deux, nous serons quasiment à la fin de l'année il ne restera que le mois de novembre et la mi-décembre et à ce moment-là, Monsieur le Ministre, nous allons bien entendu nous revoir. On peut trouver une solution dans la mesure où nous aurons quasiment la situation des recettes pour l'année 2014, ce qui nous donnera peut-être encore un peu plus de marge de manœuvre.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant ce coup de pouce du Gouvernement, je ne savais pas que c'était à cet endroit du budget qu'il fallait l'aborder, puisqu'il me semblait que c'était au niveau de la ligne « Traitement prestation », mais je vais être bref.

Ce que je voulais vous dire c'est merci, Monsieur le Ministre, parce que finalement, au travers de ces lignes, vous reconnaissez la qualité des services de la Fonction Publique et en accédant à la demande qui, quelle qu'en soit la forme, émane de l'ensemble des Conseillers Nationaux toutes tendances confondues c'est une reconnaissance que vous leur donnez.

Concernant le chapitre 7 j'avais une autre intervention puisqu'on était dans la formation de la Fonction Publique et je voulais vous dire, Monsieur le Ministre, que je profite de cette ligne pour vous confirmer le travail de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Sociales sur le projet de loi, n° 895, portant statut des fonctionnaires de l'Etat. Ce projet avance et nous sommes comme vous convaincus de son importance et de la nécessité de l'adopter dans les meilleurs délais. Nous sommes particulièrement attentifs, en travaillant sur ce projet, à essayer d'améliorer la prise en compte du mérite dans les processus d'avancement et à faciliter également l'accès à la formation qui, outre les possibilités qu'elle offre en termes de carrière, est aussi une des conditions, à notre avis, indispensable à l'amélioration et à l'efficacité des Services de la Fonction Publique, je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur BOERI, vous souhaitez dire un mot ?

M. Daniel BOERI.- Je me suis juste absenté un moment...

Je suis parti je pensais qu'on était en exponentiel et donc que ça devenait très compliqué avec le système informatique. Je reviens et une seule division suffit. Alors, je ne comprends plus où nous en sommes pour cette histoire de prime.

C'était juste une observation pour « rigoler ».

M. le Président.- Nous en parlerons dans nos séances privées d'ici trois semaines.

Je mets donc ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - DIRECTION INFORMATIQUE

311.010 - Frais de Personnel	1.639.100
311.030 - Frais de Fonctionnement.....	6.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel	550.000
	<u>2.195.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vais faire l'intervention que je n'ai pas faite tout à l'heure, à votre demande, pour la faire ici, Monsieur le Président et je vous en remercie parce que l'actualité l'a parfaitement illustrée.

Tout d'abord je voudrais remercier les Domaines avec qui nous avons très bien travaillé et le Département des Finances pour la modification des critères. Je pense que nous avons fait de notre mieux et, vraiment, je voulais remercier l'ensemble des fonctionnaires pour le travail, la disponibilité et la bonne mentalité dans laquelle nous avons pu agir, afin que les critères soient modifiés. Cela nous a permis de nous apercevoir avec une certaine stupéfaction que nos chers fonctionnaires sont d'autant plus méritants qu'ils travaillent avec un matériel indigne, en tous les cas obsolète, rendant leur mission difficile. J'avoue m'être senti un peu gêné lorsque je me suis souvenu des critiques que j'avais formulées sur le manque d'efficacité qui n'est donc pas de leur fait mais qui est lié à leur matériel, j'ai presque culpabilisé.

Je sais que le Gouvernement en tient compte et a prévu des mesures de modernisation. Je pense que s'il faut voter quelques crédits supplémentaires pour accélérer cette modernisation, parce que je me doute bien qu'il n'y a pas de raison que les autres services ne soient pas dans le même état que celui des Domaines, puisque le logement est un sujet majeur pour nous deux, je ne pense pas qu'il soit moins bien doté que les autres. Vraiment, Monsieur le Ministre, compte tenu du fait que nous avons la chance d'avoir un budget excédentaire et quelques fonds devant nous,

n'hésitons pas à rajouter quelques deniers pour accélérer, là aussi, la modernisation et nous donner des outils performants qui nous serviront dans tous les domaines, nous en avons vraiment besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, je m'associe à votre déclaration, c'est un bon investissement.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage évidemment complètement ce que vous venez de dire, encore que sur les dépenses du matériel informatique, l'argent seul ne sert pas à grand-chose. Je vous donne un exemple, à partir du mois prochain ou début 2015 l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat vont changer, vont voir leur poste de travail changer. Avec une modernisation, d'abord une miniaturisation du poste lui-même et ensuite des logiciels modernes, enfin. Effectivement, nous avons pris du retard dans la bureautique. Cela va se faire mais il faut un programme de formation important pour chaque agent qui va changer, par exemple changer de version Excel et il faut que la collaboratrice soit capable de taper un texte tout de suite sur ce logiciel nouveau qui n'a pas 10 ans.

Pour l'instant je ne pense pas – sous réserve de quelque chose que pourrait ajouter Robert COLLE – qu'on ait besoin d'argent supplémentaire en 2014.

M. Jean-Michel CUCCHI.- S'il faut ajouter une ligne supplémentaire pour accélérer les formations, surtout n'hésitez pas.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur CUCCHI, la ligne existe, elle est dans le budget sous un autre chapitre.

Je voudrais confirmer ce que dit Monsieur le Ministre d'Etat et rappeler que cela fait que très peu de temps que ces crédits sont triennalisés, ce qui démontre l'importance que le Gouvernement y attache. Au Budget Primitif, il y avait 1,5 M€, au Budget Rectificatif vous votez 1 M€ de plus et l'année prochaine, il y aura 500 000 € de plus.

Nous sommes conscients, effectivement, que cela est extrêmement important.

M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de Personnel.....	1.436.400
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	307.000
315.030 - Frais de Fonctionnement.....	138.000
315.040 - Achat & Entretien Materiel	1.500
315.060 - Frais propres activité service	275.000
	<u>2.157.900</u>

M. le Président.- Et nous saluons l'arrivée de Monsieur le Conseiller pour les Affaires Extérieures, au bon moment.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je voulais revenir sur l'Union Européenne et je pense que d'autres collègues le feront aussi.

Sur la question du rapprochement éventuel de Monaco avec l'Union Européenne, le Gouvernement a fait cavalier seul depuis des années sans associer le Conseil National, sans même oser interroger les professions libérales pourtant directement concernées par ces questions, sans même évoquer ouvertement le calendrier pourtant pressant des futures négociations, sans même organiser un débat ouvert avec les Monégasques pour connaître leur avis sur un sujet qui

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est aussi à cela que servent les Séances Publiques, à le dire.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Il faut que nous avançons mes chers collègues, nous allons bientôt aller nous restaurer. Nous continuons les Dépenses Ordinaires.

affectera irrémédiablement leur situation dans des domaines clefs tels que le logement, l'emploi, les conditions d'installation de leurs activités professionnelles. Ce projet avance en secret, tel une bombe à retardement dont personne n'ose se saisir de peur qu'elle n'explose. Cela ne fait qu'attiser les craintes et posent de nombreuses questions dont je me dois de faire l'écho.

Monsieur le Président, vous qui avez clamé pendant la campagne vouloir que les Monégasques restent chez eux et avec leurs sous, vous qui exigez du Gouvernement qu'il vous associe à toutes sortes de commissions et groupes de travail, vous qui avez créé une cellule pour la priorité nationale, pourquoi ne pas avoir jugé utile que le Conseil National, dans toutes ses sensibilités, soit associé de plein droit à l'exécutif devant l'imminence des négociations pour obtenir des garanties et poser les bonnes questions quant aux conséquences inéluctables d'un rapprochement avec l'Union Européenne sur notre modèle économique et social.

Fallait-il attendre que les professions libérales expriment leurs inquiétudes légitimes pour qu'enfin le Gouvernement commence à évoquer réellement le dossier du rapprochement avec l'Union Européenne avec le Conseil National et les Monégasques ?

Faudra-t-il attendre que l'Union Européenne frappe à la porte de Monaco avec un mandat de négociation pour que le Conseil National soit informé de la stratégie du Gouvernement sur un sujet qui scellera le sort de Monaco et des Monégasques ?

Le mandat de la commission européenne est annoncé comme imminent depuis l'été mais il ne sera ni adressé aux petits Etats appelés à négocier, ce qui est la loi de la négociation, ne pas dévoiler ses cartes ni rendu public, bien sûr.

Qu'en est-il de Monaco qui semble avoir joué cartes sur table dès le début des discussions qui remonteraient au moins à 2010 ? Il semblerait donc que l'on est en présence de champions de poker d'un côté, face à un amateur de belotte.

Quels secteurs d'activités demandent à Monaco de se rapprocher de l'Union Européenne ? Les transports, l'industrie ? Pourtant l'actualité sociale nous montre malheureusement que les industries quittent Monaco et, d'ici la fin des négociations, dans quatre ou cinq ans, combien d'entre elles existeront encore en Principauté ? Mais n'est-ce pas l'absence d'accord avec l'Union Européenne qui crée un vide juridique et le condamne ?

Quand annoncerez-vous aux Monégasques qu'un rapprochement avec l'Union Européenne permet de faciliter nos transports, d'accéder à Erasmus, de bénéficier de programmes de soutien à la recherche et à l'innovation mais seulement après versement par Monaco de plusieurs dizaines de millions chaque année pour abonder le fonds européen en question ?

Quand parlerons-nous du coût matériel et humain réel pour retranscrire en droit monégasque les kilomètres de législation européenne ? Vous annoncez cinq recrutements sachant que le Lichtenstein a trente personnes qui travaillent à plein temps sur ces questions...

(Sonnerie).

... Si vous me permettez ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLO.-... Les lignes rouges monégasques nous ont été brossées par vos soins, Monsieur le Ministre, imposent-elles vraiment une sortie des négociations avec l'Union Européenne si on voulait les franchir ?

Que se passera-t-il si les intérêts français à Monaco, tels que la priorité d'emploi des français dans la Fonction Publique, venaient à être remis en question par l'Union Européenne lors de la négociation ? Le Gouvernement monégasque est-il prêt à céder sur ces points ?

Je conclurai avec trois questions, probablement les plus fondamentales, Monsieur le Ministre. Pourquoi aucune étude – cela a déjà été demandé – n'a été menée et surtout transmise au Parlement pour analyser les conséquences d'une adhésion ou d'un statu quo ? (C'est-à-dire si Monaco refusait de se rapprocher de l'Union Européenne).

Pourquoi Jersey, Guernesey, Gibraltar ne sont pas sommés de discuter avec l'Union Européenne selon les mêmes termes que Monaco, Saint-Marin et Andorre ? Le Royaume Uni serait-il plus enclin à protéger ses alliés historiques que la France ne le serait vis-à-vis de Monaco ou d'Andorre ? Saint-Marin et Andorre ont déjà des accords douaniers avec l'Union Européenne, ils sont donc sur ce point en meilleure position que nous. Qui pilote les négociations avec l'Union Européenne ? Est-ce Monaco seul ? Est-ce la France pour Monaco ? Ou bien est-ce Monaco sous réserve de l'accord avec la France ?

Excusez-moi d'avoir été très long.

M. le Président.- Monsieur ROBILLO je vous remercie de votre intervention à laquelle je m'associe totalement. Cela m'évite de la faire. Comme vous m'avez posé une question et vous m'avez mis en cause alors je vais répondre.

Vous m'avez mis en cause dans la mesure où vous avez considéré que je n'ai pas consulté l'ensemble des sensibilités composant le Conseil National dans le cadre d'une éventuelle association du Conseil National à ces éventuelles rencontres et à ces négociations. Aujourd'hui je n'ai pas reçu, je l'ai demandé depuis trois mois à Monsieur le Ministre, verbalement ainsi que publiquement, je vais désormais lui écrire. Je ne voudrais pas que dans le pays se développe une idée que je sens poindre qui consisterait à faire croire que le Conseil National et ses représentants s'immisceraient dans les articles 13 et 14 de la Constitution.

En revanche, il est prévu qu'à l'issue de ces négociations, si elles débouchent tôt ou tard sur quelque chose, une ratification aura lieu avec la participation de la Haute Assemblée. Donc, en amont, comme cela a été le cas en 1963, quand ça a « chauffé » avec la France, parce qu'il faut employer des termes précis, la délégation monégasque était composée du Conseiller aux Finances, M. BLANCHI, M. NOTARI et un de mes prédécesseurs, ici, que vous connaissez très bien. Donc, nous sommes à peu près dans le même cas de figure, c'est la raison pour laquelle je demande non pas pour me mettre en avant mais pour que le Conseil National soit associé, et aujourd'hui je n'ai aucune objection à ce que le Conseil National soit représenté de façon plus importante, mais je n'ai aucune idée de comment cela va se passer.

Donc, il me paraît important étant donnée l'angoisse qui monte à Monaco et les questions que se posent les compatriotes, que nous puissions connaître et être associés en amont. J'ai déjà souligné dans ma déclaration, hier, le fait que nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un groupe *ad hoc* qui aurait pu analyser les bons et les mauvais côtés, positifs, négatifs et également faire part d'évocations sont tout à fait judicieuses. Qu'en est-il des rapports avec la France, quel est le rôle exact de la France, tout cela, nous ne le savons pas or, nous voulons le savoir.

Cela ne veut pas dire que nous devons engager des débats en amont avec la délégation qui sera choisie par la plus Haute Autorité pour que, lorsque nous irons à Bruxelles bien entendu avec un chef de délégation choisi par S.A.S. Le Prince Souverain et un certain nombre de personnes autour de vous, Monsieur le Ministre, nous ne parlions que d'une seule voix et si nous avons un certain nombre de dissensions il faut qu'elles aient lieu entre nous, en privé, mais jamais en public.

C'est ce que je souhaitais dire ce soir avant de passer la parole, à M. PASQUIER, M. BARILARO. Monsieur le Ministre je ne sais pas si vous souhaitez dire un mot, mais peut-être à la fin de l'ensemble des interventions.

M. le Ministre d'Etat.- Si c'est le même sujet, je vais attendre.

M. le Président.- Oui, nous sommes sur l'Union Européenne.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez demandé à ce que le Président du Conseil National, vous venez de le répéter à l'instant, soit associé aux négociations de Monaco avec l'Union Européenne...

M. le Président.- ... ès qualités.

M. Bernard PASQUIER.- ... ès qualités, absolument.

Nous avons, bien entendu, soutenu cette proposition tous les trois. Vous avez récemment envoyé un communiqué de la réunion des Présidents des Parlements des petits pays d'Europe qui s'est tenue à Andorre et à laquelle vous avez participé. Par contre, vous ne nous avez pas envoyé le compte-rendu des débats en présence de la presse qui ont eu lieu à cette occasion. J'ai eu vent de cela pour la première fois en début de semaine lorsque j'ai été à Strasbourg au Conseil de l'Europe et cela m'a été confirmé par de nombreuses sources depuis.

Vous avez tenu des propos apparemment déplacés, agressifs, envers l'Europe. Vous vous êtes permis de parler au nom de Monaco, vous avez fait une confusion entre votre position personnelle et celle du pays.

Cela doit cesser, Monsieur le Président.

Vous devez comprendre qu'en tant que Président du Conseil National, vous êtes tenu à la réserve, qu'une conférence de presse n'est pas un cocktail, que la manière dont vous avez été élevé n'a pas de relevance dans la position de Monaco sur ce sujet. Vous devez comprendre que toute déclaration de la sorte sera utilisée à nos dépens dans les négociations, braquant inutilement les négociateurs de l'autre côté de la table.

Bien sûr, vous avez parfaitement le droit d'avoir des positions personnelles sur l'Europe et de développer celles-ci en interne avec les membres du Gouvernement mais pas dans la presse ni à la table des négociations car Monaco se doit d'avancer uni dans ce dossier. Vous devez aussi faire preuve de modestie lorsque vous abordez des sujets que vous maîtrisez mal, que nous maîtrisons tous mal, en partie parce que le Gouvernement et l'Administration maîtrisent eux-mêmes assez mal ce dossier et sont très en retard dans leur préparation.

Car, voyez-vous, j'ai appris récemment que Monaco est le seul des petits pays, dans ses négociations, qui n'a pas d'accord douanier avec l'Union Européenne.

Cela m'interpelle car cela signifie que ce que nous recherchons à obtenir, ces autres pays l'ont déjà et que les pressions que l'Union Européenne peut exercer sur nous, elle ne peut pas les exercer sur les autres. Alors, la dernière chose dont nous ayons besoin est de rajouter à cette position de négociation plutôt délicate, une cacophonie dans nos prises de position.

Alors oui, nous soutenons l'idée d'associer le Président du Conseil National, ès qualité, à ces négociations. Montrez-nous, Monsieur le Président, que nous n'avons pas tort en prenant cette position. C'est plutôt mal parti.

Permettez-moi de suggérer d'associer le Président de la Commission des Relations Extérieures à ces négociations. Bien que lui et moi ne soyons pas toujours d'accord sur tout, il me semble posséder...

(Sonnerie).

... la maturité et le sang froid pour bien représenter le Conseil National.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur PASQUIER de votre intervention qui ne m'étonne pas du tout. Je me suis rendu, effectivement, au sommet des petits Etats d'Andorre, il y a 10 jours. Un communiqué tout à fait précis a été publié dans la presse mercredi, qui fait une page, et M. MATTEI, Président du Parlement d'Andorre, m'a associé à la conférence de presse pour une raison simple, Monsieur PASQUIER, puisque l'année prochaine nous aurons l'honneur d'accueillir pour les dix ans ce sommet des Présidents de Parlement des petits Etats d'Europe qui a été lancé en 2005, même en 2006 puisque cela fait dix ans avec l'année 2006 incluse, et, je vous reconnais bien là, vous ne trouverez rien dans mes déclarations ni à l'emporte-pièce, ni qui mettent mal à l'aise le Gouvernement monégasque. Je vous rappelle que c'était une réunion des petits Parlements où je représentais Monaco. J'ai été interrogé par un journaliste catalan qui m'a posé la question de savoir où en étaient les négociations et je lui ai dit que les négociations n'avaient pas commencé, le mandat n'avait pas encore été donné. Et je vous mets au défi, Monsieur PASQUIER, parce que lorsque l'on fait des déclarations publiques, il faut être précis, alors vous allez me retrouver le journal catalan, vous allez me retrouver la traduction et je vous mets au défi de trouver dans mes propos le moindre mot qui puisse mettre en cause ou Monaco ou le cadre de ces négociations. Cela est un premier point.

Le deuxième point, j'ai toujours dit pour être extrêmement précis, qu'il fallait être très vigilant concernant l'Union Européenne et concernant – je ne parle même pas d'adhésion, mais en tous les cas – le principe même de négocier par rapport à l'Union Européenne parce que c'est une négociation tripartite, vous le savez très bien, par l'intermédiaire aussi de notre voisin et ami français. Tout est en effet lié.

Quant à vos suggestions concernant la délégation, j'attends pour le moment la réponse du Gouvernement Princier et de la plus Haute Autorité en la matière et de la façon dont il associera le Conseil National.

Qui veut prendre la parole ? Monsieur BARILARO, vous l'aviez demandée.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

C'était un peu un sujet connexe mais M. ROBILON a évoqué dans ses déclarations les contraintes aujourd'hui qui pesaient sur la Principauté de Monaco en raison, justement, d'absence d'accord concernant l'Union Européenne et Monsieur BADIA, vous êtes arrivé au bon moment puisqu'on l'a déjà évoquée ici, la situation des étudiants, que je voulais rappeler. Vous étiez hier ici témoin de l'importante contrainte qu'une jeune étudiante monégasque a rencontrée alors qu'elle voulait s'installer, pour faire ses études, en Angleterre. Je voulais savoir pourquoi le programme YMS qui existe entre le Royaume-Uni et Monaco qui est déjà pérenne, n'a pas été mis en jeu dans ce cas précis, puisque si je ne m'abuse, le fait qu'elle ait été refoulée à la frontière à Calais au moment de prendre l'Eurostar invoquant la raison qu'elle voulait entrer illégalement sur le sol britannique, c'est que probablement, cet accord n'avait pas été suggéré à cette jeune étudiante ou qu'il n'a pas été appliqué.

Alors, je voudrais savoir exactement comment fonctionne cet accord, est-il à la demande expresse des étudiants qui veulent se rendre sur le territoire ? Est-ce qu'on le leur propose ? Qu'elle est la procédure qui est en vigueur pour ce dossier ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur BADIA, nous vous écoutons.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Oui, Monsieur le Président.

Monsieur BARILARO, merci de votre question, je n'ai pas sur la table, si j'ose dire, la réponse technique détaillée à la question que vous posez.

La Principauté est déjà intervenue à plusieurs reprises au travers de son Ambassadeur auprès de la Grande-Bretagne pour essayer d'avancer sur ce sujet. En fait, je crois que je l'avais déjà dit dans cette enceinte, pour avoir un accord il faut être deux et dans le cas d'espèce, la Grande-Bretagne n'a pas souhaité développer des relations spécifiques avec Monaco sur ce sujet. Je pense que l'accord que vous avez évoqué (je n'ai pas de document spécifique), ne peut pas s'appliquer faute de la volonté des autorités du pays.

Par contre, à chaque fois, lorsque notre Ambassadeur a été – puisque c'est une Dame – informée des demandes présentées par les étudiants, a essayé et s'est efforcée et continue à s'efforcer de faciliter l'introduction des personnes sur le territoire.

A ma connaissance, si je résume, il n'y a pas de difficulté pour venir étudier mais il y a des difficultés pour venir effectuer des stages ou travailler en marge de ces études. Le problème principal est là.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, je ne voudrais pas vous mettre mal à l'aise mais le programme dont je parle existe, il a été signé entre Monaco et le Royaume-Uni, le principe est le suivant, les étudiants peuvent se rendre sur le territoire britannique et en contrepartie, Monaco se doit d'accepter 1 000 ressortissants britanniques qui voudraient s'installer sur le sol monégasque, par an.

C'est donc, j'ai un très mauvais anglais « *Youth Mobility Scheme* » qui est en fait un visa qui permet pendant deux ans aux étudiants monégasques de faire leurs études ou des stages sur le territoire britannique. Il n'y a pas de souci, l'accord existe. Je voudrais juste, la semaine prochaine au moment du vote du Budget Rectificatif, que vous puissiez nous amener les éléments nécessaires au mode de fonctionnement, c'est-à-dire est-ce que ce sont les étudiants qui doivent demander l'application de cet accord, est-ce que c'est dans le cadre de leur intégration dans le Collège ou l'Université dans lequel ils doivent rentrer ? Quoiqu'il en soit, la jeune Monégasque en question ne devait absolument pas en bénéficier parce qu'elle a été refoulée au poste frontière de Calais.

M. le Ministre d'Etat.- On vous donne la réponse, Monsieur BARILARO, dès la prochaine réunion. Je doute quand même que la réciprocité ce soit 1 000 britanniques à Monaco !

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps hors micro, inaudible).

M. Jean-François ROBILLON.- Excusez-moi, je pense que cela a été signé en 2007 ou 2008...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... ou 2010, mais cela a été signé.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

La décision du Gouvernement Princier de donner suite à la proposition d'ouverture de négociation de l'Union Européenne faite aux trois plus petits Etats qui sont respectivement Saint Marin, Andorre et Monaco, ne justifie pas de réaction de panique de la part des Monégasques et des étrangers domiciliés à Monaco. Néanmoins, ces négociations auxquelles l'Union Européenne souhaite donner un caractère global, sont susceptibles de conduire à de profonds changements au sein des structures sociales et économiques de notre pays.

La période dans laquelle ces négociations vont s'ouvrir n'est pas vraiment favorable. Alors que Monaco montre tous les signes d'une prospérité s'inscrivant dans la stabilité, nombre de pays européens ont à faire face à des difficultés économiques sans précédent ce qui ne manque pas de créer un effet de contraste dont on se serait, bien sûr, volontiers passé.

Enfin la France, le pays naturellement le plus enclin à accorder son soutien à la Principauté dans ces négociations, a perdu de par l'affaiblissement financier et politique qu'elle connaît actuellement une partie de la forte influence dont elle disposait traditionnellement au sein du Parlement européen, les problèmes actuels de M. MOSCOVICI en font état.

Une récente Commission Plénière d'Etude destinée à informer les élus sur ces négociations nous a montré que le Gouvernement monégasque était soucieux de se préparer du mieux possible à des pourparlers qui s'annoncent aussi subtils que techniques. Dans cette

négociation, même si la lecture de notre Constitution conduit implicitement les représentants de l'Union Européenne à reconnaître notre Gouvernement comme son interlocuteur exclusif, une vieille addiction au parlementarisme ne manquera certainement pas d'aiguiser leur curiosité à l'égard du comportement de la Haute Assemblée en cette affaire.

Etrange Conseil National, en effet, qui après avoir déjà unanimement exprimé à l'automne 2012 son absence de souhait de voir ses pouvoirs élargis, Conseil National qui resterait sagement à l'écart de débats autour desquels une part peut-être très importante du sort futur des Monégasques qui l'ont élu, sera décidé.

Monsieur le Ministre, associer le Conseil National en la personne de son Président aux négociations avec l'Union Européenne serait pour le Gouvernement monégasque le plus sûr moyen de chasser définitivement interrogations délétères et fantasmes négatifs de l'inconscient collectif des négociateurs européens.

Au-delà de cette considération, il est bien clair que sur le plan tactique, l'image du front uni de nos deux Institutions, quand il s'agit de défendre les intérêts supérieurs de la Principauté et de ses nationaux, face aux géants européens, ne peut que renforcer la position de la partie monégasque dans cette légitime négociation...

(Sonnerie).

... est-ce que je peux continuer, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Si nos textes constitutionnels ne prévoient pas cette participation ils ne s'opposent en revanche nullement à ce que le Gouvernement sollicite l'assistance de la Haute Assemblée dans une démarche de cette importance.

Nous vous demandons donc solennellement, Monsieur le Ministre, de répondre favorablement à cette demande et d'associer le Président du Conseil National à ces négociations et, dès maintenant, à leurs phases préparatoires.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Est-ce que c'est sur le même sujet, Madame ROUGAIGNON-VERNIN ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

A titre personnel, ayant toujours travaillé dans l'industrie pharmaceutique, j'ai une tendance à être favorable à un accord avec l'Union Européenne ce qui permettra aux industriels, non seulement du médicament mais d'autres industries également sont concernées, d'élargir considérablement leur marché.

C'est réellement une opportunité extraordinaire pour les industriels, cela leur permettrait effectivement – et M. PASQUIER l'avait dit en introduction – d'avoir une sécurité juridique réelle dans un environnement juridique stable. En revanche, si je suis certaine pour ce style d'industrie, ce dont on aurait quand même vraiment besoin – et cela a déjà été demandé à plusieurs reprises – c'est une étude d'impact économique sur les différentes versions, sur les différents pendants de notre économie qu'on a ou qu'on n'a pas d'ailleurs ou que l'on pourrait ou pas avoir dans le futur.

Au niveau juridique vous avez dit que vous aviez une étude, vous nous avez fait part des premiers éléments qui sont en cours.

Je reste sceptique sur une information que vous nous avez donnée, à savoir les sept personnes qui sont suffisantes au Lichtenstein pour adapter, négocier, transposer toutes les directives. Sur ce point, je tiens à vous faire part de mon scepticisme et je crains que nous ayons besoin d'une quantité de personnes largement supérieure, ne serait-ce que pour adapter nos propres textes aux évolutions qui découleraient de toutes ces directives européennes.

Je crains également que l'on finisse par perdre une partie de notre Souveraineté consécutivement à certains de ces accords.

Il est vrai qu'on aurait à y gagner et là, je retrouve M. BARILARO, on aurait certainement la possibilité d'accéder au programme de formation européen pour nos étudiants, d'accéder à des subventions de l'Union Européenne, enfin on aurait bon nombre de bénéficiaires à en ressortir. En revanche, on pourrait avoir dans toutes les politiques d'accompagnement également un impact. Alors est-ce que cela a déjà été évalué ? Ce serait souhaitable que cela soit fait, surtout s'agissant de la politique de la concurrence. Ou est-ce que ce sont aussi des lignes rouges, (puisque vous nous avez fait part d'un certain nombre de lignes rouges), c'est-à-dire les aides que vous apportez aujourd'hui aux entreprises. Quid de la politique d'accompagnement de l'économie en général ?

Je viens également d'apprendre qu'on était le seul pays à ne pas être dans une union douanière européenne. Je ne savais pas qu'il y avait des pays qui avaient uniquement un accord d'union douanière.

Ensuite, je m'associe également à mes collègues parce que je suis absolument favorable à ...

(Sonnerie).

... la présence du Président du Conseil National dans ces négociations ce qui démontrerait que Monaco entier, est uni derrière ces négociations. Toutefois, il faudrait vraiment que l'on soit informé au préalable, nous, tous les Conseillers Nationaux de toutes les répercussions que cela pourrait avoir en bien, en mal, que ce soit au niveau social, économique ou politique. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous reposer toutes les questions que j'ai posées hier en introduction tant le sujet me paraît important pour Monaco, pour les Monégasques et je voudrais éviter que le sujet soit simplement limité aux professions libérales qui sont loin d'être les seules concernées. Il y a comme nous l'a dit le Docteur RIT, il y a des problèmes de souveraineté, il y a des problèmes d'aller s'associer avec des gens qui manifestement ne sont pas contents de leur association et comme le disait M. BADIA il y a un problème aussi parce que nous ne sommes déjà pas d'accord entre nous.

Donc, cette affaire est mal partie et je crois qu'avant même d'entrer en négociation et de mettre un premier pas dans cette porte il faudrait peut-être essayer de reculer d'un pas et de réfléchir avant d'agir. Il me paraît très urgent en ce cas de ne rien faire, même si cela ne correspond pas à un rejet en bloc puisque la vie est l'adaptation, nous sommes d'accord, mais je crois qu'aller s'engouffrer dans cette Union Européenne, ce n'est pas un secret de dire qu'actuellement la France va très mal, alors comment peut-on vouloir la même chose pour Monaco ? Comment peut-on le même jour dire : « nous avons des finances formidables, le budget est merveilleux »,

et la question d'après ; « comment pourrait-on faire pour le saccager pour les fois d'après... » ?

Là-dessus je voudrais dire qu'il faut absolument que le Président du Conseil National ès qualités soit associé à cette demande, c'est le souhait des Monégasques, c'est le mandat que les élus nous ont donné, c'est aussi le respect de nos Institutions puisqu'ainsi que l'on dit mes collègues les Institutions seront profondément modifiées par une éventuelle adhésion, la législation, le budget, et malheureusement toutes ces questions auxquelles, pour l'instant, personne n'a répondu et la réponse que nous avons des Monégasques c'est une forte et légitime inquiétude.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci.

Il me semble que toutes ces interventions sont évidemment nettement plus importantes que l'intervention insignifiante de M. PASQUIER. Insignifiante mais bien agressive à l'égard du Président, Monsieur PASQUIER. Très déplacée.

Monsieur PASQUIER, tout d'abord je pense que lorsque vous parlez ici ou ailleurs, vous vous exprimez et dites ce que vous pensez, vous ou votre minorité et pas ce que pense le Conseil National, parce que vous êtes la minorité. Or, Monsieur le Président n'est pas là pour représenter la minorité. Monsieur le Président représente le Conseil National et il va falloir que vous compreniez une fois pour toutes parce que vous avez peut-être soulevé un problème de forme, je n'étais pas là pour entendre, mais sur le fond ce n'est pas la première fois que vous ou vos collègues vous permettez ce genre d'attaque. Vous pensez peut-être que Monsieur le Président doit parler pour vous. Moi qui ai un petit peu de « bouteille » ici, je peux vous dire que, fut un temps, il y avait des minorités comme vous et on ne leur donnait même pas la parole, elles n'existaient même pas. Nous sommes très heureux que vous ayez aujourd'hui la place que vous avez, mais vous ne savez pas la maîtriser, vous dépassez votre stade et votre rôle parce que vous pensez que le Président doit parler pour vous. Alors, sachez désormais, que le Président, ici ou ailleurs, lorsqu'il parle, il parle pour le Conseil National et le Conseil National c'est avant tout et d'abord la majorité et non pas la minorité. Parce que Monsieur, vous vous

permettez des fois des effets de manche afin de pouvoir apparaître et donner un sens à votre minorité. Lorsque vous écrivez dans la presse des sycophantes et que je regarde la majorité... oui, vous préférez rigoler, alors je terminerai avec de l'humour moi aussi pour avoir une chute, mais les sycophantes lorsque je prends le dictionnaire « le petit Robert » ce sont des délateurs, des mouchards, des espions, des fourbes. Monsieur, vous nous insultez. Il y a une autre explication : dénonciateur, des voleurs de figue, je préfère la deuxième explication. Est-ce que nous, nous nous permettons de vous insulter ? Est-ce que moi, Monsieur, puisque vous êtes une espèce rare, je me permets de vous dire que vous êtes un « déshypoéléphantocamelosdupluducus herbivore céphal omamipalpidé ».

M. le Président.- La parole est à Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je n'avais pas prévu d'intervenir et je pense que si Bernard PASQUIER a envie de répondre, il répondra.

Je dois juste, comme je l'ai fait hier, pour rétablir un minimum d'honnêteté intellectuelle, dire que les propos que Bernard PASQUIER a rapportés tout à l'heure, on me les a aussi rapportés à Strasbourg de la part de gens qui étaient à Strasbourg et à Andorre qui les ont interprétés, ils sont vrais, ils sont faux, en tout cas ils sont dans les têtes et ce sont des gens qui, eux au moins, n'ont aucune raison de vouloir du mal au Président.

Je les avais entendus....

M. le Président.- Mais sortez-les, sortez-les, Monsieur !

Soyez clair, sortez-les, allez au bout de votre démarche !

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Non, je n'avais pas l'intention d'en faire état je n'en ferai pas état publiquement pour ma part, je dis simplement qu'un certain nombre de gens proches des négociateurs aujourd'hui ont ces propos en tête, c'est tout.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA, sortez-les.

La parole est à Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je viens d'apprendre par la bouche de M. ALLAVENA qu'il y avait des négociateurs. J'aimerais bien savoir à l'heure actuelle puisque je crois que le mandat de la Commission Européenne n'a pas encore été signé, Monsieur le Ministre pourra le confirmer, donc j'aimerais bien savoir de quels négociateurs il s'agit.

Mais je voudrais revenir sur la question de ces négociations. Elles soulèvent plusieurs interrogations. La première, Monsieur le Ministre, et nous n'avons toujours pas la réponse, pouvez-vous faire connaître votre position sachant que nous ne savons toujours pas à l'heure actuelle si on a le choix et je crois que la vraie question est là. A-t-on vraiment la liberté de choix de dire oui ou de dire non si on en a envie ? Dans l'hypothèse d'un choix négatif, quelles en seraient les conséquences ? Cela est une question à laquelle nous n'avons à l'heure actuelle pas de réponse.

Le deuxième point concerne la méthode. Le Gouvernement monégasque a choisi de faire appel à la France. Je pense que c'est un choix qui relève de la longue amitié, de la communauté de destin qui est souvent prononcée dans ce cas de figure mais il me semble, effectivement, que la position de la France au sein de l'Union Européenne, à l'heure actuelle pour des raisons financières, comme l'a souligné le Docteur RIT, est fortement affaiblie.

Il suffit de voir la conférence de presse du premier Ministre et de Mme MERKEL, il suffit de lire les articles qui sont sortis hier dans les journaux sur la nomination de M. MOSCOVICI, et il suffit de lire l'article qui vient de sortir sur le Figaro où il est annoncé que très probablement le budget 2015 de la République française sera retoqué par l'Union Européenne. Ce qui veut dire que même s'il est voté par l'Assemblée, il va y avoir des petits problèmes derrière. Donc, à ce niveau-là il y a déjà des difficultés.

(Sonnerie).

Monsieur le Président je continue parce que le sujet est suffisamment important et je pense que l'on peut déborder le temps de parole sur ce dossier-là.

Ensuite, je crois que M. PASQUIER a soulevé le fait que nous n'avions pas d'accord douanier avec l'Europe, pourtant il semble que l'article 3 du Code des douanes

communautaires fait référence à la Principauté. Alors, n'étant pas au courant j'aimerais que l'on m'explique...

M. le Ministre d'Etat.- ... Depuis 1865...

M. Christophe STEINER.- ... Depuis 1865 ?

M. le Ministre d'Etat.- L'Union douanière avec la France et donc avec l'Union Européenne.

M. Christophe STEINER.- D'accord, parfait. Donc, en fait il y a déjà quelque chose ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui et c'est parce qu'Andorre et Saint Marin n'en avaient pas qu'ils ont été obligés de signer un accord direct.

M. Christophe STEINER.- ... Parfait, donc vous allez dans mon sens.

Ensuite, je crois qu'il a été aussi soulevé le choix des propos du Président où le fait qu'il exprime son avis personnel. Moi il me semble me rappeler d'un débat en France, à l'époque c'était une personne qui n'est plus là mais que j'aimais beaucoup, qui est M. SEGUIN. Il avait fait un discours, nous en parlions encore il y a peu de temps avec M. BURINI, à la tribune de l'Assemblée Nationale sur le référendum pour la ratification du Traité de Maastricht. Là aussi, c'est quelque chose d'important et pourtant cela n'a pas empêché les Parlementaires français d'exprimer leur point de vue, il y a eu des pour et des contre. Donc, je ne vois pas en quoi le fait d'exprimer son avis, que l'on soit pour ou contre, puisse nuire. Au contraire cela semble montrer qu'il y a une démocratie à Monaco, qu'elle existe et que la liberté d'expression, que la liberté d'opinion fleurie.

Enfin, je voudrais finir par la ratification très probable qui devrait avoir lieu s'il y a un accord. Dans ce cas précis et compte tenu des antécédents que le Président évoquait qui sont les problèmes que nous avons eus avec la France en 1962, il me semble opportun que le Conseil National soit plus qu'informé et que la suggestion du Président soit retenue parce que personnellement – et je crois que c'est un avis qui sera partagé – je ne me sens pas de ratifier un traité quel qu'il soit si je n'ai pas les tenants, les aboutissants, les conséquences. Je veux savoir où on va et où est-ce qu'on met le pied.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Souhaitaient prendre la parole M. GRINDA et M. CLERISSI. Monsieur le Ministre répondra et ensuite nous irons nous restaurer.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà pu dire ici en séance privée qu'il ne fallait pas aller à ces négociations à reculons et, bien évidemment, regarder la réalité en face.

Ce serait une erreur de faire autrement et de toute façon nous n'avons pas le choix, vous nous l'avez très bien expliqué, Monsieur le Ministre d'Etat, le traité de Lisbonne nous oblige donc nous ...

M. Jean-François ROBILLON.-... Non, non, les oblige...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... donc, les oblige à rentrer en négociation...

M. le Ministre d'Etat.- ... oui, mais il ne faut pas déformer...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... je n'ai pas voulu déformer le propos, c'est une erreur de ma part...

M. le Ministre d'Etat.- ... vous voyez bien Monsieur GRINDA que le sens de ce que vous dites est le contraire...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... oui, c'est une erreur de ma part, je vous prie de m'en excuser, vraiment désolé, je n'ai vraiment pas voulu dire ça, j'ai dit l'inverse et je vous avais bien entendu, nous devons donc y aller.

Tout simplement, je souhaiterais ici confirmer en public ce que j'avais déjà pu dire en privé, c'est-à-dire mon soutien au Président du Conseil National pour qu'il participe le plus possible à toutes les démarches, négociations, informations possibles ès qualité et j'ai bien noté qu'il a pris le soin de préciser

qu'il ne souhaitait en aucun cas remettre en cause les articles 13 et 14 de la Constitution et je crois que ses propos étaient tout à fait sincères. En tant que Conseiller National, je ne peux que me réjouir de voir le Président, ès qualités, participer à toutes ces négociations et, bien évidemment, représentant la minorité je ne pourrais que l'engager à envisager la possibilité de nous y associer si toutefois il le jugeait utile.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Que de verbes ! Je voulais préciser que je m'associe pleinement au Président, je lui fais entière confiance pour s'exprimer. Il a toute la confiance de toute la majorité, nous sommes solidaires avec lui lorsqu'il s'adresse à l'Europe, qu'il parle en notre nom en Andorre ou ailleurs, je voulais juste le préciser.

Cela dit, moi je crois que l'on vous fait un faux procès, Monsieur le Ministre, alors là, pour une fois, je prends votre défense. Je crois que la Commission Plénière d'Etude qui concernait l'Europe nous avait pourtant renseignés. Il est clair qu'aujourd'hui les négociations n'ont pas commencé. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que risquons-nous ? Nous risquons d'avoir une partie de nos entreprises qui, un jour ou l'autre, ne pourront plus exporter, que va-t-on faire ? Les sacrifier ? Si on les sacrifie on conserve entièrement nos spécificités, si on essaie de négocier, on va négocier un accord et il va y avoir quelques quotas, eh bien il faudra l'accepter.

Tout l'enjeu est là, en deux mots schématisés. Mais je crois qu'aujourd'hui il est prématuré de tirer des plans sur la comète. Il faut, en effet, que nous ayons des spécialistes pour négocier un ensemble de règles communes entre l'Europe et Monaco si un jour on parvient à une négociation, mais sur le reste, je n'ai aujourd'hui aucun reproche à vous faire sinon que nous voudrions que cela continue et que nous soyons informés par des points d'étapes, et encore une fois que notre Président y soit associé.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il vous plaît mes chers collègues, M. BARILARO et M. ROBINO et ensuite Monsieur le Ministre répondra.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très bref. C'est juste pour dire que j'étais également à Strasbourg avec M. PASQUIER et M. ALLAVENA et qu'on ne m'a rien rapporté. Alors, soit je suis sourd, soit je n'ai pas participé aux bonnes discussions. Je suis surpris en revanche, parce que je fais partie quand même de la Délégation de la majorité, que M. ALLAVENA ne m'a pas donné ces informations sur place. Je comprends que M. PASQUIER ne l'a pas fait... Je suis heureux de l'apprendre aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref. En fait c'est une question de néophyte, mais j'aurais aimé, Monsieur le Ministre, que vous nous précisiez au plan constitutionnel, les prérogatives que pourrait avoir le représentant de la Haute Assemblée en la personne de notre Président, dans le cadre des négociations dans l'accord avec les représentants de l'Union Européenne. C'est une question tout à fait innocente mais moi, j'avais cru comprendre que les négociations de cet accord relevaient de prérogatives du Gouvernement Princier et que notre rôle Institutionnel était de ratifier les termes de cet accord. Alors, bien évidemment, à cette occasion de pouvoir les discuter et donc je dois avouer que je suis un peu dans la perplexité, sans vouloir du tout soulever de polémique.

J'avoue ma méconnaissance du droit Constitutionnel en la matière.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, je voudrais tout d'abord remercier Monsieur CLERISSI parce que je partage ses propos. Le sujet est difficile, il est très important pour l'avenir de la Principauté, il n'est pas obligatoire, c'est-à-dire que Monaco peut aujourd'hui,

notamment si le mandat adopté par le Conseil de l'Union et destiné à la Commission Européenne ne lui convient pas. Exemple : le mandat reviendrait en arrière sur un texte adopté précédemment par le Conseil Européen qui a demandé à la commission de préparer un projet de mandat et il est indiqué formellement dans ce texte, dans cette décision du Conseil Européen qui date d'un peu plus d'un an, qu'il fallait prendre en compte les spécificités de ces trois petits Etats.

Cela est la ligne qui a été fixée par la commission. Aujourd'hui, des représentants permanents des pays de l'Union à Bruxelles préparent un projet de mandat qui sera ensuite adopté par l'organisme qui doit s'appeler le « COREPER », c'est-à-dire c'est le Comité des Ambassadeurs en fait, des pays de l'Union, puis adresser au Conseil Européen pour adoption par les chefs d'Etats et de Gouvernement et les Ministres des pays de l'Union.

Ce n'est que le jour où le Conseil Européen adoptera ce projet de mandat que l'on saura comment se présentent les négociations. Aujourd'hui, on ne sait pas.

J'ai indiqué lors de la première C.P.E. sur le sujet, je rappelle quand même qu'après la Commission Plénière d'Etude de juillet nous avons refait entièrement le débat en séance privée, j'avais indiqué et je le confirme, que dès que nous aurons le mandat je proposerai au Président l'organisation d'une C.P.E. pour l'étude du mandat et l'étude de ce qui suivra, c'est-à-dire comment on va négocier, comment on associe le Conseil National aux déroulés de ces négociations. Donc, attendons. Il n'est pas sûr que le projet de mandat soit adopté d'ici la fin de l'année parce qu'il y a certains blocages que je ne souhaite pas évoquer en Séance Publique. Donc, attendons ce projet de mandat.

Monsieur STEINER dit : « mais est-ce que l'on sait ce qui arrivera si on dit non ? » Je reprends la réponse de M. CLERISSI, vous prenez dans l'IMSEE toutes les entreprises qui exportent en France ou en Italie ou dans d'autres pays européens, ces entreprises auront des difficultés pour vendre leurs produits et leurs services, cela est sûr et évident et c'est d'autant plus évident que l'intégration de la France est de plus en plus forte et, qu'aujourd'hui notre accès au marché unique passe par la France Il passe par la France sur la base de cette union douanière que nous avons depuis 1865 avec la France mais que l'Union Européenne ne va plus considérer comme satisfaisante dans un avenir assez proche. Donc, on sait ce qui arrivera mais après, c'est un choix politique que vous aurez à faire, que

le Gouvernement fera aussi, évidemment, le Gouvernement partagera avec les élus ce sujet.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui et je ne pense pas qu'il soit responsable, permettez-moi cette réflexion, de faire peur aux Monégasques sur le sujet. Nous n'avons rien à craindre de l'Union Européenne. On ne va pas avoir des chars qui vont venir, les avocats ne vont pas disparaître, Madame LAVAGNA, les médecins monégasques non plus. C'est une question qui va durer longtemps, longtemps, c'est-à-dire que, même si le projet de mandat est voté avant la fin de l'année, la négociation durera au moins trois ans. Donc, on ne va pas vivre dans l'angoisse alimentée artificiellement par des déclarations souvent non réfléchies sur cette question européenne.

Travaillons ensemble pour nous préparer le mieux possible, Monsieur le Président. Aujourd'hui, nous avons fait une Commission Plénière d'Etude très complète sur le sujet, je vais adresser l'ensemble des textes européens et les textes monégasques qu'il faudrait modifier. On s'aperçoit en lisant ce texte que ce n'est pas si important que cela, ce texte sera par la suite travaillé. Nous allons, comme je l'ai dit hier, charger, avec M. CASTELLINI, quelqu'un de rassembler et d'aider l'IMSEE à faire une étude d'impact.

Alors, Monsieur STEINER lorsque vous dites que Monaco a fait le choix de la France, comme je suis en Séance Publique, je préfère ne pas vous répondre sur ce sujet. Le seul point que je voudrais faire remarquer c'est que la France est autour de la table du Conseil Européen, pas Monaco, et qu'aujourd'hui les informations que l'on a et que je ne révélerai pas ici ce soir en Séance Publique, c'est bien parce que la France est autour de la table.

Donc, abordons cela en séance privée, en Commission Plénière d'Etude et gardons un peu raison sur ce sujet d'autant plus, comme vous l'avez dit Monsieur STEINER et comme je l'ai dit à maintes reprises, que c'est le Conseil National qui ratifiera l'accord, mais ce n'est pas sûr que la ratification interviendra lors de la prochaine mandature. Les élus auront le dernier mot sur le sujet, donc je vous en prie ne faites pas naître des angoisses sur un sujet qui ne mérite pas, aujourd'hui, d'être traité de cette manière. Aujourd'hui, il doit être traité intellectuellement pour s'imprégner de ces questions, il doit être traité de manière tactique, stratégique, pour voir comment on se prépare aux négociations.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous reprenez la parole nous sommes repartis pour une demi-heure.... Moi, je veux bien, mais bon !!!

M. Christophe STEINER.- Il y en a pour trente secondes, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous venez de dire que l'on fait naître l'angoisse au sein de la population, je pense que ce n'est pas le Conseil National qui fait naître l'angoisse au sein de la population, il suffit de regarder les informations tous les jours et de voir dans tous les pays de l'Union Européenne les mouvements anti-européens qui sont en train de se dessiner. Dans de nombreux pays, tels que l'Allemagne, il commence à y avoir des gens qui s'interrogent sur l'Union Européenne, les Monégasques regardent les actualités et se posent aussi des questions. Le climat anxieux ne vient pas nécessairement du Conseil National, il faut quand même réaliser les choses.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur STEINER, je ne me serais pas permis de dire que c'était les élus qui créaient le climat anxieux. Je dis en lisant la presse qu'il ne faut pas développer ce climat anxieux.

Monsieur STEINER, ce que vous dites là, je vous suivrais entièrement si la question était celle de l'adhésion ou pas à l'Union Européenne. Ce n'est pas le cas. Ce n'est même pas l'adhésion à l'Espace Economique Européen. La question est de passer un accord de partenariat ou d'association sur un certain nombre de sujets qui concernent Monaco dont on va avoir la liste – un de nos Conseillers a, d'ailleurs, évoqué le sujet à la C.P.E. du mois de juillet –.

Ensuite, il y a deux problèmes clefs. Le premier problème : est-ce que l'application de ces textes européens, qui permettent à notre industrie d'avoir un libre accès au marché unique, serait contraire à un principe fondamental pour nous, Etat Monaco ? La réponse est au cas par cas. On ne peut pas le dire comme cela à l'avance. Donc, cela se décline dans toutes les politiques qui vont être concernées. A chaque fois on peut dire non. Si vous ne voulez pas de dérogations eh bien on dit non. Après c'est une négociation internationale où il faut compter nos alliés, il faut que les gens nous aident, nous soutiennent.

Deuxième question fondamentale qui est une des vraies questions à se poser. Supposons que nous ayons signé un accord, que nous avons sauvegardé nos spécificités, la priorité nationale, le contrôle de l'établissement des personnes physiques et morales,

après la question majeure est celle de savoir comment est reçue la modification du texte européen. Parce qu'évidemment, nous ne serons pas autour de la table qui modifiera le texte... et si la modification s'impose obligatoirement à Monaco, alors il faut dire non ! Si au contraire on a un comité avec un droit de veto sur l'importation en quelques sortes, l'inclusion de la modification dans notre droit, peut-être.

Voilà les vraies questions à se poser. Ce ne sont pas d'autres questions. Elles sont très techniques, elles supposent que l'on connaisse le sujet et elles vont se découvrir au fur et à mesure de la négociation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur RIT et nous clôturons. Nous irons dîner ensuite s'il vous plaît.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'avais juste un point à évoquer parce qu'il a été abordé par M. BARILARO...

M. le Président.- ... S'il vous plaît, Monsieur le Conseiller, ce n'est pas que je ne veux pas vous donner la parole, moi cela m'est égal mais on va rester jusqu'à 3 heures du matin !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais juste rectifier une erreur afin que les compatriotes ou les résidents qui nous ont écoutés tout à l'heure n'aient pas de mauvaises informations. Ma lecture du YMS dans la gazette c'est que le quota annuel alloué à la Principauté est de 1 000 YMS par an. C'est-à-dire qu'il pourrait y avoir 1 000 Monégasques qui candidatent par an. Cela ne veut pas dire qu'on a un Monégasque qui peut aller étudier en Angleterre pour 1 000 anglais qui s'installent à Monaco.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je serai très bref, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, un simple parallèle. Les lois de désaffectation lorsque le Conseil National est face au vote ou au non-vote d'une loi de désaffectation alors que certains chantiers sont déjà tellement

programmés, tellement entamés, cela est déjà arrivé, il y a un petit problème chronologique et nous ne sommes pas dans une situation de libre choix. Je pense que si nous nous trouvons devant la décision difficile de savoir si nous votons la ratification ou pas, se trouvant peut-être après deux, voire trois ans de négociation, nous ne sommes pas à ce moment-là dans une situation de liberté de choix.

C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur RIT, comment est-ce que vous pouvez dire cela en laissant penser que brusquement le Gouvernement se réveillera un jour et arrivera en disant : « Voilà, Monsieur le Président, voici le traité, l'accord avec l'Union Européenne »... Cela n'a pas de sens ! Cela ne se passera pas ainsi. Cela ne se passera pas comme ça ! D'ailleurs, si je compte la réunion privée pour ce budget, nous avons fait trois réunions approfondies sur le sujet, je ne sais pas combien de minutes vous m'avez fait parler sur le sujet, pour autant, moi j'aime bien ce sujet techniquement donc je le fais volontiers. On va continuer et à partir du mandat de négociation, dès que cela va devenir opérationnel, même de savoir si on accepte ce mandat ou bien si on le refuse, je n' imagine pas que le Gouvernement décide sur ce sujet sans que le Conseil National soit associé à la discussion. Voilà.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Nous passons au vote de ce chapitre...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

Monsieur ROBINO, sur ce que j'ai dit tout à l'heure, l'idée que l'on essaie de faire poindre dans le pays que le Conseil National voudrait s'immiscer dans les négociations, ce n'est pas s'immiscer, c'est demander à être parti...

M. Christophe ROBINO.- Ecoutez, Monsieur le Président, là n'est pas mon propos. Je pose une question, c'est tout. Je pose la question parce que j'avais cru comprendre qu'on avait une certaine position. Je suis tout à fait en accord avec l'ensemble des élus et de mes collègues sur la nécessité d'être associé..., et je demande simplement à ce que cela me soit précisé et je reconnais en la matière que je ne connais pas la réponse.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse juridique, moi je la connais. Je pense que ce n'est pas le moment de trancher cette question, qu'il faut attendre le mandat de négociation, que nous ayons une réunion de travail sur ce mandat et voir comment nous nous organisons pour entamer la négociation.

Donc, je ne veux pas engager ce débat ce soir et je ne le ferai pas. Je dis simplement que lorsque le mandat de négociation sera connu il faudra que nous nous mettions en ordre de bataille pour entrer dans la négociation et le Conseil National sera associé aux phases de préparation et de partage sur ce sujet.

M. le Président.- Bien. Nous n'avons pas fini d'en reparler.

Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Président j'ai une intervention à faire si on peut surseoir au vote de ce chapitre, j'ai une intervention à faire après qui n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit.

M. le Président.- C'est sur le chapitre 15 « Conseiller de Gouvernement » ?

M. Jean-François ROBILLON.- Oui. Vous voulez que je fasse mon intervention maintenant ?

M. le Président.- Oui, comme cela nous terminons le Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

M. Jean-François ROBILLON.- C'est beaucoup plus léger que tout ce qui vient d'être dit mais mon propos, Monsieur le Ministre, va nous ramener quelques années en arrière.

En date du 12 septembre 2014, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures rendait destinataire le Président du Conseil National d'une lettre précisant que la Principauté allait ratifier son adhésion à la Convention de La Haye sur la protection des adultes. A cette occasion, il nous précisait qu'il n'y aurait pas de dépôt de projet de loi d'autorisation de ratification. Cette lettre a au moins l'intérêt de nous informer de l'existence de cette convention et pour ceux d'entre nous qui ont eu la

curiosité de la lire, elle me paraît fort utile. J'ai donc relu l'article 14 qui a fait l'objet de nombreux échanges à un certain moment, de notre texte constitutionnel. Si, bien entendu, je n'ai pas trouvé de nécessité de modifier notre Constitution ou notre législation, ni l'obligation pour les Conseillers Nationaux de participer à des Assemblées extérieures, il apparaît que cette convention crée une charge pour le budget de l'Etat. La mise à disposition ou dans un premier temps l'identification d'un fonctionnaire chargé de l'application éventuelle des termes de cette convention est donc directement une implication budgétaire, certes peu importante en valeur non prévue avant la ratification de la convention. Ce point est donc l'un de ceux visés par l'article 14 de la Constitution.

Les questions que je voulais poser sont : Pourquoi le Gouvernement évite-t-il de rédiger des projets de loi d'autorisation de ratification ? Tout d'abord il est nécessaire de se conformer strictement au texte constitutionnel, ensuite, le risque de voir refuser la demande d'autorisation par un vote négatif est quasi nul, enfin, une présentation et un vote des conventions à ratifier auraient le mérite de parfaire l'information de la représentation nationale sur les conventions que passe notre pays. Dernièrement, cela permettrait, à peu de frais, de satisfaire nos amis du Conseil de l'Europe.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'article 14 dont a parlé Monsieur ROBILLON, je le laisse à ses propos, en revanche je souhaite intervenir au sujet du mandat de protection future de la sauvegarde de justice. En effet, je tiens à vous rassurer, j'avais eu envie d'aller chercher un peu plus loin et je connaissais cette convention avant même que le Département des Relations Extérieures ne nous l'adresse. Je suis un peu étonnée que vous n'avez pas fait vous-même ces recherches, que vous n'avez pas eu l'envie d'aller voir plus loin, voir ce qui se passait à l'extérieur, parce qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas attendu cette proposition pour m'y intéresser.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le Président.- Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Ce n'était absolument pas polémique, cette convention je l'avais déjà lue, je vous ai simplement dit que peut-être la représentation nationale n'avait pas eu la curiosité d'aller la lire, c'est ce que j'ai dit dans mon texte et que je le regrette et je trouve que cette convention.....

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... c'est ce que j'ai marqué, je peux vous relire mes propos... cette convention est très utile, très intéressante et je pense effectivement qu'elle mérite d'être connue de la représentation nationale. C'est tout ce que j'ai dit.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- J'allais le mettre à l'étude lors d'une prochaine commission, comme je vous l'avais indiqué par mail, parce que justement c'était intéressant au titre de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, d'en prendre connaissance.

M. le Président.- Oui, Monsieur ALLAVENA, mais on ne va pas relancer le débat.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Juste pour dire que les propos de Jean-François ROBILLON reprennent des choses que nous avons dites à de multiples reprises, y compris au mois d'avril, lorsque nous avons présenté les activités de la Commission des Relations Extérieures lors de la première session.

Effectivement, le Gouvernement nous a adressé un certain nombre de textes et de lettres d'intention de ratification en prenant sur un certain nombre de cas, une page, deux pages, trois pages à déployer l'argumentaire pour lequel on ne nous soumettait pas le texte et on avait l'impression que, sans entrer dans la logique, évidemment, d'une modification constitutionnelle, l'usage de nous soumettre les textes de ratification était peut-être plus simple que de chercher des argumentations à la marge pour ne pas le faire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de répondre, évidemment. Nous sommes dans un Etat de droit, la Constitution est notre règle et le Gouvernement a pour mission reçue du Prince Souverain, d'appliquer la Constitution dans son esprit et dans sa lettre.

La ratification des traités internationaux par le Conseil National est prévue dans une exception au principe posé par la Constitution ajoutée dans un amendement lors de la réforme constitutionnelle. Donc, la règle est que le Prince Souverain signe et ratifie et publie. L'exception ajoutée dans la Constitution, c'est que le Conseil National ratifie lorsqu'il y a l'adhésion pour les Conseillers Nationaux à une organisation internationale, lorsqu'il y a une modification des textes législatifs ou une charge budgétaire non prévue.

Monsieur ROBILLON, l'affectation d'un fonctionnaire, sans que l'on demande une création de poste supplémentaire, fait partie des attributions de l'Exécutif et il n'y a pas de charge budgétaire supplémentaire tant qu'on n'a pas demandé un poste supplémentaire.

Donc ce principe et cette exception doivent s'interpréter strictement, pas restrictivement mais strictement, c'est-à-dire à la lettre et c'est aussi le juriste qui parle lorsque je dis cela et il est hors de

question pour le Gouvernement de modifier la pratique constitutionnelle sur ce point, je le dis clairement, et je fais très attention en Conseil de Gouvernement de toujours bien vérifier que nous ne sommes pas dans un cas de l'exception. Dès le moindre doute, j'ai eu un cas pour une ratification que l'on a demandée je ne sais plus sur quel texte, mais cela était douteux, contre l'avis des services j'ai décidé de vous l'envoyer pour ratifier.

Moi, j'ai une pratique, je n'ai pas de honte là-dessus mais ma mission est de respecter les textes et je regrette, Monsieur ROBILLON, Monsieur ALLAVENA, que ce que vous dites ne respecte pas ni les textes ni l'esprit de l'amendement adopté en 2002.

M. le Président.- Bien.

Je vais mettre ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté) .

M. le Secrétaire Général.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de Personnel.....	7.530.600
316.030 - Frais de Fonctionnement.....	3.503.100
316.040 - Achat & Entretien Matériel	90.000
	<u>11.123.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Je vous propose, après le vote de ce chapitre, de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 21 heures 30, je souhaite recommencer à 22 heures 15 précises.

Comme hier, je vous recommande d'être ponctuels car je reprendrai la séance à l'heure dite. Soyez attentifs à l'annonce qui sera faite cinq minutes avant la reprise.

En attendant, bon appétit à tous !

—————
(Séance suspendue à 21 heures 30).

—————
(Séance reprise à 22 heures 30).

M. le Président.- Bien, nous allons reprendre les débats.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au « Département de l'Intérieur ».

Secrétaire GÉM. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

CH. 20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de Personnel.....	1.236.200
320.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	23.500
320.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>290.000</u>
	<u>1.549.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de Personnel.....	6.119.800
321.030 - Frais de Fonctionnement.....	246.000
321.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>231.200</u>
	<u>6.597.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

J'aurais voulu savoir si on a un retour statistique de la proposition qui a été faite aux jeunes Monégasques de faire une découverte....

M. le Président.- ... une préparation militaire. J'ai l'information depuis ce matin et il y a sept jeunes

Monégasques qui sont convoqués la semaine prochaine, j'ai vu ce matin le Lieutenant-Colonel REBAUDENGO qui est très sympathique m'a informé que parmi les participants un est en suspens parce qu'il a des activités concernant le chapiteau. Cela est plutôt un bon résultat, ce dont je me réjouis. J'avais d'ailleurs l'intention de faire une intervention là-dessus parce que je crois que c'est une très bonne initiative décidée par le Prince, délégué à la Force Publique par l'intermédiaire des carabiniers. Je pense que c'est une très bonne formation pour les jeunes compatriotes qui veulent s'y consacrer.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de Personnel.....	26.045.100
322.030 - Frais de Fonctionnement.....	163.500
322.040 - Achat & Entretien Matériel	1.568.100
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	667.000
	<u>28.443.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate que la ligne du traitement des titulaires est rectifiée assez fortement de 500 000 €, j'aurais voulu savoir à quoi cela correspondait, est-ce que c'est une réorganisation de la Sûreté Publique ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non !

(Rires).

M. Christian BARILARO.-

Je repose ma question. Est-ce que je peux savoir à quoi cela correspond ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* C'est tout simplement une erreur de notre part.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il n'y a aucune réorganisation de la Sûreté Publique qui amène, effectivement, à ce résultat.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour l'intérieur, je tenais tout d'abord à vous féliciter pour la qualité des Services de la Sûreté Publique et je voudrais simplement attirer votre attention sur un point qui a déjà été évoqué par d'autres Conseillers, en particulier Mme ROUGAIGNON-VERNIN, qui me semble important, qui est celui de la sécurité des piétons.

Il existe à Monaco un certain nombre de points chauds parmi lesquels le boulevard Albert 1^{er} notamment lors des nombreuses manifestations

publiques, l'avenue Prince Pierre avec les abords du Lycée Technique, l'accès à la gare, le passage piéton avenue du Jardin Exotique à la sortie de la gare ou encore l'avenue Albert II en face de Carrefour où, de temps en temps, des piétons traversent de façon bien maladroite et finissent sous une voiture.

Dans l'attente de la construction de passages protégés comme celui envisagé pour la gare ou celui à l'étude pour le boulevard Albert 1^{er} il me semblerait souhaitable, au moins à certaines heures, d'assurer une plus grande présence de la Sûreté Publique pour limiter le risque d'accident et prévenir les imprudences de certains piétons et pas seulement limiter l'action des agents de la force publique à la surveillance des scooters et des infractions qui sont communes, notamment, par l'emprunt de voie de bus.

C'était le sens de mon intervention. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'enregistre votre demande et je vais la faire étudier par les Services de la Direction de la Sûreté Publique dans toute la mesure du possible.

M. Christophe ROBINO.- Pour autant, je vous renouvelle mes félicitations.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Et je les transmettrai à la Sûreté Publique qui sera certainement très heureuse de savoir que la représentation nationale, une nouvelle fois, la félicite pour son efficacité et ses résultats. Je vous signale d'ailleurs puisque je faisais le point ce matin avec M. Asso, au niveau de l'évolution de la délinquance on a toujours une légère baisse par rapport à l'année précédente, ce qui est, me semble-t-il, un exploit parce qu'on a atteint des niveaux très très bas. Vous savez qu'en Principauté de Monaco il y a un fait de délinquance de voie publique par jour et au total, quatre faits de délinquance en moyenne, toutes délinquances confondues, c'est, je pense, un record.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour rebondir sur ce que disait mon collègue ROBINO. En fait, je suis tout à fait d'accord, la police est extrêmement efficace en ce qui concerne les délits, les cambriolages, tout ce qui est voie de fait ils sont présents et très rapidement sur le terrain.

En revanche, je me pose parfois des questions, j'ai vu au bas de l'avenue d'Ostende deux motards qui sont sur la voie de bus et qui attendent désespérément un scooter qui passerait par-là, alors qu'il n'y a personne sur le Quai Albert 1^{er}. C'est très très curieux, je ne pense pas que vous en soyez à faire de la répression routière comme cela se fait dans le pays voisin pour ajouter quelques subsides à la Sûreté Publique.

Je préférerais, et il a raison, que ces agents soient placés, effectivement, ou sur les passages cloutés ou parfois dans le même ordre d'idée, je passe le boulevard Albert 1^{er} je monte l'avenue d'Ostende et là je me trouve face à un véritable capharnaüm en haut dû, c'est vrai, aux travaux de la S.B.M. et des voies de contournement, mais là, curieusement, je n'ai pas vu de policier et s'il y en a un en tout cas il n'est pas actif pour faire la circulation.

Voilà, c'est tout. Si cela pouvait être amélioré ce serait une bonne chose.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, dont acte. Cela dit, Monsieur le Conseiller National, je vous rappelle que la sécurité routière fait aussi partie de la sécurité tout court et qu'il y a trois ans il y avait eu plusieurs morts dans des accidents en Principauté de Monaco, ce qui a amené la police à réaliser très régulièrement un certain nombre de campagnes, pour rappeler aux usagers automobiles, deux roues et piétons, les règles du Code de la route. Si nous n'avons pas à déplorer, depuis le début de l'année et nous n'avons pas eu non plus l'an dernier, d'accident mortel, c'est peut-être aussi grâce à ces initiatives en matière de sécurité routière.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Allons de rebondissement en rebondissement, de félicitations en félicitations. Vous parlez de campagne, Monsieur le Conseiller, mais il y en a une qui est très intéressante, qui se fait régulièrement, c'est celle des contrôles et je la cite pas seulement pour la rappeler ici mais pour passer

un message à tous ceux qui, comme moi, circulent en scooter, en deux roues et qui pourraient – ce n'est pas mon cas en tout cas – être mécontents d'être arrêtés pour un contrôle, je leur dis simplement qu'ils s'amuse à garer leur scooter, leur 2 roues, de temps en temps on voit, même régulièrement, dans les communes limitrophes voire même à Nice au plus loin et ne le retrouveront plus au bout de quelques heures. Alors, moi lorsqu'un agent m'arrête, il est un peu gêné lorsqu'il me reconnaît, je lui dis, Monsieur je vous remercie, vous faites bien votre travail, je suis content. Parce que des engins comme j'ai, ils partent tous de l'autre côté de la Méditerranée et moi je suis content de pouvoir le garder en Principauté et de pouvoir le garer.

Dans le même esprit, je peux vous dire aussi que l'on peut être très satisfait de voir des policiers sur le terrain, c'est parce que je me souviens de nombreuses années et les anciens le confirmeront, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, aussi se plaignait, c'était le désert au carrefour, on ne voyait plus personne et on interpellait à chaque fois le Conseiller de Gouvernement en lui demandant de les sortir du bureau, de faire quelque chose... Cela fait maintenant quelques années où l'on voit du personnel à plusieurs carrefours et surtout ils sont dans une tenue un peu plus convenable que celle qu'ils avaient il y a quelques années. C'est important lorsqu'on voit au Jardin Exotique, à Saint Roman, ce sont des frontières, c'est dissuasif, continuez dans ce sens je pense que la population vous en est très reconnaissante.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Merci, Monsieur le Conseiller National. Je crois qu'effectivement c'est important et le fait de tenir les frontières est une des priorités de la police. Elle est je crois réellement beaucoup plus présente et beaucoup plus visible aux entrées de Monaco et je pense que c'est une bonne chose.

Puisque nous évoquons la Sûreté Publique je rappelle que depuis le début du mois de juillet un nouveau chef de service est apparu dans les services de la Direction de la Sûreté Publique, il s'agit du Commissaire Régis BASTIDE, monégasque comme vous le savez et dans un peu moins d'un an il sera rejoint par un autre Commissaire monégasque, M. Rémi LEJUSTE.

M. le Président.- Merci.

Oui, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Si vous me permettez je vais vous raconter une anecdote, une confidence d'un policier qui se reconnaîtra s'il m'entend. Lors d'un contrôle, plusieurs policiers ont arrêté des personnes qui venaient de certaines cités. Ils ont recommandé d'être particulièrement convenable en Principauté et ces gens-là leur ont dit (parce qu'ils vivent dans un endroit insécurisé) : « Mais vous savez Monsieur, nous sommes contents de venir à Monaco, parce que nous, à Monaco, on y trouve la sécurité. En plus de cela, nous avons un avantage, c'est que vous, Messieurs les policiers, vous nous respectez ». Cela est extraordinaire de la part de gens qui vivent dans l'insécurité ou bien qui, quelques fois, la provoquent, qui viennent chercher la sécurité dans notre Principauté.

M. le Président.- Merci.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Juste une question sur l'organisation de la Sûreté Publique concernant la surveillance autour des écoles. Quelle est la règle appliquée pour les établissements scolaires ? Un ou deux policiers, matin, midi et après-midi ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - On essaie de le faire le plus possible, aux abords des écoles dans toute la mesure du possible, je crois d'ailleurs que c'est plutôt bien fait, sauf, évidemment lorsqu'une autre priorité les appelle, mais cela est très rare. La plupart des écoles ont devant elle un policier au moment des entrées et sorties les plus importantes des élèves.

En ce qui concerne l'Ecole Internationale, la police essaie de mieux réguler les arrivées et les départs des parents, avec les petits problèmes de circulation que l'on connaît. Je ne suis pas sûr que nous soyons déjà arrivés à une régulation parfaite mais on essaie d'y parvenir.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur ROBINO a évoqué les bons résultats de la Sûreté Publique, confirmés par le Conseiller de

Gouvernement. Monsieur le Président on avait, si vous vous souvenez, évoqué la possibilité de trouver une solution pour rapprocher les fonctionnaires de la Sûreté Publique, en poste sur la voie publique de la Principauté, au niveau du logement...

M. le Président.- ... Absolument.

M. Christian BARILARO.-... afin qu'ils soient plus en contact avec la Principauté du fait que lorsqu'ils quittent leur service, ils vont souvent dans leur résidence qui est hors des communes limitrophes.

On avait demandé au Gouvernement de réfléchir à une solution. On sait que le territoire est petit, qu'il y a même des problèmes de logement pour les Monégasques, on l'a vu, pour les enfants du pays, mais en revanche, est-ce que cette idée qui avait été soulevée par le Président NOUVION a donné une suite dans les réflexions du Gouvernement ? Est-ce que c'est quelque chose qui, un jour ou l'autre, peut devenir une réalité ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Conseiller National, ce

M. le Secrétaire Général.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de Personnel.....	856.800
324.030 - Frais de Fonctionnement.....	35.500
324.060 - Frais Propres Activité Service.....	199.600
	<u>1.091.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Juste avant d'en arriver au chapitre 24, toute règle ayant son exception, je voudrais parler du chapitre 23 et du Théâtre des Variétés. Comme je réserve une intervention pour le Primitif, je voudrais simplement rappeler que nous avons tous dit ce soir que nous

n'est pas une idée, c'est une réalité. Le Ministre d'Etat vous avait dit à cette occasion qu'effectivement, il ferait en sorte qu'un contingent supplémentaire soit accordé au Département de l'Intérieur pour la police, notamment à l'occasion de la livraison de nouveaux appartements puisque vous savez que le nombre d'appartements a été augmenté à l'occasion de la livraison de la ZAC St Antoine. Je puis donc vous confirmer – je n'ai pas le chiffre exact – qu'un certain nombre de policiers supplémentaires ont pu être logés vraiment à proximité immédiate de la Principauté, ce qui est, me semble-t-il, une très bonne chose.

M. Christian BARILARO.- J'ai bien fait de poser la question. Merci.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc ce chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

avons un problème avec le cinéma. Je me pose la question : est-ce qu'on ne pourrait pas étudier l'utilisation de la Salle des Variétés de temps en temps pour faire du cinéma ? On fait le cinéma d'art et d'essai avec les mardis du cinéma, mais peut-être pourrait-on envisager d'utiliser de temps en temps la Salle des Variétés pour faire du cinéma.

Alors, juste un chiffre, il y a 153 événements dans l'année qui font environ 300 heures, donc je pense que peut-être, à condition d'être équipé, on pourrait envisager de faire quelque chose au moins pour le cinéma, entre les deux salles du Ponant, toutes petites,

en attendant l'arrivée du cinéma à Fontvieille. Cela éviterait peut-être de partir à Nice.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est évidemment une idée tout à fait intéressante, l'un des problèmes c'est que la salle des Variétés est surbookée par l'utilisation des associations monégasques et donc je ne suis pas sûr que transformer la salle de Variété en salle de cinéma, même de temps à autre, ne pose pas d'autres problèmes ennuyeux.

M. Daniel BOERI.- L'idée est d'étudier la question, pas plus mais si la salle des Variétés est si utilisée c'est parce qu'elle est aussi sous-équipée. J'ai lancé les 300 heures exprès, 153 spectacles sur 360 jours dans l'année, conférences, concerts et films, danse, il y a beaucoup d'activités qui ne demandent pas de

M. le Secrétaire Général.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de Personnel	447.800
325.030 - Frais de Fonctionnement.....	152.700
325.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>18.700</u>
	<u>619.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

J'ai une question pour le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Le Musée d'Anthropologie de temps en temps publie des offres d'emplois sur Facebook. Est-ce que la Direction du Travail est au courant de ces offres d'emplois, Monsieur le Conseiller ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le Musée

mise en jeu de décor, etc... Donc, il y a quand même un potentiel. Maintenant, il faut étudier la question je ne suis pas allé plus loin.

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues je vous demande d'intervenir uniquement sur les lignes rectifiées s'il vous plaît. Merci.

Nous en sommes donc au chapitre 24.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 24 ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

d'Anthropologie c'est la Fonction Publique, donc, je ne suis pas concerné, le Service de l'emploi ne s'occupe que du secteur privé des entreprises.

(M. Christian BARILARO intervient hors micro, inaudible).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Quel type d'offre d'emploi, parce qu'il y a peu d'emplois au Musée d'Anthropologie et à mon avis il y a peu de remplacements...

(Rires).

M. Christian BARILARO.- Un appariteur.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vais regarder.

M. le Ministre d'Etat.- On va le vérifier.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 26 - CULTES

326.010 - Frais de Personnel	1.378.600
326.030 - Frais de Fonctionnement.....	144.100
326.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>567.000</u>
	<u>2.089.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 26 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de Personnel.....	6.402.500
327.030 - Frais de Fonctionnement.....	75.400
327.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.000
327.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>666.500</u>
	<u>7.145.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, Monsieur MASSERON, je reviens vers vous, comme chaque année à la même époque pour mon affaire de cursus musique/étude qui pourrait aller jusqu'en terminale. Alors, je sais bien, cher Président que l'on ne peut pas tout faire en Principauté, mais j'aimerais aller plus loin dans mon explication par rapport à l'année dernière.

Je fais un bref rappel aujourd'hui. Nous avons une magnifique structure qui marche formidablement bien jusqu'en 3^{ème}, et vous m'avez répondu l'année dernière, et je pense que vous étiez bien évidemment sincère, que l'on n'allait pas plus loin parce qu'il n'y avait pas de demande...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... Pas suffisamment !

M. Jean-Louis GRINDA.- Pas suffisamment mais à partir du moment où il n'y a pas d'offre, il ne risque pas d'y avoir de demande, cela me semble logique et je connais des exemples que vous connaissez également très bien, mais que je ne citerai pas, de gens qui ne proposent pas leurs enfants ou qui ne les mettent pas dans la filière parce qu'ils savent que cela va s'arrêter en 3^{ème}. Alors tout cela, ne concernait pas grand monde ! Quand même, si on fait bien les choses, cela concerne environ 20 élèves par classe et par an.

Ce qui m'intéresse là-dedans, c'est que ces 20 potentiels artistes musiciens, pas forcément que des musiciens d'ailleurs, j'y reviendrai, puissent aller plus loin normalement dans leurs études parce que je rappelle, nous parlions d'emploi hier, que la culture à Monaco représente beaucoup d'emplois. C'est 100 postes de musiciens à l'Orchestre, c'est plus de 60 postes d'enseignants musique à l'Académie, si on se mettait à faire de la danse au conservatoire ce serait également 40 postes aux Ballets. Alors évidemment beaucoup d'appelés, peu d'élus mais il y a des chanteurs à l'Opéra, des choristes, c'est un bassin d'emplois que j'évalue en totalité à 250 postes. Même si on avait 40 postes de Monégasques cela ne serait quand même pas négligeable.

Je vous demande donc d'étudier cela. Ce n'est pas une mesure coûteuse et c'est une mesure utile. Vous avez aujourd'hui une filière remarquable, je dis bien remarquable, que développe l'Education Nationale, la Mairie avec l'Académie et on ferme le robinet après la 3^{ème}. C'est dommage, on se prive vraiment de quelque chose de très, très positif.

Je suis désolé d'insister à nouveau cette année mais il y a vraiment un futur et il y a des emplois.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A la lumière de ce que vous dites, Monsieur le Conseiller National, je vais mieux étudier et plus en profondeur cette question.

M. le Président.- Je vous remercie.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour préciser que je suis membre aussi à la Commission de l'Académie de Musique et il est vrai que ce qui y est fait est vraiment très professionnel et il est vrai que je soutiens la démarche de M. GRINDA parce que la formation musicale va jusqu'en 3^{ème} et ensuite il est bien dommage de ne plus rien proposer et de les laisser partir continuer leur cursus en dehors de Monaco.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais vous dire où ils vont, permettez-moi Président, ils vont à Masséna à Nice et au conservatoire de Nice pour ceux qui veulent continuer, donc vous voyez c'est un peu dommage.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Président, je voudrais répondre à Mme ROSSI non pas concernant son intervention de ce soir, mais à celle d'hier soir.

Madame ROSSI, lorsqu'il a été question du numérique dans les établissements scolaires, vous avez évoqué les mécènes que nous avons et vous avez semblé le regretter en disant que finalement ils avaient pris la place de l'Etat, etc... Je voudrais dire très clairement ici qu'il n'en est rien. Nous avons eu effectivement des mécènes qui se sont proposés. Grâce à leur aide, qui représente d'ailleurs pour des montants raisonnables, nous avons pu effectivement faire des expériences, des expérimentations, notamment, de matériels dans certaines écoles et certains établissements de la Principauté de Monaco. Le plan numérique présenté il y a quelques jours en présence du Souverain a permis de bien montrer que nous

allions généraliser cet accès au numérique pour l'ensemble des établissements scolaires de la Principauté de Monaco et ce, pour un montant de 2,2 M€ sur 5 ans avec, donc, chaque année 440 000 €. La première tranche de 440 000 € est inscrite au projet de Budget Primitif 2015 qui vous a été déposé et que vous serez amenés à examiner dans quelques semaines.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame.

Mme Valérie ROSSI.- En fait, je suis tout à fait au courant de cela, je pense que lors de mon intervention de politique générale, je l'ai peut-être mal expliqué mais nous parlons du Budget Rectificatif et il n'y a aucune ligne au sujet du numérique dans ce Budget Rectificatif 2014.

En fait, j'ai évoqué, dans mon intervention, votre participation à la mise en place du plan numérique dans les établissements scolaires qu'à partir de 2015.

Pour cela il n'y a pas de souci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* D'accord, merci.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je m'associe, évidemment, à ce que vient de dire Jean-Louis GRINDA, nous avons une question qui est si j'ose dire « à horizon multiple ». Il y a une question d'organisation, premièrement, les horaires aménagés. On part du Collège, on va à l'Académie de musique, qu'est-ce qu'il se passe ? Au début, les enfants ont envie de faire de la musique, on réserve des places en horaires aménagés pour aller plus loin et ensuite, finalement, les parents veulent faire pratiquer des langues en plus et, auquel cas, les places qui ont été rendues disponibles pour ces élèves sont un petit peu perdues pour l'organisation des classes. Effectivement, l'unité d'œuvre est autour de 20 élèves.

Deuxièmement il y a des problèmes d'organisation auxquels j'ai assisté – je ne dirai pas comment – entre l'Education Nationale et la Mairie. Ce ne sont pas les mêmes Directions et je crois qu'effectivement il faut regarder de plus près le problème afin de régler à court terme les questions d'organisation pour que les

jeunes qui le souhaitent puissent continuer sans perdre de potentiel. Et ensuite, effectivement, ce sont des emplois qui peuvent en déboucher et il faut en profiter pour investir dans cette partie-là, c'est l'occasion en mettant ce zoom sur l'apprentissage de la musique pour aller plus loin dans ce qui existe aujourd'hui.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir où en est la réflexion d'un pôle multisports type sport-études et également s'agissant de celle concernant le statut de sportif de haut niveau.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame le Conseiller National, l'un des problèmes d'un sport-études c'est que nous n'avons pas en Principauté de Monaco, compte tenu du nombre de nos élèves, suffisamment d'élèves par discipline et par niveau susceptibles de former une classe.

D'autre part, les disciplines sportives se pratiquent toutes à des moments différents de la journée : suivant que vous faites du football ou du karaté, ce n'est pas à la même heure. Donc il est très compliqué d'arriver à former réellement ce que vous appelez une classe de sport-études et donc un pôle sport.

En revanche ce que nous essayons de faire, ce sont des horaires aménagés pour les sportifs, ceux qui se consacrent plus spécifiquement au sport et qui ont donc des horaires aménagés leur permettant, dans toute la mesure du possible, de concilier leurs études et la pratique sportive.

Je mesure bien que cela n'est pas parfait, c'est sûr, mais l'un des réels problèmes auxquels nous sommes confrontés, c'est le nombre. Nous sommes, je vous le rappelle, en Principauté de Monaco sur un nombre d'élèves de la 1^{ère} année de maternelle à la terminale de moins de 5.900. Il est évident que former des classes sport-études, en essayant de faire en sorte qu'elles soient par discipline, c'est très compliqué.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Justement, peut-être pas par discipline mais un pôle multisport, c'était bien la réflexion qui avait été proposée à un moment donné.

Et qu'en est-il concernant le statut des sportifs de haut niveau, s'il vous plaît ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pour les sportifs de haut niveau, nous avons une entente avec le Comité Olympique Monégasque qui propose à un certain nombre de sportifs une solution mixte où le sportif exerce à temps partiel, une activité professionnelle et pour l'autre part, une pratique sportive. L'Etat indemnise l'employeur pour cette part.

Evidemment, le nombre de sportifs concernés n'est pas très important, je crois que nous en avons aujourd'hui une dizaine ou une douzaine, mais je crois que cela correspond là-aussi au potentiel que nous avons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc cela dépend du C.I.O. et non pas de l'Education Nationale ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Vous parlez des sportifs qui sont...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-... oui, des sportifs de haut niveau.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, les sportifs dits de haut niveau d'âge scolaire, qui ne sont pas au-dessus de 18 ans, sont des sportifs pour lesquels je vous le dis, nous recherchons des horaires aménagés de manière à leur permettre dans toute la mesure du possible de concilier sport et études.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord. Et ensuite lorsqu'ils atteignent un certain niveau ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ensuite, c'est ce que je vous dis, c'est avec le Comité Olympique. Aujourd'hui une douzaine d'athlètes qui sont majeurs ont une convention avec l'Etat, l'Etat indemnisant leur employeur à hauteur généralement d'environ la moitié d'un temps plein de travail de manière à ce que, pendant cette partie-là de leur emploi du temps, les sportifs puissent se consacrer à leur sport.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tous les sportifs, quelle que soit la discipline dans ces cas-là ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A partir de l'instant où c'est un sport Olympique, et deuxièmement à partir de l'instant où, effectivement, son potentiel a été considéré comme suffisant par le Comité Olympique, parce que l'on ne se déclare pas soi-même sportif de haut niveau.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tout à fait, donc il faut au moins avoir accédé aux jeux Olympiques ?

M. Paul Masseron.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* non, pas forcément.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord, il suffit d'avoir un niveau approchant ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ou d'avoir un potentiel suffisant.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord, je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous expliquer brièvement les raisons de mon vote contre sur le chapitre Education, cela concerne évidemment l'obligation de porter l'uniforme en cours de gymnastique.

Je me fais l'écho de nombreux parents d'élèves dont je partage le point de vue sur le sujet. Leur position est la suivante – elle est différente de celle de mon collègue Philippe CLERISSI – parce que je suis contre l'uniforme, contre le code de couleur, contre le fait de l'acheter dans un magasin plutôt que dans un autre.

Je tenais à vous dire que ma position a été bien entendue par la majorité, elle est minoritaire. En ce qui me concerne je ne voterai pas la ligne et le débat est clos.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SVARA.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais savoir si le Gouvernement a une idée de ce qu'il va advenir de l'Ecole préscolaire Bosio, c'est la petite école qui est en-dessous la caserne des carabiniers, qui est complètement à l'abandon, qui devait dans un premier temps être affectée au Centre médico psychologique qui est à Fontvieille actuellement. J'ai entendu l'idée d'un Musée pour les carabiniers mais je sais que l'Education Nationale verrait d'un bon œil l'utilisation de cet établissement pour l'accompagnement des enfants, ils sont quand même 250, qui ont un traitement particulier, un plan d'accompagnement individuel ou qui rentrent dans des aides parce qu'ils sont en difficulté scolaire ou en difficulté de comportement. Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, cet établissement est complètement à l'abandon.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... Pas pour longtemps !

M. Christian BARILARO.-... vous ne me laissez même pas finir ma question, donc, je vous en prie, dites-moi ce que cet établissement va devenir ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Eh bien comme vous l'avez souligné tout à l'heure au niveau de sa location, Monsieur le Conseiller National, cette Ecole Bosio est contiguë à la caserne des carabiniers du Prince et cette caserne des carabiniers va donc bénéficier d'une extension sur ces locaux.

M. Christian BARILARO.- Dans le but d'en faire un musée ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non. Je crois qu'il doit y avoir un ou deux logements ; une réorganisation de l'ensemble de la caserne des carabiniers du Prince, permettant d'utiliser ces locaux, est prévue.

Vous savez que les carabiniers sont très à l'étroit dans leurs locaux et qu'ils ont également des problèmes

de logement, notamment, par le fait qu'aujourd'hui il y a plus de carabiniers mariés, avec des enfants, et donc ces mètres carrés supplémentaires qui sont accordés à la caserne des carabiniers sont vraiment un ballon d'oxygène tout à fait intéressant.

M. Christian BARILARO.- Mais je pense que l'Education Nationale est aussi à l'étroit, il manque des écoles élémentaires, on y reviendra au Budget Primitif, il faudra avoir une réflexion bien précise avant de savoir si ce sont les carabiniers qui vont pouvoir bénéficier de cet établissement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur,

Je comprends l'émotion ressentie par certains parents d'élèves suite aux conditions dans lesquelles le Gouvernement a décidé d'imposer l'achat d'une tenue de sport unique pour tous les élèves de la Principauté.

Une communication maladroite et sans doute une certaine précipitation ont terni les valeurs positives qui sont à l'origine de cette mesure, et ces valeurs, je les soutiens.

Je ne doute pas que le Gouvernement en tirera le meilleur enseignement (sans jeu de mots).

Pour autant, cela ne doit pas faire oublier l'essentiel, à savoir la haute qualité de notre système éducatif que démontrent d'ailleurs les résultats exceptionnels de nos élèves au baccalauréat. Ce niveau d'excellence est une composante de notre attractivité et aussi un langage positif pour notre pays. Aussi je voudrais féliciter publiquement l'ensemble de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, et en premier lieu sa Directrice Madame Isabelle BONNAL, ainsi que l'ensemble du corps enseignant et je vous remercie, Monsieur le Conseiller, d'être mon intermédiaire.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur CUCCHI, je ne manquerai pas dès demain matin de transmettre à Mme BONNAL les félicitations et les remerciements bien mérités. Je

suis persuadé qu'elle y sera particulièrement sensible ainsi que toute son équipe...

(Rires).

Vous avez quand même dit l'essentiel, vous avez félicité, effectivement, la Direction de l'Education Nationale, l'ensemble de l'équipe dirigeante, les chefs d'établissement, l'ensemble des enseignants, pour le travail de grande qualité qui est accompli chaque année. Vous l'avez dit il y a un thermomètre, même si certains disent qu'il n'est pas le meilleur mais je crois que c'est un bon indicateur, c'est le taux de réussite de nos élèves aux examens. La température est forte puisque nous sommes à 99,5 % au baccalauréat et ce que je sais c'est que si elle baissait, on en entendrait parler ! Depuis de nombreuses années, depuis très longtemps, nous sommes toujours à cette hauteur d'excellence, ce n'est pas un hasard. Ces résultats correspondent à la priorité que nous a fixée le Prince Souverain, et au dévouement de l'ensemble des collaborateurs de la Direction de l'Education Nationale et des établissements à la fois dans le public et dans le privé.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il me semble que c'était l'essentiel, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux félicitations de M. Jean-Michel CUCCHI adressées à toute la Direction de l'Education Nationale.

Je voudrais souligner aussi l'effort particulier que vous fournissez pour l'aide aux enfants handicapés en milieu scolaire, cela est très très important en ce qui me concerne et je voulais vous engager à continuer dans cette voie.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame.

Effectivement, non seulement nous avons environ 5 900 enfants scolarisés à Monaco mais en plus, chose exceptionnelle, la Direction de l'Education Nationale, appuyée par le Gouvernement et bien soutenue par le Conseil National, essaie de mettre en place un certain nombre de filières particulières pour les enfants handicapés, pour le retard scolaire, parfois essaie de s'adapter, notamment pour des sportifs ou des situations particulières pour certains sportifs de haut niveau. C'est encore plus difficile lorsqu'on a peu d'enfants scolarisés comme c'est le cas à Monaco par rapport à de grandes villes et je voudrais le relever, outre l'excellence des résultats qui, chaque année, viennent confirmer la qualité de l'enseignement, notamment, par le recrutement, qui est tout à fait remarquable et historique, ce sur quoi Mme BONNAL et ses prédécesseurs se sont battus pendant des années sur ce sujet. Il est important de le reconnaître parce qu'il faut aussi avoir de la mémoire.

Je mets ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Philippe CLERISSI et Pierre SVARA s'abstiennent).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de Personnel.....	8.143.700
329.030 - Frais de Fonctionnement.....	111.000
	<u>8.254.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 29 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de Personnel.....	2.702.400
330.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>36.300</u>
	<u>2.738.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010 - Frais de Personnel.....	5.720.600
334.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>337.500</u>
	<u>6.058.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de Personnel.....	8.121.000
348.030 - Frais de Fonctionnement.....	269.900
348.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>663.600</u>
	<u>9.054.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'espère ne pas provoquer votre hilarité si je prends la parole sur cette ligne, ce n'est pas tant pour discuter de considération budgétaire mais pour rendre hommage au corps des sapeurs-pompiers de Monaco en la personne de leur chef de corps le lieutenant-colonel Tony VARO. De part mes activités professionnelles, je ne peux qu'apprécier leur efficacité et leur disponibilité et ce en toutes circonstances. De façon très brève, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, de bien vouloir leur transmettre ce bref témoignage de notre reconnaissance.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Conseiller National, j'ai entendu dans cet hémicycle certains propos un peu pessimistes, je crois que depuis quelques mois le tube c'est « be happy » de PHARRELL WILLIAMS. Il est vrai que j'ai toute raison d'être heureux au Département

M. le Secrétaire Général.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de Personnel.....	729.100
349.030 - Frais de Fonctionnement.....	25.000
349.040 - Achat & Entretien Matériel	63.000
349.050 - Entretien & Amélioration locaux.....	76.000
	<u>893.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement, Monsieur le Conseiller. Cher Monsieur MASSERON, nous avons l'Auditorium Rainier III qui est un instrument tout à fait remarquable et dont on se servait avec beaucoup de facilité et on vient ajouter, aujourd'hui, des petites complications administratives en demandant à chaque

de l'Intérieur : vous avez tenu les uns et les autres, des propos tout à fait bienveillants et tout à fait sympathiques et parfaitement fondés pour la police, pour l'Education Nationale, pour la culture, pour tout à l'heure les carabiniers et maintenant pour les sapeurs-pompiers. Je vous en remercie, je leur transmettrai ces félicitations et remerciements. Sachez qu'ils y seront particulièrement sensibles ce sont tous des personnels de très grande qualité, très bien formés et très efficaces.

M. Christophe ROBINO.- J'insiste car je les côtoie au quotidien et ce ne sont vraiment pas des paroles en l'air. Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

fois qu'on l'utilise de remplir un contrat, de le signer en plusieurs exemplaires. Je trouve quand même qu'en cette période de simplification administrative qui est demandée par tous, que nous attendons tous ; ce n'est pas une tracasserie mais c'est vraiment une épreuve supplémentaire que je trouve bien inutile. C'est une remarque, on pourra en parler plus tard.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, je regarderai parce que c'est une question qui ne m'avait pas été signalée.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais c'est de la paperasserie vraiment inutile, si on pouvait éviter cela, ce serait parfait. Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 49 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 52 - BUDGET ET TRÉSOR TRÉSORERIE

352.010 - Frais de Personnel.....	516.700
352.030 - Frais de Fonctionnement.....	27.000
352.040 - Achat & Entretien Matériel	4.000
	<u>547.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de Personnel.....	2.514.700
353.030 - Frais de Fonctionnement.....	129.000
353.040 - Achat & Entretien Matériel	1.100
	<u>2.644.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.010 - Frais de Personnel.....	1.259.300
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	115.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel	7.200
354.060 - Frais Propres Activité Service.....	126.000
	<u>1.507.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de Personnel.....	2.363.500
357.030 - Frais de Fonctionnement.....	2.670.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel	849.000
357.060 - Frais Propres Activité Service.....	4.595.000
	<u>10.477.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je voudrais juste faire une intervention parce que j'ai lu attentivement, comme toujours, l'excellent rapport publié par la Direction du Tourisme et je me rends compte finalement que l'on parle des nuitées, on parle de Business et tout d'un coup on ne parle jamais de ce qui est aussi intéressant, à savoir ce qui touche les activités culturelles, les visites, les visiteurs, les spectateurs. Notions qui sont complètement en dehors de l'aspect touristique. Or, je pense qu'en terme – et j'y reviendrai tout à l'heure – d'attractivité, on doit aussi voir si on est capable d'attirer d'autres personnes que de la clientèle locale, sinon l'attractivité ne serait pas là. Je crois qu'en y réfléchissant on pourrait penser que la Direction du Tourisme pourrait aussi piloter quelques indicateurs pour savoir si, finalement, toutes les performances

relevées à Monaco pour la culture ont un impact sur l'arrivée du monde en Principauté.

J'y reviendrai tout à l'heure.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il est vrai qu'il y a des études que l'IMSEE réalise sur les retombées économiques d'un certain nombre de ces manifestations et je me souviens aussi, notamment, concernant les Ballets de Monte-Carlo, le Printemps des Arts, j'ai ces deux exemples en tête mais je pense que l'on pourrait les multiplier à d'autres entités culturelles, qu'on était arrivé à mesurer le nombre de personnes qui venaient soit des communes limitrophes ou d'un peu plus loin sur le territoire français, soit encore

même de l'étranger. De plus en plus dans la communication de la Direction du Tourisme et des Congrès, vous avez raison, figure ou devrait figurer une offre culturelle qui mettrait en avant, au même titre que l'offre de bien-être ou je ne sais quel autre savoir-vivre à la « Monégasque » si j'ose dire ; eh bien il est proposé des week-ends, des packages autour de certaines manifestations culturelles et on verrait, j'en suis persuadé, que cela rencontrerait un grand succès, mais il est vrai que pour certains d'entre eux, la fréquentation hors Monaco est plus facile à mesurer ou c'est même plus intuitif, on voit lors de manifestation comme le Dance Forum, je parlais du Printemps des Arts aussi, un public que l'on ne voit pas toujours dans les salles de spectacles, les salles

de concerts, les théâtres et autres de la Principauté et on sait que ces personnes-là viennent et viennent parce qu'il y a cette offre culturelle de grande qualité.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs	<u>4.852.000</u>
----------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.	<u>2.854.300</u>
-------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de Personnel.....	574.300
362.030 - Frais de Fonctionnement.....	26.000
362.040 - Achat & Entretien Matériel	500
	<u>600.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de Personnel.....	643.500
364.020 - Frais d'Etudes & Formation	180.000
364.030 - Frais de Fonctionnement.....	75.000
	<u>898.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE*

CH. 66 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de Personnel.....	1.279.900
366.020 - Frais Etudes & Formation	67.800
366.030 - Frais de Fonctionnement.....	106.000
366.040 - Achat & Entretien Matériel	1.500
	<u>1.455.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, en tant que Vice-Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses en charge de la santé, je dirige le groupe santé du Conseil National et à ce titre je me félicite du démarrage de nos réunions tripartites concernant le nouvel hôpital. Une première réunion a eu lieu avant l'été et une deuxième devrait se dérouler, je l'espère, avant nos séances du Budget Primitif 2015.

L'enjeu est de taille car, en effet, nous approchons de la date de début du chantier et, au-delà des considérations architecturales, c'est la mise en adéquation des moyens avec les contraintes de la T2A qu'il nous faut prendre en considération. Ce soir je n'irai pas plus loin sur le sujet car c'est l'objet de nos réunions mais je voudrais revenir sur un point précis.

Pour moi il n'y a pas de doute quant aux choix qui ont été faits. Le programme a été arrêté et il n'y a pas lieu sauf raison majeure d'y revenir. Il nous faut aller de l'avant et mettre le maximum d'atouts dans notre manche pour assurer le bon déroulement de l'opération, à savoir le glissement par étapes de l'actuel hôpital vers le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace. Il me semble indispensable que nous évoluions ensemble, Gouvernement et Conseil National, pour donner à la direction de l'hôpital les moyens de cette aventure. Si l'on peut, pour la forme, discuter des raisons qui ont conduit à ce choix, il nous faut avant tout et, j'ose le dire, rester en phase avec le phasage qui a été établi.

C'est donc avec impatience que j'attends notre prochaine réunion dont je vous ai adressé la proposition d'ordre du jour à la fin de l'été

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous avons

accepté le principe de ces réunions de concertation. Nous sommes tout à fait disponibles pour vous rencontrer, mais je crois que c'est l'agenda très chargé du Conseil National qui n'a pas encore permis d'organiser cette réunion. Nous, nous sommes tout à fait demandeurs de cette deuxième réunion d'échanges avec les élus du groupe santé.

Je voudrais dire aussi que la mise en adéquation, comme vous le dites, de notre futur hôpital à la T2A est, évidemment, un des objectifs important qui a guidé les décisions que nous avons été amenés à prendre et que nous allons être amenés à appliquer dans la réalisation du chantier.

Je tiens à préciser aussi, contrairement à ce que j'ai pu lire récemment dans une interview, que le Gouvernement n'a jamais dit que le nouvel hôpital arriverait, par sa nouvelle organisation, à absorber complètement la perte de recettes induite par la T2A française qui sera appliquée aux assurés sociaux français, dans les prochaines années. Non. Mais, par contre, l'organisation du nouvel hôpital autour de ces services de 14 lits, beaucoup plus rationnels, autour d'un seul grand bloc opératoire, avec des surfaces beaucoup plus importantes pour l'ambulatoire, avec moins de lits de chirurgie lourde, très coûteux, avec toute cette organisation nouvelle, avec un grand service d'hémodialyse qui, lui, sera rentable en T2A, va contribuer à amortir le choc. Mais bien sûr, nous n'avons jamais dit que cela permettrait de compenser les quelques 30 M€ que la sécurité sociale française nous remboursera en moins, par rapport à ce que nous encaissons aujourd'hui.

Je voudrais aussi préciser les responsabilités et les tâches de chacun. Evidemment, pour les questions qui concernent directement la conduite du chantier, même si je sais que lorsqu'on pense à l'hôpital on pense à la santé, je tiens à rappeler le rôle essentiel, et la responsabilité dans la conduite de cet important dossier du Département de l'Équipement placé sous l'autorité de ma collègue Marie-Pierre GRAMAGLIA. C'est elle qui exerce la tutelle du Service des Travaux Publics. Nous, au Département de la santé, nous avons élaborés avec la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace et les Chefs de service, le futur projet médical, mais il est clair que la partie réalisation de ce chantier, vous le savez bien, incombe au Département de l'Équipement.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Conseiller, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est bien toute la problématique

des décisions que l'on prend pour le nouvel hôpital et c'est bien l'intérêt de ces réunions que nous faisons et que nous allons continuer de faire avec vos Services et bien sûr ceux de Mme GRAMAGLIA. Merci bien.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

En ma qualité de Président de la Commission de la Jeunesse et de l'Education – on l'a déjà évoqué hier alors que ce n'était pas le sujet – je tenais à féliciter ici les Services de Monsieur VALERI, notamment Madame BATTAGLIA qui est responsable de la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés. Nous avons évoqué hier les difficultés, soi-disant, pour entrer dans les entreprises privées, à l'appui des documents que j'ai sous les yeux, je peux affirmer à mes collègues élus que cela est faux, que de nombreux jeunes Monégasques sont recrutés par les entreprises privées grâce à cette cellule et que non seulement il y a la facilité pour les jeunes Monégasques de rentrer par le biais de cette structure, mais surtout ce que moi je tenais à souligner puisqu'on a félicité la qualité de l'Education Nationale en Principauté, informer que plus de 63 % des jeunes qui sont recrutés dans le cadre de la cellule d'insertion des jeunes diplômés ont un bac + 4, +5 et au-delà. Donc, franchement je pense qu'en dehors de tout il faut continuer de mettre l'accent sur la qualité de l'éducation et de faire en sorte que ces taux de réussite restent toujours aussi excellents et l'outil d'insertion des jeunes diplômés est vraiment quelque chose de très utile.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vous remercie, Monsieur BARILARO, pour votre déclaration. Je voudrais donner quelques chiffres précis, parce qu'hier soir je citais de mémoire. Je me suis relativement peu trompé sur les chiffres concernant l'emploi des Monégasques. Je les ai ce soir très précisément. Il y a environ 1.000 Monégasques qui travaillent dans le secteur privé, exactement 443 à la S.B.M. ; et 562 compatriotes travaillent dans des entreprises du secteur privé, hors S.B.M.

Vous voyez que le secteur des entreprises est déjà un réservoir important d'emplois pour nos compatriotes. Voici les chiffres concernant la Fonction Publique : il y a 1 276 Monégasques qui y travaillent.

Il y a également 67 compatriotes à l'hôpital, 27 médecins et 40 personnels divers non médicaux. Voilà donc les chiffres des salariés et des fonctionnaires de nationalité monégasque. Nous avons en septembre 57 Monégasques inscrits comme demandeurs d'emploi, c'est le taux de chômage le plus bas d'Europe et sans doute un des plus bas du monde, puisque cela correspond environ à 2 % de notre population active. Je crois que tous les experts reconnaissent que c'est le seuil en dessous duquel on ne peut pas descendre. C'est le chômage structurel entre deux emplois ou lorsqu'on a terminé des études pour trouver un premier emploi.

Je pense quand même que lorsqu'on regarde ces chiffres qui sont parfaitement objectifs, les opinions négatives que l'on entend parfois à ce sujet, sont vraiment à relativiser largement par rapport à ces excellents résultats, que tous les pays nous envient, sans aucun doute.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais saluer l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, qui était d'ailleurs voulue par le Conseil National d'organiser une réunion sur la prise en charge de la dépendance et la prestation autonomie, ce que vous avez fait il y a, je crois, quelques jours. J'étais présent à cette réunion pour la Fédération Patronale, était présente aussi l'U.S.M. et vos Services et donc il apparaît très intéressant au vu des études d'actuaire, les études SPAC montrent qu'aujourd'hui 500 personnes sont prises en charge pour la prestation autonomie et qu'à l'horizon 2030 il y en aurait 1 000 et que l'Etat est aujourd'hui à même de financer la prestation économique. Quel Etat dans le monde peut se targuer de pouvoir financer une telle mesure et de le prévoir à l'horizon d'une vingtaine d'années ? Cela est absolument remarquable, je crois qu'il fallait le souligner et j'espère en tout cas que les études d'actuaire ne se sont pas trompées.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je m'étais engagé devant vous l'année dernière à organiser cette grande réunion. Il y avait en dehors de l'Union des

syndicats, également la Fédération des syndicats de salariés, la Fédération des Entreprises, que vous représentiez, toutes les autres organisations patronales, la Chambre du bâtiment, l'A.M.A.F., l'A.I.H.M. mais aussi la Direction des caisses sociales. Je crois, Monsieur CLERISSI, je parle sous votre contrôle – c'est important pour l'ensemble des élus de le dire ce soir – que selon l'avis unanime de tous les participants, à ce jour, la situation est parfaitement maîtrisée. La Direction des caisses sociales a été très claire. On a réussi à financer l'ouverture du Centre Rainier III sans créer un problème financier aux caisses sociales puisque, cette année, les résultats sont excellents malgré le financement du forfait « soins » du Centre de gérontologie clinique Rainier III. Aujourd'hui, on consacre environ 7 M€ à la prestation autonomie dans le budget de l'Etat que vous connaissez bien et qui est, cette année encore, excédentaire pour la Principauté.

Donc, nous avons vraiment fait un tour d'horizon et nous avons devant nous des années très sereines pour le financement de la dépendance.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une intervention sur une petite ligne qui me permet de rebondir sur un des thèmes de ma déclaration de politique générale d'hier.

Le Département des Affaires Sociales et de la Santé et celui de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont les seuls Départements qui disposent d'une ligne propre quant à leur communication. Je voulais savoir comment s'établissait la communication du Gouvernement, qui en est chargé et pourquoi, justement, ces deux Départements ont cette ligne « communication » ? Ce sont les seuls, j'ai regardé dans tout le budget. Le Gouvernement a-t-il un service spécial chargé de la communication ou cela relève-t-il de lignes budgétaires spécifiques ? J'aurai en tout cas souhaité savoir à quoi correspondent ces deux lignes budgétaires.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas, on regardera...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour mon Département je peux répondre, ce sont des plaquettes, ce sont des brochures...

(Mme FRESKO-ROLFO parle hors micro, inaudible).

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- ... je rebondissais sur ça, je m'appuie sur une ligne rectifiée afin de pouvoir faire une intervention plus générale.

M. le Ministre d'Etat.- La communication du Gouvernement, elle est faite par le Secrétariat Général du Ministère d'Etat qui mobilise les ressources du Centre de Presse, d'intervenants extérieurs le cas échéant, exemple la campagne de communication institutionnelle. Sinon, en interne, c'est essentiellement le Centre de Presse, Twitter, le magazine Point MC et Monaco Channel. Alors, pour Twitter c'est Mme Céline COTTALORDA qui travaille directement avec moi, qui coordonne ; pour le Point MC et Monaco Channel, nous travaillons avec un consultant extérieur qui s'appelle M. Stéphane MACHERE qui est chargé de préparer ces textes et d'assurer, aussi, à la demande des conseils en communication pour tel ou tel membre du Gouvernement. La communication du Gouvernement est très institutionnelle et elle est pilotée par le Secrétariat Général du Ministère d'Etat et moi, directement, aussi.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Un petit mot en complément sans vouloir prolonger le débat, il se trouve que peut-être certains services ont, comme vous l'avez signalé justement, cette ligne, mais dans d'autres ce sont des crédits de fonctionnement. Tout à l'heure M. BOERI parlait par exemple du rapport sur la D.T.C., il y a la Direction de l'Environnement qui fait le sien sur l'environnement, c'est pris sur des crédits de l'environnement. C'est un petit particularisme mais la communication au sens large, le Ministre d'Etat a dressé les grandes lignes de son organisation.

M. le Ministre d'Etat.- On peut ajouter que Mme Céline COTTALORDA a piloté une mission de recensement de tout ce que publiait l'Administration à l'occasion de la sortie du nouveau logo du Gouvernement et donc, en accord avec les chefs de service concernés. Après de nombreuses réunions, on a uniformisé la communication des services du

Gouvernement qui ont tous pris le logo du Gouvernement Princier sauf quelques services commerciaux comme les Parkings qui n'ont pas le même logo.

Aujourd'hui, c'est mieux coordonné qu'il y a quelques années et on continue à essayer de coordonner pour présenter une image cohérente de l'action de l'administration.

M. le Président.- Merci.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

De ligne en ligne je reviens aux réunions concernant le futur C.H.P.G. et je suis ravi d'entendre notre Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé dire qu'il souhaite voir se multiplier ces réunions. Nous en avons eu une, effectivement, en bientôt deux ans de législature mais je ne perds pas espoir je suis un petit peu traumatisé, vous le savez, Monsieur le Conseiller, en raison de la rareté de ces réunions telles qu'elles ont existé lors de la législature 2003/2008 et donc j'ai toujours tendance à vivre un syndrome de manque. Donc, je compte sur la pugnacité de mon collègue ROBINO pour que peut-être 4 réunions par an – ça ne me semble pas excessif – pour se tenir au courant et tenir au courant nos collègues mais également les Monégasques qui peuvent nous interroger là-dessus, sur l'évolution de ce projet qui entre en concurrence directe avec celui de l'extension en mer sur le plan des coûts. Je crois que nous n'en sommes pas très loin, c'est un grand projet.

M. le Ministre d'Etat.- La différence, c'est que l'extension en mer ce n'est pas l'Etat qui va la payer.

M. Jacques RIT.- Je parlais de (*hors micro, inaudible*), Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une grosse différence quand même.

M. Jacques RIT.- Oui, oui, bien sûr.

A ce point de vue-là, c'est même un projet encore beaucoup plus important si on tient compte du fait que c'est Monaco qui paie.

M. le Président.- Que l'Etat ne mette pas un sou dans l'extension en mer, j'attends de voir. Autre sujet.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je souhaitais à mon tour saluer le travail fait par le Département des Affaires Sociales et de la Santé avec la Commission d'insertion des jeunes diplômés et en vous apportant la vision des industriels, qui ont signé des contrats avec cette commission, ils sont très satisfaits des jeunes qu'ils ont intégrés dans leur entreprise. Ceci me conforte dans l'idée qu'il faut développer le secteur privé et le modèle de l'entreprise car c'est le principal créateur de richesses pour le futur et des emplois pour nos jeunes dans le futur, ce qui leur permettra d'avoir un choix pour leur travail.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons évoqué hier l'obligation pour les sociétés concessionnaires de l'Etat de publier en tout cas dans Monaco-Matin pour la Société des Bains de Mer, les avis d'offres d'emploi, alors il semblerait que le directeur des jeux présente actuellement aux salariés des casinos le nouveau directeur de la formation. Donc, j'aimerais savoir si la Direction de l'emploi, du travail, je ne sais pas qui gère exactement, je pense que c'est au niveau de la main d'œuvre, a été mise au courant de cet offre d'emploi à la S.B.M. ?

Ensuite, M. BIAMONTI nous avait annoncé en Commission mixte qu'une salle au 1^{er} étage de l'ancien cabaret devait servir à la formation, une dalle de 300 m² devait être coulée, je ne pense pas que cela ait été fait.

Le responsable supposé de la formation viendrait de Cannes en passant par le casino de Casablanca et travaillait avec M. GALVANI en son temps. Je voudrais vérifier que les choses soient respectées au niveau des offres d'emploi et comme le dit un de mes amis : « lorsque je recrute un chauffeur, j'ai déjà une voiture ».

Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Ecoutez, je ne sais pas si on a la même source d'information mais pendant cette séance j'ai reçu un message du délégué à la priorité nationale, M. Albert CROESI – peut-être avons-nous en même en même temps – il nous informe qu'il a vérifié lui-même auprès du Service de l'emploi (moi je n'ai pas pu le faire puisque c'était fermé lorsque j'ai reçu le message), il n'y aurait pas eu d'offre d'emploi déposée par la S.B.M. et probablement ce responsable serait-il alors recruté au titre de consultant. J'essaie de comprendre, là j'improvise, mais on verra demain ou plutôt lundi...

M. Christian BARILARO.- ... Ce n'est pas de la politique fiction, Monsieur le Conseiller, je pense que c'est la nouvelle façon de recruter les personnes qui ne sont pas recrutées par le biais classique des offres d'emploi, sous la forme de consultant.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Ceci dit pour les consultants aussi, il y a des règles. C'est-à-dire qu'un consultant doit avoir une intervention ponctuelle et certainement pas sur une très longue durée. Donc, à partir d'un certain moment, on peut requalifier un contrat de consultant en contrat de salarié, s'il s'agit en fait d'un emploi à temps plein et exclusif pour une seule société. Nous regarderons.

Mais honnêtement je n'ai pas encore pu vérifier l'information de M. CROESI auprès du Service de l'emploi ni encore moins, évidemment, la faire vérifier auprès de la Société des Bains de Mer.

M. le Président.- Entre M. BARILARO, le délégué à la priorité nationale et notre Conseiller aux Affaires Sociales et la Santé, nous allons le savoir très vite.

Monsieur ELENA, je vous en prie.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, moi aussi j'ai reçu ce S.M.S. tout à l'heure (mais pas de M. CROESI), je ne vais pas refaire mon discours de politique générale mais encore une fois, quel mépris pour les nationaux !

M. le Président.- Tout est dit si c'est le cas.

S'il n'y a ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de Personnel.....	2.821.800
367.030 - Frais de Fonctionnement.....	61.200
367.040 - Achat & Entretien Matériel	7.000
367.060 - Frais Propres Activité Service.....	181.200
	<u>3.071.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 - Frais de Personnel.....	795.100
369.030 - Frais de Fonctionnement.....	392.000
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	512.000
	<u>1.699.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 71 - D.A.S.S - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 - Frais de Personnel.....	1.163.800
371.030 - Frais de Fonctionnement.....	33.800
371.040 - Achat & Entretien Matériel	147.000
371.060 - Frais Propres Activité Service.....	114.500
	<u>1.459.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 71 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de Personnel.....	1.157.300
375.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	270.000
375.030 - Frais de Fonctionnement.....	210.000
	<u>1.637.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite remarque. On voit, et nous en sommes partiellement responsables mais avec fierté, tout le travail que nous demandons au Département de l'Équipement et de l'Environnement. Alors, je sais que la règle du Gouvernement est d'essayer d'éviter des recrutements ou en tous les cas de les faire de manière mesurée, mais si jamais vous réalisez toutes ces opérations qui vont être relativement simultanées, il faut engager quelques personnes. Vous avez évidemment notre soutien car nous savons que nous vous avons donné beaucoup de travail, nous en sommes conscients et vous en remercions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- J'ai un lien privilégié avec le Département de l'Équipement...

(Rires).

... Cela s'est tellement bien passé avec la rue Caroline que j'aimerais que cela se passe aussi bien avec le Larvotto. Donc, j'attends que vous associiez le Conseil National à la période préparation pour voir ce qu'il y a lieu de faire. Je vous avais demandé sur la promenade supérieure d'y adjoindre un certain

nombre de kiosques supplémentaires quitte à ce qu'ils soient de taille un peu réduite pour avoir un lieu de vie sur cet espace, je sais qu'un architecte a eu un mandat pour s'occuper du projet et j'espère, encore une fois, que l'on sera associé avec les membres de l'UCAM d'ailleurs et moi en tant que représentant du commerce pour le Conseil National, mais je n'en doute pas, je ne mets pas en doute votre parole.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est juste pour préciser que le projet fait par l'architecte est bientôt abouti et que nous reviendrons vers vous pour échanger sur les améliorations envisagées. Nous allons reprendre le schéma qui avait été instauré lors des travaux pour l'amélioration de la rue Caroline, qui a donné de très bons résultats. Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de Personnel.....	2.471.900
376.030 - Frais de Fonctionnement.....	53.000
376.040 - Achat & Entretien Matériel	2.200
376.050 - Entretien & Amélioration	1.180.000
	<u>3.707.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN

378.010 - Frais de Personnel.....	7.616.200
378.030 - Frais de Fonctionnement.....	136.500
378.040 - Achat & Entretien Matériel.....	650.000
378.050 - Entretien & Amélioration	5.169.200
378.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.340.900</u>
	<u>14.912.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes & Télégraphes	<u>11.663.500</u>
--------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de Personnel.....	1.820.800
385.030 - Frais de Fonctionnement.....	165.800
385.040 - Achat & Entretien Matériel	177.000
385.050 - Entretien & Amélioration	<u>364.300</u>
	<u>2.527.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT, vous souhaitiez intervenir hier soir sur ce chapitre ?

Je donne la parole à Monsieur BOISSON, le temps que vous...

M. Claude BOISSON.- Tu intervies sur les titres et moi sur la circulation...

M. Jacques RIT.- ... Mais l'intervention a déjà été faite....

M. le Président.- D'accord, excusez-moi.

M. Jacques RIT.- Par contre peut-être j'aurai l'occasion, effectivement de débattre quelques instants de cela.

Cette intervention portait, vous vous en souvenez il était tard, sur la circulation et le spectre effroyable, parce que je crois que le mot n'est pas trop fort, de ce que l'on peut attendre lorsqu'un certain facteur de simultanéité entre les grands chantiers qui vont débiter, cette simultanéité d'ailleurs à quelques occasions nous a été confirmée par le Gouvernement, on connaît à peu près la chronologie des choses. Si l'on prend une carte de Monaco, on constate, effectivement, que la Principauté est constellée à un certain moment de grands chantiers et dans des lieux complètement stratégiques pour la circulation.

J'en arrive à imaginer que, peut-être, des mesures exceptionnelles, innovantes et pas forcément plaisantes, risquent d'être nécessaires, je ne sais pas ce que vous en pensez, si on aboutit à ce que j'appelais – ce n'est peut-être pas le terme adéquat mais c'est parlant – à une « gélification » du trafic pendant de longs moments en cours de journée.

M. le Président.- Certes.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Madame le Conseiller, si vous me permettez, comme l'an dernier je reviens sur ce sujet. Si je me trompe qu'on me le dise, mais il y a tellement de personnes qui soulèvent ce problème, à

savoir celui de l'emplacement de bus en haut de la rue Grimaldi, avant le giratoire Auréglià.

Je considère que ce n'est pas tellement à la Haute Assemblée de soulever des problèmes de circulation mais je pense vraiment que nous sommes face à un risque lorsque des véhicules veulent tourner, c'est encore plus grave lorsqu'il s'agit de scooters, ils s'avancent au-devant du bus et souvent le bus met le clignotant et démarre et coupe la circulation. Il va arriver un accident. Alors, je sais que vous aviez volontairement décidé de mettre le bus à cet endroit, je crois spécialement pour l'accès des handicapés. Ensuite vous avez créé un emplacement de bus plus bas pour la Fondation Hector Otto. Ne pourrait-il pas y avoir un petit décalage afin que les voitures et les scooters aient le temps de se rabattre sur la voie pour ensuite tourner ?

Par contre, vous aviez déjà fait un aménagement qui était intéressant. En effet, il y avait une ligne continue donc théoriquement il n'était pas autorisé de tourner, les gens tournaient, ils étaient en infraction. Il y a tellement de personnes qui m'en parlent, et moi personnellement je le vis avec la peur chaque jour. Vous le savez, souvent les chauffeurs de bus mettent le clignotant et démarrent, alors, certains regardent, d'autres moins, pour une voiture ce n'est pas très grave mais pour un scooter, oui.

Donc, d'ici le Budget Primitif si vous pouvez regarder s'il vous plaît. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, effectivement, maintenant que nous avons terminé les travaux de la rue Caroline et réaménagé une partie de la rue Grimaldi, j'ai demandé à mes Services de réfléchir pour un déplacement de cet arrêt de bus, sachant que cela fait plusieurs fois qu'on le déplace et qu'on ne peut pas mettre trop d'arrêts de bus dans la même artère.

Nous sommes conscients que ce tournant est dangereux parce que les automobilistes sont cachés par le bus.

M. le Président.- On va éviter à cette heure-ci les sujets feux et bus. On peut les aborder en séance privée.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 88 - SERVICE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

388.010 - Frais de Personnel.....	1.779.900
388.030 - Frais de Fonctionnement.....	28.200
388.040 - Achat & Entretien Matériel.....	40.500
388.060 - Frais Propres Activité Service.....	43.000
	<u>1.891.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'éviterai, Monsieur le Ministre, de vous parler des dysfonctionnements répétitifs, quotidiens, dans ce bâtiment où nous siégeons ce soir, bien malheureusement...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et encore, vous avez M. SOZANI.

M. le Président.- Et encore, nous avons un remarquable professionnel, je ne vais pas citer son nom, sinon je pense que la vie serait plus compliquée.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de Personnel.....	841.800
389.020 - Frais Etudes & Formation.....	110.000
389.030 - Frais de Fonctionnement.....	82.600
389.040 - Achat & Entretien Matériel.....	202.700
389.060 - Frais Propres Activité Service.....	153.500
	<u>1.390.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 92 - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 - Frais de Personnel.....	540.900
392.020 - Frais Etudes & Formation.....	10.000
392.030 - Frais de Fonctionnement.....	24.500
392.040 - Achat & Entretien Matériel	24.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>200.000</u>
	<u>799.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITÉ

393.010 - Frais de Personnel.....	1.472.100
393.030 - Frais de Fonctionnement.....	50.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>4.500</u>
	<u>1.527.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*G) SERVICES JUDICIAIRES*

CH. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de Personnel.....	1.208.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	237.000
395.030 - Frais de Fonctionnement.....	510.200
395.040 - Achat & Entretien Matériel	5.300
	<u>1.960.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Nous ne pensions pas devoir intervenir sur ce chapitre et je suis désolé de devoir le faire au nom de notre groupe politique.

Il y a deux jours, la presse a couvert l'audience Solennelle de la rentrée des Cours et des Tribunaux. A notre grande surprise, le Procureur Général a tenu des propos extrêmement déplacés lors de cette cérémonie, mettant en cause le droit des justiciables et des avocats, d'utiliser des instruments juridiques à leur disposition pour défendre leur cause et affirmant haut et fort le caractère apolitique de l'institution judiciaire. Et ce faisant, il a prouvé exactement le contraire.

Dans sa grande sagesse, le communiqué officiel du Gouvernement a omis de mentionner ce que je peux qualifier « un dérapage ». A la différence du Procureur Général, Madame le Premier Président de la Cour d'Appel avait pris la peine, avant ce dérapage, de souligner justement que les polémiques relayées par la presse ne doivent pas atteindre la justice qui doit rester au-dessus de tout cela pour être rendue sereinement.

Cette rentrée aurait pu être le moment de souligner, auprès de ceux qui considèrent que Monaco n'est pas un Etat démocratique, que le fait de pouvoir engager des recours en inconstitutionnalité des lois ou de poursuivre en justice des magistrats démontre justement que nous disposons des outils dont tout pays démocratique doit disposer et que nous pouvons les utiliser. Malheureusement, là où le discours du Premier

Président a pris de la hauteur, celui du Procureur Général a ramené cette audience Solennelle au niveau des attaques personnelles des conflits de personnes et donc du caniveau car l'institution judiciaire est l'un des piliers de notre Etat de droit et elle se doit d'être impartiale et rester en dehors de la politique, de déclarations intempestives, quels que soient les sentiments personnels de tel ou tel magistrat sur un dossier particulier.

Une cérémonie officielle en présence du Souverain et la presse ne sont certainement pas des véhicules appropriés pour éventer de telles rancœurs. Ce n'est pas digne de l'institution judiciaire, ni d'un Etat démocratique. En toute circonstance notre justice doit rester digne et impartiale, c'est à ce prix qu'elle continuera à être respectée.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une petite intervention mais je vous assure que cela n'est pas pour polémiquer ou pour réagir par rapport à la minorité. Je voulais simplement vous faire part d'un sentiment personnel et de mes conceptions qui peut-être vous indifféreront totalement.

Par principe on m'a appris dans ce pays à ne jamais porter de jugement sur la justice du Prince. Je continuerai par un autre élément parce que c'est pour l'image de Monaco car peut-être qu'à cette heure-ci des personnes loin de Monaco et qui lisent « Voici » se sont égarées sur notre site, je veux leur dire que : le port du bermuda n'est pas passible de deux mois de prison et ce n'est pas pour cette raison que

l'humoriste Gad avait quitté Monaco pour le Cap Ferrat. Voilà le genre de bêtises que l'on peut lire sur Monaco ! Non, à Monaco nous n'avons pas deux mois de prison parce qu'on porte un bermuda, je me suis même promené en short et je suis toujours libre !

(Rires).

Je trouve que c'est grave que l'on puisse penser qu'à Monaco il se passe des choses comme cela.

M. le Président.- Je préfère ne rien dire.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON votent contre).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010 - Frais de Personnel.....	4.259.900
396.030 - Frais de Fonctionnement.....	1.734.100
	<u>5.994.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 97 - MAISON D'ARRÊT

397.010 - Frais de Personnel.....	1.966.000
397.030 - Frais de Fonctionnement.....	52.000
397.040 - Achat & Entretien Matériel.....	271.700
397.060 - Frais Propres Activité Service.....	293.400
	<u>2.583.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3

CH. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges Sociales - Titulaires.....	77.848.700
401.230 - Charges Sociales - Non Tit.....	19.488.300
401.231 - Caisse Prévoyance Retr. Avocats	<u>224.000</u>
	<u>97.561.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transp. & Déménag. Fonction.....	50.000
402.317 - Réparations Civiles.....	40.000
402.330 - Prest. Services Téléphoniques	3.240.000
402.3311 - Nettoyage Locaux Prestations	2.822.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr. Climat. B.D.....	3.820.000
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.....	510.000
402.337 - Logements de Fonction.....	2.835.000
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif	1.900.300
402.3391 - Assurance Immeubles	1.778.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bateaux.....	415.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm.	<u>16.000</u>
	<u>17.426.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Immobilier des Services Adm.....	300.000
403.353 - Immobilier des Ets d'Enseign.....	295.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Educat.....	70.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ.....	100.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	197.500
403.356 - Immobilier des Eglises.....	56.300
403.360 - Rés. Radio Numérique Cardelina.....	382.500
403.368 - Matériel Info. Services Adm.....	1.355.000
403.3681 - Matériel Info. Ets Enseignement.....	305.000
403.369 - Entretien Mat. Infor. Serv. Adm.....	16.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.....	<u>295.000</u>
	<u>3.372.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits Travaux & Entretien.....	3.978.000
404.383 - Répar. & Entret. Ambassades.....	<u>577.800</u>
	<u>4.555.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - TRAITEMENTS-PRESTATIONS

405.111 - Crédit Provisionnel - Titulaires.....	910.000
405.115 - Traitement Tit. Personnel Service.....	133.400
405.211 - Crédit Provisionnel - Non Titulaire.....	490.000
405.215 - Traitement Non-Tit. Personnel Service	<u>877.200</u>
	<u>2.410.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier	<u>32.215.900</u>
------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoyement de la Ville	11.050.000
501.4322 - Collecte et Incinération.....	13.150.000
501.4323 - Assainissement Collecte Pneuma	230.000
501.436 - Station d'épuration	<u>900.000</u>
	<u>25.330.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation	1.455.000
502.435 - Entretien des Installations.....	<u>1.950.000</u>
	<u>3.405.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Cie Autobus MC - Minorat. Recette	<u>6.560.000</u>
---	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I - COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - C.H.P.G.	20.300
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.707.100
602.102 - Ecole d'infirmières.....	624.500
602.103 - Déficit du C.T.S.....	1.123.600
602.104 - Off. Protec. Soc.	23.550.000
602.105 - A Qietudine	660.200
602.106 - Centre Rainier III	2.713.200
602.108 - Serv. Médic. d'urg. & Réanimation	442.500
	<u>31.841.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Encore une fois merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir à l'occasion de ces échanges sur deux thèmes d'importance.

Le premier concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace et je tiens à renouveler mes félicitations au Département des Affaires Sociales et à la Direction du C.H.P.G. pour ces excellents résultats budgétaires.

Toutefois, et comme le souligne d'ailleurs la direction, ces résultats restent fragiles et nécessitent la poursuite des efforts par toutes les catégories professionnelles de l'hôpital mais également passent par la recherche de nouvelles sources de revenus indépendantes des caisses françaises en vue du passage à la T2A, prévu pour 2019.

Cette maîtrise des coûts de la santé, qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité, nous y veillerons, nécessite l'élaboration d'une feuille de route, d'un schéma d'orientation sanitaire permettant à chaque établissement de santé de trouver sa place dans le dispositif et de s'adapter à l'avenir puisque celui-ci correspond à un véritable plan quinquennal de la santé et nous y travaillons ensemble.

Enfin, je redis toute l'importance de nos réunions avec les membres du groupe santé concernant la réalisation du nouvel hôpital au même titre que celles

auxquelles mon ami le Dr RIT participera pour le projet d'extension en mer.

Le deuxième thème qui m'est cher est celui de la prise en charge de nos aînés. Comme j'ai pu le dire dans mon discours de politique générale la filière gérontologie génère dans son ensemble un déficit probablement incompressible lié au haut niveau de prestations des différents établissements qui constituent cette filière. Ce déficit, nous l'acceptons car le confort de nos aînés n'a pas de prix. Ceci m'amène à une idée que nous avons déjà évoquée avec certains de mes collègues : celle de la création d'un fonds pour la dépendance et je souhaiterais, Monsieur le Conseiller, avoir votre avis sur la question.

Je vous en remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur ROBINO, pour vos paroles positives aussi bien pour la Direction du C.H.P.G. que pour l'équipe du Département qui m'entoure.

Pour la filière gérontologique, effectivement, si on ajoute aujourd'hui la prise en charge des 210 lits du Centre Rainier III de gérontologie clinique et des 70 lits d'« A Qiëtudine », qui est peu médicalisée, plus la petite centaine de lits du Cap Fleuri qui va subir, vous le savez, de profondes rénovations et restructurations, on doit être à un peu moins de 7 M€ de déficit. Mais c'est pour assurer, vous l'avez dit, la qualité de la prise en charge de nos aînés et je crois que nous nous réjouissons tous, du côté des élus comme du Gouvernement, et nous sommes fiers, de

cette qualité de prise en charge que l'on offre à Monaco à nos pères, à nos grands-pères, à tous les résidents âgés de ce pays qui en ont besoin.

Alors, pour la dépendance, j'en disais un mot tout à l'heure suite à l'intervention de votre collègue Philippe CLERISSI, aujourd'hui, la prestation autonomie c'est un peu moins de 6 M€ et elle est parfaitement financée par le budget de l'Etat. Cela représente 0,6 % de notre budget et il n'est pas, à notre avis, en tout cas c'était la conclusion unanime de tous ceux qui ont participé à cette réunion, Direction des caisses comprise, nécessaire de demander aujourd'hui une contribution particulière aux résidents et on n'a pas, non plus, à prévoir un effort spécifique du budget pour cela. Je pense que l'on peut faire un point régulièrement sur l'évolution (tous les trois ans ou tous les cinq ans) de ces budgets et si le contexte devenait beaucoup plus difficile, pourquoi pas, effectivement, envisager des mesures, mais la conclusion unanime était qu'il n'était pas nécessaire d'en prendre pour le moment.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur VALERI, mais mon propos consistait à dire, bien évidemment, que dans l'état actuel des choses, la situation du budget de l'Etat permet tout à fait de couvrir toutes ces aides ainsi que la situation des caisses. Pour autant, on le voit bien, la situation de la dépendance risque probablement d'évoluer et, avec le temps, peut-être faudra-t-il se poser cette question, ce d'autant que, et même si le nouvel hôpital et la filière santé sont prévus et formatés pour essayer d'amenuiser au maximum l'impact du passage à la T2A, on aura quand même un déficit résiduel et, l'un dans l'autre, peut-être qu'à un moment le besoin pourrait se faire sentir.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Vous imagineriez de le financer comment, ce fonds ? Parce que pour l'instant le budget de l'Etat y fait face sans aucun souci, donc à qui demander de l'argent ? Si c'est pour prendre l'argent au budget, on le prend déjà, vous voyez ce que je veux dire, dès que l'on avance sur d'autres pistes on se rend compte que d'une part, cela n'est pas nécessaire et ensuite c'est forcément demander des efforts importants à des catégories. Alors, à qui, salariés, employeurs, résidents, à travers une assurance obligatoire ?

M. Christophe ROBINO.- Je pense que c'est effectivement un problème qui concerne tout le monde et sur lequel il doit y avoir une solidarité de tous.

M. le Président.- C'est un sujet, Docteur, que vous avez raison d'aborder, qui est un sujet de fond qui a fait partie de nos réflexions pendant la campagne électorale et c'est manifestement un sujet de moyen, long terme et il faut se donner, comme le disait le Ministre d'Etat il y a un instant, au moins quinze ou vingt ans de recul et commencer à réfléchir sur les moyens de créer un fonds et créer en tous les cas une ressource. Cela fait donc partie des sujets de fond que l'on va pouvoir, c'est le cas de le dire, aborder, notamment, lors de nos séances privées. C'est une importante préoccupation étant donné la population du 4^{ème} âge, vous connaissez cela mieux que moi avec votre activité médicale, qui va se poser à nous tous...

M. Christophe ROBINO.- ... Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, mais je crois qu'il convient d'y réfléchir le plus tôt possible parce que tout retard dans ce domaine risque de nous coûter très cher à l'avenir.

M. le Président.- Je vous propose que nous abordions ce sujet dans les séances privées concernant le Budget Primitif et matérialiser cela avec un groupe de travail de sept ou huit personnes qui comprendrait, bien entendu, l'ensemble des tendances représentées dans l'hémicycle, dans les tous premiers mois de l'année 2015.

La parole est à Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais juste savoir si ces 6 M€ sont distribués, sont donnés aux familles, aux personnes âgées et donc, à ces 6 M€, il convient d'ajouter les déficits des établissements pour avoir une idée de cette filière. Le coût est en fait plus élevé.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - La prestation autonomie n'est pas seulement l'aide de l'Etat à la dépendance pour les personnes en maison médicalisée, c'est aussi l'allocation qui est versée pour le maintien à domicile. Là, c'est un chiffre global. Il y a aussi des personnes âgées qui peuvent rester à domicile, c'est très souhaitable et d'ailleurs, la plupart du temps, c'est ce qu'elles souhaitent aussi longtemps que cela

est possible et c'est d'ailleurs moins coûteux, évidemment, qu'un lit en établissement de soins. Donc, les 6 M€ c'est la totalité des aides données par l'Office de Protection Sociale, puisque vous savez que l'on a un principe d'équité et qu'en fait, avec l'aide de l'Etat, le reste à charge correspond aux revenus de chacun et chacun paie selon ses moyens pour avoir la même qualité de service. Je crois que cela est aussi en l'honneur de la Principauté d'assurer à chacun la meilleure qualité des soins.

Mais effectivement, Monsieur BURINI, il y a aussi le déficit des établissements. Aujourd'hui nous arrivons à environ 13 M€, si on ajoute les deux sommes.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Parce que j'entends encore des personnes qui ne comprennent pas que le Centre Rainier III puisse être en déficit et, bien que le Docteur ROBINO et Monsieur le Conseiller viennent de le dire, je me permets encore de le répéter. Je crois qu'à ce stade il faut que nous assumions un déficit. Il faut que nous soyons conscients que la maîtrise des dépenses est faite très rigoureusement et à partir de maintenant la seule solution serait, si on ne veut pas de déficit, de diminuer le personnel, il faudrait taper dans ces postes-là, ce qui est impensable pour la qualité des services. Je me souviens, il y a quelques années, et d'ailleurs le Ministre d'Etat de l'époque, M. PROUST tenait beaucoup à cela, nous défendions tous la qualité des soins pour les personnes âgées peut-être parce que nous nous projetions un peu dans un proche avenir. Que jamais on ne se retrouve dans une situation comme en France où lorsqu'une personne – excusez-moi j'emploie le terme dans le jargon médical – « se pisse dessus » elle attend pendant 3 heures une infirmière.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe Clerissi.- Au risque de me répéter, si j'ai bien compris les propos du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, il n'y a pas d'urgence, c'est ce qui est ressorti de la réunion que nous avons eue. L'Etat, pour le moment est tout à fait à même de financer et les études d'actuelles montrent que jusqu'en 2030, *a priori*, on

ne risque rien. Alors, on peut toujours créer un fonds, mais qui le financerait ? Par exemple, si c'étaient les partenaires sociaux, la Fédération Patronale ou les syndicats, ils ont participé aujourd'hui déjà à la pérennité du régime de la C.A.R. avec 1,2 % de cotisations supplémentaires dont le double est pris en charge par les patrons. Il faut aussi maintenir la compétitivité des entreprises c'est important par rapport à ce qui se passe ailleurs, si on ne maintient pas cette compétitivité, les entreprises partiront. En France elles bénéficient d'aides diverses, nous, si on continue à les ponctionner on va avoir des problèmes d'autant que les loyers sont plus chers, et ainsi de suite, je ne vais pas tout énumérer maintenant.

Encore une fois et sous couvert de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, il n'y a aucune urgence.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, la cotisation des employeurs n'est envisageable que pour les salariés résidant à Monaco, puisque pour ceux qui résident dans les communes voisines vous n'allez pas prendre en charge leur dépendance. Donc, cela ne concerne que les résidents et le fonds auquel il faudrait réfléchir devrait être alimenté par une cotisation de tous les résidents, une assurance volontaire, je ne sais pas... Le sujet n'est pas forcément urgentissime, mais dans 50 ans si on n'a pas commencé à financer le fonds assez tôt...

M. Christophe Robino.- Monsieur le Ministre, ce n'est pas une demande, c'est une réflexion que je lance parce que je pense que financer un fonds cela ne se fait pas du jour au lendemain et que ce n'est pas forcément lorsqu'on en a besoin qu'il faut se poser la question.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement partage l'analyse de Monsieur VALERI, c'est un dossier qu'il ne faut pas enterrer, il faut continuer à travailler dessus parce que c'est quand même devant nous.

M. Stéphane Valeri.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous sommes tout à fait d'accord. Nous sommes vigilants. Nous regarderons cela régulièrement. Je pense que l'on vous a montré que, lorsqu'il a fallu prendre des mesures pour assurer l'avenir du régime des retraites des salariés, ce Gouvernement a eu le courage de les prendre, de les défendre, de les assumer et de les

appliquer. Je peux vous garantir que ce sera le même état d'esprit pour la dépendance. Toutefois, je vous garantis aussi, maintenant que je connais bien ce dossier, que nous ne sommes pas dans la situation où nous étions en 2012 pour les retraites. Nous avons le temps de regarder l'évolution de manière sereine. Nous la regarderons avec vous attentivement dans les années qui viennent.

M. Christophe ROBINO.- C'est une excellente nouvelle.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- En fait, M. ROBINO a dit ce que je voulais dire, c'est-à-dire que même s'il n'y a pas urgence, vous parlez de 2030, mais c'est bien lorsqu'on peut financer qu'il faut abonder un fonds et pas dans l'urgence. Donc, bien évidemment, c'est aujourd'hui qu'il faut réfléchir, aujourd'hui qu'on a les moyens, pour éventuellement abonder ce fonds.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention...

Oui, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Visiblement, peut-être la position de certains d'entre nous et la mienne en particulier n'a pas été bien comprise, alors je vais la redire clairement.

Nous sommes et je suis absolument ravi que le déficit de l'hôpital soit maîtrisé, je pense que c'était bien de préciser aux gens qu'il ne faut pas rêver, que le nouvel hôpital ce n'est pas la solution miracle même

si elle est indispensable et qu'il faut essayer de l'avoir le plus rapidement possible. Mais le vrai choix est simple, il faut le dire aux gens, le vrai choix est, soit on fait des économies et c'est la qualité des soins qui baisse, soit on veut maintenir notre qualité de soins – c'est mon choix je le dis – et cela va coûter de l'argent. Pourquoi ? C'est très simple. Si on veut continuer à être performant on est obligé d'avoir un hôpital qui a une certaine dimension et qui puisse recevoir un certain nombre de patients avec différentes pathologies, donc de s'ouvrir au pays voisin qui, malheureusement, et je pense que c'est un choix contraint pour lui, a été obligé de choisir la réduction ou la maîtrise des coûts plutôt que la poursuite d'une certaine qualité de soins.

Donc, ou on se met à la mesure de ce qui se passe dans le pays voisin et je pense que les gens ne seraient pas contents – et ce n'est pas ma position – et cela coûterait moins cher, ou bien on veut continuer notre qualité de soins – et c'est la position que je soutiens – et cela coûtera un certain prix. Il faut le savoir, il faut en être conscient, il faut l'estimer le plus vite possible pour essayer de le maîtriser le mieux possible afin de continuer à soigner, comme cela est fait à Monaco, dans d'excellentes conditions, avec des matériels et des médecins compétents et surtout, tout le monde, de la même façon. Si on veut continuer comme cela, si on veut éviter la médecine à deux vitesses et la perte de qualité, la seule solution c'est d'accepter d'en payer le prix. C'est tout, je voulais que cela soit dit.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National	3.110.000
603.102 - Cent. Scientifique.....	<u>4.796.400</u>
	<u>7.906.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Juste une petite intervention que je n'ai pas pu faire tout à l'heure parce que la ligne Musée National n'est pas rectifiée bien que ce ne soit pas pour le Musée National, il s'agit de la politique d'achat d'œuvres. Si on veut faire un Musée, alors on achète des œuvres. Mais avec 220 000 €, on n'ira nulle part. Cette nuit, il est sorti le rapport sur toutes les transactions de l'année, je suis d'autant plus convaincu qu'avec 220 000 € on ne pourra aller nulle part. Alors, un de ces jours, il faudra que l'on se positionne pour savoir ce que l'on veut faire avec les musées ? Est-ce que l'on veut faire simplement des expositions ou est-ce qu'on veut vraiment avoir une vocation de musée et donc forcément acheter des œuvres et avoir un budget pour cela ?

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI, je m'associe à votre déclaration, la seule chose, c'est que cela concerne un sujet du Budget Primitif sur lequel nous reviendrons, sur lequel je vous appuierai, sur lequel j'ai toujours été en pointe depuis des années,

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur le sait. Nous reviendrons sur ce sujet très profondément dans les semaines qui viennent, Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Juste une petite précision. Sur les 220 000 €, il y a 200 000 € pour le Musée National et 20 000 € pour la Direction des Affaires Culturelles, c'est une précision utile. Le deuxième élément c'est que le musée bénéficie d'une aide à hauteur de 500 000 € d'un sponsor bancaire, pour les acquisitions, bien entendu.

M. le Président.- Oui mais, Monsieur le Conseiller, 700 000 € d'acquisitions par an pour un musée ce n'est même pas une plaisanterie. C'est une décision politique, on fait ou on ne fait pas.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

II - INTERVENTIONS

CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.101 - Subventions Diverses	30.000
604.102 - Bureau Hydrographique Intern.....	67.500
604.103 - Commission Médico-Juridique	2.000
604.105 - Agence Inter. Energie Atomique.....	1.400.000
604.106 - Association Consuls à Monaco Achim	87.000
604.107 - Accobams Secrét. Fonctionnement	177.000
604.108 - Institut Droit Economique Mer.....	98 000
	<u>1.861.500</u>

SC. 4.2 Politiques Publiques

604.201 - Cotisations aux Organisations Internationales.....	2.604.300
604.202 - Fondation Albert II.....	427.200
604.203 - Union pour la Méditerranée.....	140.000
604.204 - Fondation Princesse Charlène.....	350.000
604.2131 - Exposition Universelle Milan 2015.....	2.000.000
604.216 - Org. Sécu. & Coop. en Europe.....	12.500
604.217 - Coopération Bilat. et Multilat.....	488.500
604.218 - Protocole Kyoto.....	425.600
604.220 - APD - Coopération Bilatérale.....	4.565.900
604.2201 - APD - Coopération Multilatérale.....	2.481.000
604.2202 - APD - ONG Monégasques.....	350.000
604.2203 - APD - Aide Humanitaire d'Urgence.....	620.000
604.2204 - APD - Cotis. Organisation Intern.....	170.000
604.2205 - APD - Micro crédit.....	300.000
604.227 - Participation ITER.....	550.000
604.228 - Conférences Internationales.....	4.030.000
	<u>19.515.000</u>
	<u>21.376.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite revenir un petit instant sur un échange que nous avons eu lors de nos séances privées, Monsieur le Ministre, qui concerne une aide humanitaire d'urgence. Je m'étais émue début septembre de la situation et des difficultés rencontrées par les chrétiens du Moyen Orient qui sont poussés loin de leur pays et loin de leur résidence. J'aimerais savoir si le Gouvernement dispose des budgets nécessaires pour leur apporter de l'aide et dans le cas contraire je voulais vous assurer, Monsieur le Ministre, que j'appuierai toute demande d'augmentation de cette ligne budgétaire.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Je peux vous préciser que nous sommes intervenus au sujet

des chrétiens en difficulté et notre apport a bénéficié au Saint Siège, qui s'en était préoccupé, parmi d'autres. D'une manière plus générale, aujourd'hui nous avons épuisé notre ligne d'aides publiques d'urgence, le dernier solde a été utilisé pour l'OMS et pour la Croix Rouge Internationale en faveur de la lutte contre le virus Ebola. A ce stade, nous n'avons plus de ligne de crédit mais nous avons admis que si la nécessité se faisait sentir, nous pourrions soit opérer des virements de crédits internes permettant de compléter cette ligne, éventuellement de passer en dépassement de crédit si la situation le justifiait. Mais la dotation budgétaire, disons annuelle, paraît *a priori* suffisante.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.101 - Orchestre Philharmonique MCO	7.776.700
605.1012 - Opéra de Monte-Carlo	928.400
605.102 - Commission Nationale Unesco.....	4.000
605.103 - Comité National Arts Plastiq.	14.000
605.104 - C.I.M.	5.800
605.105 - Musée Océanographique	3.035.000
605.106 - Institut Paléontologie Humaine	158.700
605.108 - Université de Nice.....	30.000
605.110 - Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112 - Studio de Monaco	22.400
605.113 - Scouts et Guides de Monaco	70.700
605.115 - Cœurs Vaillants.....	57.300
605.116 - Jeunesse Catholique.....	23.900
605.117 - Subventions Diverses.....	419.500
605.122 - Comité Nat. Traditions Monégas.	65.000
605.124 - Cie de Ballets de Monte-Carlo	7.589.500
605.125 - Centre Jeunesse Psse Stéphanie	721.500
605.126 - Assoc. des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128 - Académie Langues Dialectales.....	9.200
605.129 - Assoc. Foi Action Rayonnement	192.500
605.131 - Spectacles du Fort Antoine	160.000
605.132 - Archives Audiovisuelles	776.300
605.133 - A.P.E.E.M.	9.800
605.137 - Printemps des Arts.....	1.431.000
605.138 - Théâtre Princesse Grace	1.212.000
605.139 - Garden Club.....	192.500
605.141 - Culture - Contributions.....	1.856.500
605.142 - Divers Contributions.....	50.000
605.143 - Mediarama - Le Logoscope	11.200
605.144 - Aides Diverses Cultes	38.500
605.145 - Fondation Prince Pierre	563.400

27.529.100

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220 - Etabl. d'Enseignement Privé	9.148.000
605.230 - Voyages Ecoliers-Projet Jeunes	119.900
605.234 - Programme Jeunesse	72.000

9.339.900

Total de la Section 5 36.869.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une toute petite remarque concernant le Printemps des Arts. J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement et de Monsieur MASSERON en particulier, sur la difficulté que le Printemps des Arts, connaît pour trouver des salles afin de pouvoir s'exprimer à la période à laquelle il le souhaite, c'est-à-dire fin mars début avril.

Les travaux de l'Hôtel de Paris, la fermeture momentanée de la Salle Empire, entre autres, et tant d'autres choses vont rendre sa tâche extrêmement compliquée pour pouvoir exercer son art puisque les salles sont, de fait, très occupées en Principauté.

C'est pour cela que je voudrais, pour la première fois ce soir, évoquer très sérieusement avec vous, un léger déplacement de la période de ce Printemps des Arts pour le mettre toujours au Printemps mais au mois de juin, qui est un mois absolument creux pour l'occupation des salles. La saison de l'Opéra est terminée, les Ballets ne jouent plus à ce moment-là ou bien ils sont en tournées, l'Orchestre Philharmonique est juste avant la saison d'été, c'est-à-dire juste avant le Palais. On est dans un creux et là, d'avantage de salles sont disponibles.

Alors, je sais qu'il y a une réticence et pourtant, cela me semble être le bon sens et l'intérêt général, je dis bien le bon sens et l'intérêt général. Plutôt que de tergiverser en permanence je vous propose, Monsieur le Conseiller, de mener une réflexion pendant cette période de grands travaux, qui empêcheront toujours plus d'avoir des salles, pour justement expérimenter ce léger décalage de période. Si cela ne fonctionne pas et bien on reviendra à la période présente, mais là je crois véritablement qu'on va se heurter à un problème extrêmement grave.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Conseiller National, j'évoquerai votre suggestion avec la Présidente du Conseil d'Administration.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Là, je reviens sur l'ensemble du chapitre. Tout d'abord pour me réjouir de

l'inscription, je l'ai souligné hier, de la Nuit Blanche, dès ce Budget Rectificatif, cela est un premier point, elle est d'autant plus importante que cet événement devrait se dérouler après notre fête nationale de novembre 2015, ce sera déjà un exploit si on y arrive. Merci donc au Gouvernement d'avoir répondu à notre attente Je rappelle qu'à terme il s'agira de faire venir à Monaco 30.000 personnes en une nuit, c'est un vrai challenge et en période non touristique.

Il s'agit d'événements de caractère international et en dehors de la période touristique, pour une nuit « d'art et de culture » de haut niveau, à l'instar des événements du même type qui se déroulent dans 34 capitales européennes. Merci d'avoir mis ce point en avant.

Mais ce soir, je veux rappeler la place de la culture dans notre pays. Et commencer, il est un peu tard, par un cri et oui ! Réveillons-nous !

La culture n'est pas une simple distraction, voire une friandise que l'on s'empresse d'oublier, passé le seuil budgétaire. La culture est un investissement et non une simple dépense et elle doit être suivie comme telle.

Loin d'être un slogan, elle est un formidable levier pour l'attractivité du pays et M. GRINDA l'avait dit précédemment, pour la création d'emplois futurs.

Je voudrais dire et rappeler que les emplois créatifs ont dépassé ceux de l'industrie automobile en France et ceux de l'industrie chimique en Allemagne.

A monde nouveau, emplois nouveaux.

Monsieur le Ministre, il convient de doter notre pays d'une vision plus large de la culture. Voilà pourquoi je propose au Gouvernement d'établir une « Lettre de cadrage à 3 ans de la culture ». Il ne s'agit pas d'une simple clause de style ou d'un petit discours. Monaco investit 60 M€ chaque année dans la culture, ce qui représente plus de 6% du budget de l'Etat ; ce n'est pas rien ! Sur 3 ans, cela représente 180 M€ !

Quelques repères :

Le Yacht Club : 130 M€, sur plus de 3 ans

Le futur L'Engelin on espère faire moins de 3 ans pour pouvoir livrer les logements domaniaux, on sera autour de 120 M€ à 130 M€, par rapport à 180 M€ pour la culture.

La culture est un des premiers investissements du pays, parfois on ne le sait pas assez.

(Sonnerie).

Je suis désolé mais aujourd'hui je suis obligé de dépasser mon temps, Monsieur le Président, vous me le permettez ...

(Rires).

M. le Président.- Nous avons de toutes les façons largement dépassé....

M. Daniel BOERI.- ... Je ne suis pas le premier d'ailleurs !

Je vous avais proposé avant de partir dîner, de refaire la liste de tous les investissements de 2013 et de 2014.

M. le Président.- Oui, mais cela est pour le Budget Primitif.

M. Daniel BOERI.- Oui, mais avec 60 M€ on est premier.

M. le Président.- Pour le Primitif c'est une très bonne suggestion.

M. Daniel BOERI.- La culture ce n'est pas simplement un guichet de distribution de subventions et je crois que nous devons profiter de l'aura internationale de nos acteurs culturels pour favoriser cette vision à 3 ans et même faire une Commission Plénière d'Etude et donner à la culture toute sa dimension ; cela est le verre à moitié plein.

Maintenant je voudrais parler du verre à moitié vide. Le nombre de visiteurs participant aux événements culturels stagne. Ce n'est sans doute pas le critère unique pour évaluer l'impact de la culture, mais il existe !

En 2013, sur une vingtaine d'institutions culturelles majeures bénéficiant de subventions et de sponsoring, seules 4 ou 5 voient croître leur nombre de visiteurs !

Si j'enlève les institutions que sont le Musée Océanographique, le Festival du Cirque ou encore l'Opéra, alors l'impact de l'investissement culture se réduit telle une peau de chagrin !

Hors le Musée Océanographique, hors le Jardin Exotique, en 2008 il y avait près de 250 000 spectateurs ; en 2013 plus que 229 000 spectateurs. Donc, moins 10 % en 5 ans. Nous devons travailler tous ensemble sur cette question de stagnation.

Je vais terminer, parce que j'ai beaucoup dépassé, avec le cinéma.

On ne peut pas parler culture sans parler de cinéma et, pour reprendre la jolie expression de Jean-Luc GODARD, c'est « la possibilité de sortir de la réalité, de rêver ». Le cinéma substitue à nos regards un monde qui s'accorde à nos désirs, mais en même temps, cela fait vraiment partie de la culture et les jeunes vont partir à Nice.

Je conclus mes chers amis, ne laissez pas le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine avec son hochet, il n'a plus l'âge !

Je vous remercie

(Rires).

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

M. Christophe ROBINO.- Souvent au début et à la fin de la vie on se retrouve un peu dans les mêmes situations...

(Rires).

M. le Président.- Vous voulez vraiment, Monsieur CLERISSI, intervenir après Monsieur BOERI, ce n'est pas facile...

M. Philippe CLERISSI.- Non, mais je voulais vraiment le féliciter parce que personne ne le fait. Il a quand même obtenu l'organisation de cette fameuse « Nuit Blanche » et ce n'est pas rien.

M. le Président.- Et ce n'est pas fini !

M. Philippe CLERISSI.- Voilà, et ce n'est pas fini. On a débloqué 500 000 € pour cette manifestation et moi j'aurais bien donné 500 000 € supplémentaires que nous avons accordés à une entité à l'agonie... Donc si on pouvait reporter cette somme sur cette fameuse « Nuit Blanche » on pourrait l'organiser plus rapidement.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur CLERISSI.

M. le Président.- Je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-Louis GRINDA s'abstient).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	2.460.500
606.1011 - APD Croix-Rouge.....	135.000
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang.....	32.000
606.103 - APD-Amade.....	110.500
606.113 - Société Protectrice Animaux.....	71.400
606.114 - Subventions Diverses.....	653.100
606.115 - Fight Aids.....	100.000
606.127 - Assoc. Monég. Handicapés Moteurs.....	100
606.129 - Jeune J'Ecoute.....	384.000
606.130 - APD-Aide et Présence.....	65.800
606.137 - Amapei - CAPS.....	1.517.600
606.139 - APD-Mission Enfance.....	99.300
	<u>5.629.300</u>

SC. 6.2 Politiques Publiques

606.203 - Prest. Sociales aux Etud. Monég.....	200.000
606.204 - Gratifications & Aides Soc.....	325.000
606.205 - Bourses d'Etudes.....	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale.....	950.600
606.207 - Aide à la Famille.....	185.000
606.208 - Fonct. Centre Médico-Psycholog.....	648.400
606.209 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.....	1.552.000
606.211 - Amélioration Habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indté. Compensatoire.....	60.000
606.214 - Droits de Réserve.....	500.000
606.217 - Ctre de Coordin. Gérontologique.....	351.300
606.218 - Structure d'accueil Speranza.....	680.600
606.219 - Formation Professionnelle.....	448.000
606.221 - Ctre Acc Thérap. Tps Partiel.....	425.600
606.222 - Aide Nationale au Logement.....	8.750.000
606.223 - Mes. Mobilité Per. Handicapées.....	410.000
606.224 - Bonif. Prêts Accession Proprié.....	5.000
606.228 - Aide à l'installation Profess.....	505.000
606.229 - Aide à l'installation Artistes.....	71.800
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés.....	552.000
606.242 - Alloc. Différentielle de Loyer.....	2.500.000
606.246 - Colonies de Vacances.....	63.500
	<u>22.076.800</u>
Total de la Section 6.....	<u>27.706.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Compte tenu de l'heure tardive je vais être très bref. J'interviens sur la ligne 606 222 – Aide Nationale au Logement. Il y a une étude en cours menée par le Gouvernement dont on attend les dernières finalités. J'aimerais savoir quand pourrons-nous les avoir ? Parce que je crois que cela va être très intéressant de pouvoir juger de l'évolution de cette A.N.L. en fonction du coût des loyers dans le secteur libre, dans le secteur domanial, bien évidemment, de l'impact du C.H.C. sur l' A.N.L. et également, sans doute, mener une réflexion, même si elle est difficile, sur les possibilités d'une meilleure réactivité de l'A.N.L. par rapport au cours réel des loyers dans le secteur libre, même si je demeure persuadé que la meilleure solution, c'est que tout le monde soit logé, comme il faut, dans le secteur domanial.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai vu le résultat de l'étude avec M. CASTELLINI, nous avons demandé des renseignements complémentaires pour essayer de croiser des résultats et avoir, justement, des éléments de réponse. Le retour, nous l'avons eu aussi, il faut qu'on le présente aux membres du Gouvernement qui ne l'ont pas encore vu et je pense que nous pouvons organiser une Commission Plénière d'Etude avant la fin de l'année, largement.

M. le Président.- On pourra faire cela, Monsieur le Ministre, à la fin d'une Commission du Logement, comme on l'a déjà fait dans le petit hémicycle au 2^{ème} étage, c'est très productif.

M. le Ministre d'Etat.- C'est d'ailleurs mieux parce que c'est très technique si on creuse un peu.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout à fait, Monsieur le Président.

M. le Président.- Si vous pouvez le noter, Monsieur le Secrétaire Général, merci beaucoup. Parfait.

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur la situation concernant l'A.N.L. parce que même si ce sont des femmes qui sont venues me voir avec ce problème cela peut aussi concerner les hommes. Lors d'une procédure de divorce, le temps que le papier justifiant le divorce soit réceptionné par l'intéressé, que l'A.N.L. se mette en place il peut y avoir un à deux mois. Certaines familles peuvent alors se retrouver en difficulté financière à cause de ce délai. Ce sont des femmes quelquefois isolées mais comme je vous l'ai indiqué plus tôt, l peut aussi s'agir d'un homme. J'aurais souhaité savoir si vous pourriez faire une démarche pour aider ces personnes qui lors d'un divorce ont quelquefois besoin d'un délai supplémentaire pour payer leur loyer. Il faudrait revoir la durée de la procédure.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut voir si le délai peut être réduit. Voir pourquoi cela dure deux ou trois mois.

(Mme Béatrice FRESKO-ROLFO intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- La seule maîtrise que le Gouvernement a, c'est entre l'entrée à l'Habitat et la sortie. Avant, cela relève de la Justice. Là je n'ai aucun moyen de réduire les délais mais c'est quand même intéressant de regarder quel est le temps moyen entre la saisine de l'Habitat et la perception par la personne de l'A.N.L.. Cela est intéressant de regarder et après on peut demander à M. Stéphane BRUNO, qui a une mission d'ensemble, de voir si on peut raccourcir ce délai, ce que l'on a déjà fait pour beaucoup de délais administratifs.

Vous nous en signalez un, on va regarder et on vous dira quelque chose au moment des séances privées.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation ASM FC.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	1.627.800
607.107 - Subventions Diverses	130.100
607.108 - Tennis Club.....	273.000
607.110 - Fédération Motonautique	60.200
607.117 - ATP	70.000
	<u>4.280.400</u>

SC. 7.2 Politiques Publiques

607.202 - Sport Scolaire.....	1.241.800
607.203 - Comité Olympique	1.363.000
607.204 - Aide aux Sportifs/Haut Niveau.....	474.500
607.208 - Bourses Sportives.....	75.000
	<u>3.154.300</u>
Total de la Section 7	<u>7.434.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir au sujet du Yacht Club en soulignant une hausse significative de la subvention qui a été inscrite. Je voudrais savoir qu'elle était vraiment la stratégie commerciale du Yacht Club pour développer ses propres recettes et limiter *in fine* les aides financières de l'Etat. Subventions directes et concours indirects comme la gestion de l'avant-port, je ne reviendrai pas sur la C.P.E. que nous avons eue lors de laquelle nous n'avons pas eu énormément d'informations sur ce sujet et je ne parle pas du coût d'entretien du bâtiment puisque, si j'ai bien compris, il sera à la charge de l'Etat et, si j'ai bien compris, on n'a pas trop d'idée du montant.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- La question la plus urgente aujourd'hui c'est d'arriver à mesurer le coût de fonctionnement de ce bâtiment en marche et cela,

honnêtement, il faut attendre la fin de l'année pour le faire puisqu'il a ouvert en juin. Cela me semble l'urgence absolue pour que l'on puisse après extrapoler, projeter un budget d'entretien, de fonctionnement dans les années qui viennent.

Vous avez reproché au Gouvernement de ne pas vous avoir donné des chiffres mais on ne les a pas, on avait des chiffres mais non stabilisés, des chiffres mis sur un papier sans que l'on sache exactement comment ils avaient été calculés. Donc, vous imaginez le Gouvernement livrant des chiffres comme ceux-là, qui circulent partout, alors que nous n'en sommes même pas sûrs.

Je suis convaincu que nous arriverons, après ces six premiers mois, à mesurer combien il faut d'argent pour faire fonctionner le Yacht Club. Après restera la première question que vous posez à savoir, le plan de développement, l'activité... pour l'instant ce sont des écritures complètement formelles. Evidemment, tout le monde peut vous faire un projet de budget mais cela ne s'appuiera sur rien, donc attendons parce qu'un budget prévisionnel suppose que l'on ait un premier budget pour en faire un autre. La première année, on marche à « tâtons » mais pour moi, la question qui m'intéresse c'est, je vous cite un exemple : lorsqu'il y a 800 personnes dans le Yacht Club un soir, moi je veux savoir si la journée est équilibrée ou pas ou

bien si malgré les 800 personnes cela a coûté de l'argent. Tant que nous ne savons pas cela, comment voulez-vous faire un budget prévisionnel ?

M. le Président.- Cela il fallait le faire avant !

M. le Ministre d'Etat.- Mais avant, non, parce que nous n'avions pas l'idée du fonctionnement du bâtiment. A la fin de l'année, on fait le bilan du fonctionnement des six mois et on répond à vos questions.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais simplement dire qu'à ma demande, je commence à obtenir, sans mauvais jeu de mots, au fil de l'eau un certain nombre d'éléments. On a commencé à me fournir des éléments sur, justement, le nettoyage du Club, sur tout ce qui concerne la climatisation, la plomberie, les ascenseurs, la consommation d'électricité, 20 000 à 25 000 € par mois, etc... Les chiffres commencent à arriver et on aura, effectivement, je pense d'ici la fin de l'année, une estimation un peu plus précise.

M. Thierry CROVETTO.- Et cela reste dans le budget de fonctionnement, ce n'est pas encore l'entretien, parce que plus généralement c'était la problématique du coût d'entretien des bâtiments publics lors de la livraison. Il est vrai qu'on ne sait pas et vous nous confirmez que ce n'est pas le Yacht Club qui prendra en charge ces entretiens, ce sera bien le Gouvernement ?

M. le Ministre d'Etat.- Le gros entretien, c'est comme ici, comme au Grimaldi, comme au Lycée Technique... C'est sorti des budgets des établissements et c'est pris en charge par l'Etat.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et puis il y a des interrogations comme par exemple au niveau du coût par rapport aux estimations qui m'ont été fournies, un souhait de réduire ce coût. Donc, déjà, le Yacht Club commence à regarder cela un petit peu plus dans le détail et de se poser la question de prestations de sociétés tierces ou, éventuellement, du recours à des agents d'entretien qui pourraient être des « permanents », des salariés au club. Donc il y aurait peut-être des embauches dans ce sens.

Enfin, cela commence véritablement à prendre forme mais il est vrai que c'est parce que nous avons déjà eu ces débats où un certain nombre de questions avaient été posées que j'ai relancé les dirigeants du club pour avoir ces éléments.

M. le Président.- Bien.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je me pose des questions sur le rôle que tient le Conseil National dans la Commission des Sports. Cela fait deux ans que Mme AMORATTI-BLANC, M. SVARA et moi-même participons à cette commission avec un rôle que je qualifierai de « limité ».

En effet, il faut savoir que quinze jours avant cette commission, il y a une pré-commission où nous ne sommes pas conviés et durant laquelle 97 % des décisions sont prises. Pourtant, que je sache, c'est bien le Conseil National qui vote le budget alors pourquoi nous cantonner à un rôle virtuel ?

Cette année, le Président d'une des associations n'a eu d'autre choix, pour être entendu, que d'écrire sur le formulaire de demande de subvention son désaccord sur son mode de répartition et dénonçant surtout l'opacité du système.

Or, dans l'Ordonnance Souveraine de 1964 instituant une Commission des Sports, il y a tout. On y parle de règles, de critères de répartition et les objectifs sont clairement définis y compris les règles comptables.

Face au développement du sport en Principauté, le mode de fonctionnement de cette Commission des Sports n'est plus adapté. Aujourd'hui, il me semble nécessaire de mettre rapidement en place un système plus équitable avec plus de transparence.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur le Conseiller vous souhaitez....

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je ne peux pas laisser dire que le mode de fonctionnement est opaque. S'il y a effectivement une pré-commission c'est tout simplement parce que si l'on ne tenait qu'une

commission on y passerait des heures et des heures. En réalité il n'est pas anormal, d'examiner au préalable, avec les Services de la Mairie et les Services de l'Etat, l'ensemble des demandes de manière à aboutir à des propositions qui sont ensuite examinées en commission plénière.

Je comprends bien ce que dit M. ELENA qui d'ailleurs, me semble-t-il, a fait à l'occasion des deux dernières Commissions des Sports, des observations concernant un sport, le basket. Effectivement, la difficulté est qu'à partir de l'instant où notre loi, comme vous le savez, permet aujourd'hui à toute association de se déclarer (elle n'a plus besoin d'être autorisée), nous pouvons avoir dans le même sport, dans la même discipline sportive, plusieurs équipes, plusieurs clubs. Cela pose donc incontestablement un problème et l'idée qui consiste à dire qu'il faut enlever à celui qui existait pour donner au nouveau, est me semble-t-il, également un problème de justice.

Alors nous faisons, me semble-t-il, au mieux et je ne pense pas que les décisions soient injustes car il faut aussi tenir compte, Monsieur ELENA, de l'histoire, du passé et de la réalité aujourd'hui présente. Comme vous le savez, à partir de l'instant où il y a une certaine enveloppe, ce que l'on donne de plus à l'un, il faut le mettre en moins à l'autre, et je dirai que c'est facile de dire les « plus », mais ensuite assumer le « moins » est beaucoup plus compliqué. Je crois que nous essayons de faire les choses de manière équilibrée. Vous savez que certaines associations sportives ont justement bénéficié d'un « plus » justifié et judicieux on y arrive par touches successives mais je ne pense pas que l'on puisse faire une révolution au niveau de la répartition des subventions à nos associations sportives parce que là, cela créerait, à mon avis, une véritable révolution au sein-même de nos associations.

M. le Président.- Oui, Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Monsieur le Conseiller, j'ai l'impression de me retrouver un an en arrière, vous m'avez fait à peu près la même réponse l'année dernière. Je ne cherche pas à polémiquer, ce soir je ne suis pas là en tant que Président de Club, je suis là en tant que Conseiller National et j'essaie d'avoir la vision la plus globale possible.

Je vais dire ce que dit souvent Monsieur le Ministre d'Etat, ce que je souhaiterais c'est que l'on mène une politique « d'un pas l'un vers l'autre ». C'est pour cela que je souhaiterais, si cela est possible, qu'avant

la fin de l'année et avant le Budget Primitif, vous nous receviez Mme AMORATTI-BLANC, M. SVARA et moi-même afin que l'on puisse en discuter ensemble.

Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est bien évident que ma porte est toujours ouverte. Si vous m'aviez demandé un rendez-vous avant, je vous aurais déjà reçus.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, sans vouloir faire de révolution je voudrais reprendre rapidement les propos de mon collègue M. ELENA et vous demander si un membre du Conseil National pourrait participer à cette pré-commission ? Merci.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est une réunion tout à fait technique. Moi je n'y vois pas spécialement d'inconvénient mais vous savez que c'est une réunion très technique, c'est pour cela qu'il vaut mieux tenir deux réunions successives de la Commission des Sports... Il faut bien que le travail soit préparé et à mon sens cela ne peut être préparé que par des techniciens.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je confirme aussi les propos de mes collègues, je fais aussi partie d'autres commissions au sein de l'Education Nationale, la Commission des Bourses et il me semble que nous avons plus de discussions. On pourrait en avoir beaucoup plus à cette Commission des Sports, avoir une plus grande transparence et nous associer à cette pré-commission peut-être trop technique la jugez-vous pour nous, mais peut-être pourrions-nous essayer d'y comprendre quelque chose

et de revenir en ayant d'autres propos que ceux de ce soir.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai rien contre l'association du Conseil National dans le cadre de commissions qui sont prévues. Vous ne pouvez pas demander à venir dans les Services exécutifs, préparer les décisions, sinon il y a une confusion totale entre l'exécutif et le législatif. C'est donc à l'exécutif... mais oui, Monsieur GRINDA, oui...

(M. Jean-Louis GRINDA intervient hors micro, inaudible).

Rires et brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- ... Il ne faut pas modifier cette organisation, enfin, aucun pays ne travaille comme cela. Même les Etats-Unis où pourtant le congrès américain a des pouvoirs bien renforcés par rapport à l'exécutif.

En revanche, que l'on change le mode de fonctionnement de la commission, qu'on en fasse deux et que vous demandiez à avoir des informations supplémentaires dans les dossiers, oui, pour cela je suis d'accord, mais si vous allez à la commission préparatoire, après vous allez venir au Département de M. MASSERON voir comment se prennent les décisions et ensuite vous viendrez dans le bureau de M. MASSERON et à ce moment-là moi je viendrai occuper le bureau du Président.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Mais à cette commission, comme l'a dit M. ELENA, 97 % du montant alloué est distribué. Et encore cette année, merci, Monsieur le Conseiller de nous avoir permis d'utiliser 3 %, je crois que l'an dernier on avait utilisé pas loin de 0,1 % ou 0,2 %...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Les temps sont meilleurs...

(Rires).

M. Pierre SVARA.- Je vois ! Je vois, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Par ailleurs, Monsieur le Président, si vous me permettez, parce qu'il faut être tout à fait clair, lorsqu'on dit « 97 % sont décidés avant », en réalité ce n'est pas tout à fait cela. Le montant de 97 % correspond en réalité aux renouvellements des subventions des années précédentes. Je vous demande ce qui se passerait si, pour des associations monégasques, nous disions du jour au lendemain, l'année dernière vous aviez 100, l'année prochaine vous aurez 80 ? Alors là, il faudrait l'assumer aussi. Donc ces 97 % des crédits sont le renouvellement des années précédentes et je ne vois pas bien comment nous pouvons faire autrement.

Nous sommes en train d'évoquer le Budget Rectificatif de 2014, vous le verrez au titre du Budget Primitif 2015, comme la conjoncture économique est meilleure à Monaco, il a été possible d'augmenter de façon assez sensible la dotation qui est distribuée par l'intermédiaire de la Mairie mais qui est en fait décidée par l'Etat. A l'issue de cette Commission des Sports, vous verrez que cette augmentation a quand même permis de modifier à la hausse un certain nombre de dotations d'associations qui le méritaient, mais il y aura toujours 97 % qui correspondent à des services votés donc, à la reconduction des dotations des années précédentes parce que je vois mal comment on pourrait diminuer les subventions pour des associations qui n'ont pas démérité.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Excusez-moi, je vais revenir sur le Yacht Club, vous le savez, j'ai un peu l'esprit d'escalier.

J'ai compris, nous sommes globalement dans un grand brouillard. Alors, j'ai calculé, puisque vous avez besoin de savoir...

M. le Président.- Ah non....

(Rires et brouhaha).

M. Daniel BOERI.- ... Vous vouliez savoir si avec 800 personnes, les frais seraient couverts ou pas. Je vais vous donner une fourchette de consultant, c'est entre 20 000 € et 65 000 € par jour. On peut se débrouiller avec ça.

M. le Président.- De coûts fixes ?

M. Daniel BOERI.- Non, de coût économique, c'est-à-dire qu'évidemment on ne travaille pas 360 jours, on prend 220 jours dans une entreprise pour calculer le coût unitaire.

M. le Président.- Mais vous parlez de quoi, Monsieur BOERI ?

M. Daniel BOERI.- D'un côté, on prend 130 M€ le coût de la construction et on peut déduire que le coût du fonctionnement est de l'ordre de 10 % soit 13 M€ par an. Pour 220 jours de travail on obtient 60.000 € par jour c'est la fourchette haute. On peut lisser ce coût en augmentant les jours d'ouverture 225, 230... cela peut le diminuer un peu, mais ces montants vous donnent un ordre de grandeur. Pour la fourchette basse, on peut s'appuyer sur le coût de la masse salariale (108 personnes) uniquement ; cela donne 20.000 € par jour ; c'est un minimum ; là encore on peut lisser les calculs.

M. le Président.- De toutes les façons cela n'empêche pas le Yacht Club d'appliquer le principe de la priorité nationale, ce qui n'est pas le cas, mais

cela est un sujet récurrent dont nous allons nous occuper.

Monsieur ELENA, je vous en prie.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas l'intention d'enlever quoi que ce soit à une association pour donner ailleurs, la seule chose que je reproche c'est qu'on ne regarde pas l'évolution de l'association. Il peut y avoir des associations qui sont perpétuellement positives et qui augmentent et il peut y en avoir qui baissent. Cela a été le cas cette année avec mon club concurrent au basket qui, lui, a une somme importante l'année dernière en étant en nationale 1, cette année il passe en pro B, donc il sort complètement du système d'association et pourtant ils ont toujours eu la même subvention.

Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

III - MANIFESTATIONS

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.103 - Festival Int. Tv / Mediax	3.850.000
608.104 - Epreuves Sportives Automobil	18.555.500
608.112 - Festival Mondial Théâtre Amat.....	10.000
608.116 - Exploit. Grimaldi Forum Sam	6.500.000
608.130 - Expositions Florales	15.000
608.132 - Manifestations Sportives	1.053.900
608.134 - Monaco Inter Expo	450.000
608.137 - Evénement Cult. Grimaldi Forum	3.400.000
	<u>33.834.400</u>

SC. 8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations Nationales	7.246.000
608.203 - Année de la Russie	700.000
608.205 - Congrès - Réceptions.....	840.000
608.206 - Congrès - Contributions.....	1.155.000
608.207 - Manifestations Culturelles.....	363.000
608.213 - Animation.....	60.000
	<u>10.364.000</u>
Total de la Section 8	<u>44.198.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci.

Je ne savais pas trop où intervenir mais lorsqu'il y a des manifestations, il y a du public, il y a des étrangers qui la plupart du temps ont besoin de prendre un taxi.

On a souvent parlé de ce problème, ce problème est récurrent, nous savons très bien que pendant très longtemps on pouvait reprocher aux taxis d'avoir un comportement inadapté par rapport aux besoins, par rapport à la demande. Je crois que le ménage a été fait, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui à cause, peut-être de deux ou trois professionnels qui ne veulent pas rentrer dans les rangs, tous les autres soient condamnés à avoir une mauvaise image.

Le Gouvernement a pris un certain nombre de dispositions, dispositions importantes, notamment d'obliger un certain nombre de courses dans l'année, cela va obliger les « fainéants » ou les « magouilleurs » à travailler et à répondre donc à la demande et je pense que du côté des autres, ils affichent une bonne volonté.

Nous sommes souvent sollicités, nous avons encore dans quelques temps une réunion pour les entendre, c'est bien beau mais lorsqu'on les a entendus on en est toujours au même point.

En résumé, ce qu'ils nous demandent, c'est d'être entendus par le Gouvernement, c'est d'être écoutés et reçus, ils nous disent que ce n'est pas le cas, donc, si vous voulez bien prendre cela en compte.

Ensuite, ces derniers temps vous avez subi comme nous tous le problème de la réaction des chauffeurs de V.T.C. français qui se sont permis de venir prendre en otage les conducteurs qui venaient en Principauté, considérant que les dispositions que vous aviez prises étaient anormales.

Je pense, comme beaucoup d'élus, que vous avez eu le courage de le faire parce il n'y a pas de raison qu'un taxi français puisse charger à Monaco puisqu'un taxi monégasque ne peut charger en France, sauf s'il a une vignette. Pourquoi les taxis ne pourraient pas charger en France alors que des taxis français pourraient venir charger à Monaco ?

Alors, la rogne du moment, si vous voulez le savoir, c'est que le V.T.C. français continuent à venir charger et comme il était envisagé que soit instaurée une vignette, la question, Monsieur le Conseiller, simplement, quand est-ce que cela va être mis en application ? Si vous avez des éléments concrets cela va rassurer nos conducteurs monégasques.

Merci, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- D'abord, il faut se dire les choses, tout n'est pas parfait et tout n'est certainement pas aussi rose que vous voulez bien le décrire ce soir.

On fait ce que l'on peut. Déjà, au niveau du Gouvernement dire qu'ils ne sont pas écoutés et reçus, c'est faux ! On les voit, on leur parle, ce sont des réunions relativement fréquentes et régulières, j'ai quelqu'un au sein du Département, M. Pierre MEDECIN qui est en relation très régulière avec l'Association des Exploitants des Taxis monégasques et également l'Association des grandes remises, au sein de la

Direction de l'Expansion Economique, Mme ROBINI et un autre collaborateur M. VIALE en coordination avec les Services de M. MASSERON sont aussi en contact fréquent avec les professionnels taxis. Donc je ne peux pas accepter qu'on dise qu'on ne les voit pas ou qu'on ne les entend pas ou qu'on ne les écoute pas.

Il y a un sujet de satisfaction, tout à l'heure M. BOERI plaisantait avec le verre à moitié plein, le verre à moitié vide, il y a eu aussi un grand sujet de mécontentement qui, aujourd'hui, ne l'est plus, c'était le central. C'est l'Etat qui a payé le central alors que partout ailleurs dans le monde, ce sont les taxis qui paient le central et le coût du central c'est 300 000 ou 400 000 € par an, ce ne sont pas des miettes, c'est une somme significative...

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est un cadeau...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Le nouveau central, ce sont des gens basés à Monaco, qui connaissent mieux Monaco, à la différence du central précédent, et qui ne changent pas tout le temps, qu'il a fallu former, qui sont actifs et opérationnels depuis maintenant six mois environ. Donc, là aussi, la situation donne une certaine satisfaction, mais comment est-ce que je peux accepter que le Président d'une société d'assurances qui vient à Monaco pour les rendez-vous de septembre me dise, j'ai fait quatre fois la même course et j'ai eu quatre fois un prix différent. Bon ! Déjà il était content quand il avait un taxi parce que, la plupart du temps, il n'arrivait pas à en avoir.

Alors, qu'est-ce que je peux vous dire à ce stade ? Je peux vous dire qu'il faut que l'on réfléchisse aussi peut-être (est-ce que ce serait une société, est-ce que ce serait un service public ou est-ce qu'enfin ce service serait rendu par les professionnels aux résidents de la Principauté qui en ont bien besoin) à une espèce de service *intramuros*. Ce sont des idées qui sont lancées dans certaines commissions y compris dans une des commissions du C.S.A.. Mais pas seulement, je vois un certain nombre d'entre vous qui hochez la tête, donc peut-être que vous y avez réfléchi aussi. Qui pourrait exploiter une société privée ? L'Etat ? La C.A.M. ? Je n'en sais rien à ce stade mais si on avait une flottille d'une dizaine de véhicules, pourquoi pas des véhicules électriques avec un prix qui serait fixe, ce serait toujours 10 €, 12 €, 15 € pour aller d'un bout à l'autre de Monaco, ce serait peut-être pas mal du tout. Donc cela est une des pistes de réflexions.

Le problème avec les étrangers, sur le deuxième volet, ce n'est pas tant les taxis que les V.T.C.. On a vu une explosion exponentielle du nombre de courses qui ont été signalées à la Direction de la Sûreté Publique puisqu'on était à plus de 2000 courses je crois au début des années 2000, on était à 4000 courses environ il y a cinq ou six ans et nous en sommes aujourd'hui à plus de 10 000 courses. Les taxis français n'en représentant que 500. Donc, il est vrai que la problématique côté charge n'est pas les taxis mais les V.T.C. et le problème est que parfois ils viennent avec des clients de France, ils déposent et ils rechargent en Principauté, ce qui ne semble pas totalement absurde puisqu'il faut bien ramener le client qui est arrivé de Nice, de Cannes ou d'ailleurs, mais dans des conditions qui soient acceptables par les professionnels taxis ou grandes remises monégasques qui pourraient tout aussi bien eux-mêmes assurer ce service, je vous l'accorde.

Donc, il y a eu la mise en place de cette vignette, des contrôles renforcés et puis, devant l'émoi que cela a provoqué, j'ai rencontré le 31 juillet les représentants d'un collectif de V.T.C. français que nous avons reçu pendant deux heures, je crois que cela a été apprécié de leur part, ils ont fait quelques propositions techniques. Sur un point en tout cas, je pense qu'ils ne seront pas entendus, c'était l'instauration d'une vignette gratuite, je ne vois pas trop quel est l'intérêt de la chose, mais il y a eu d'autres propositions plus intéressantes et raisonnables qui m'amènent à les rencontrer à nouveau mardi de la semaine prochaine, donc, mardi 7 octobre et nous continuerons de défendre un certain nombre de positions qui ont prélué à l'instauration de cette vignette avec peut-être des aménagements qui feront que, dans une certaine mesure, nous serons entendus. Nos professionnels seront protégés. Mais j'insiste à nouveau là-dessus en conclusion, il faudra aussi et ce n'est pas juste l'affaire d'une ou deux personnes qui ne jouent pas le jeu, que de manière plus générale le service, j'ose presque l'appeler « service public » que les taxis doivent rendre aux résidents de la Principauté, soit assuré dans de meilleures conditions.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller vous répondez avec beaucoup d'assurance et beaucoup de certitude mais alors là, je vais vous dire que je n'ai

pas l'intention de perdre mon temps des après-midi entières d'entendre des taxis qui me racontent des mensonges toute la journée.

Je vous crois, Monsieur le Conseiller, mais peut-être n'êtes-vous pas très bien informé.

On va commencer par le début. Lorsque le système a été mis en place – alors c'est vrai peut-être qu'à l'autre système on reprochait qu'il ne connaissait pas bien les rues de Monaco – ce nouveau système les connaît mais au moment du Grand Prix, cela a été mis en marche vraiment au plus mauvais moment, pendant une semaine cela ne fonctionnait pas. Ils n'arrivaient même pas à contacter le dirigeant et il y avait des taxis dans Monaco sans course alors qu'il y avait des personnes qui cherchaient des taxis. Bon, c'est le passé...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela ne pouvait pas être au moment du Grand Prix, le système a commencé le 12 avril et sauf erreur de ma part le Grand Prix c'est bien plus tard...

M. Claude BOISSON.- ... Oui, excusez-moi, vous avez raison, mais il y a avait une manifestation !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... C'était le tennis.

M. Claude BOISSON.- Oui, c'est cela, c'était le tennis.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'était compliqué, il faut une période de rodage, il a fallu quelques jours pour y arriver, depuis cela fonctionne mieux.

M. Claude BOISSON.- Non, non cela ne fonctionne pas très bien, Monsieur le Conseiller. Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait faire une table ronde avec des représentants du Gouvernement, des taxis et nous afin que l'on communique, parce que ce ne sont pas les mêmes qui parlent. Moi, lorsque je lis : « Le Gouvernement ne nous écoute pas.. » c'est clair quand même. « Il n'y a aucune communication de la part du Gouvernement, il ne nous dit rien ! »

M. le Président.- Je suis d'accord, on va essayer de trouver une solution.

M. Claude BOISSON.- Il faut essayer de communiquer, on nous dit tout le contraire !

M. le Président.- J'ai eu le Président des taxis au téléphone il y a une dizaine de jours, nous le voyons je crois à la fin du mois...

M. Claude BOISSON.- ... mais cela ne sert à rien !

M. le Président.- Je pense que ce qui est important pour que les choses ne soient pas stériles et que l'on puisse avancer sur le sujet, si Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller sont d'accord, je sais que c'est un *modus operandi* que vous n'aimez pas tellement, Monsieur le Ministre, mais que l'on rencontre, effectivement, pas très nombreux, à huit ou dix, des représentants de taxis, des représentants du Conseil National et vous, parce que j'ai l'impression que c'est un dialogue de sourds et il y a, de part et d'autre, des exagérations. Moi ce que j'entends et c'est vrai, beaucoup de gens se plaignent que les services *intramuros* ne sont pas assurés parfois même pour des urgences, pour des personnes âgées, pour des gens qui vont à l'hôpital et cela ce n'est pas acceptable parce que lorsque cela vous tombe dessus dans une famille, vous avez une réaction qui n'est pas la même que la nôtre.

Donc, il faut absolument régler ce problème. Maintenant, ce n'est pas simple, mais si vous en êtes d'accord, Monsieur le Ministre, je pense que l'on peut essayer d'organiser une réunion en petit comité, on les écoute, on écoute le Gouvernement, il faut que l'on puisse en sortir par le haut, car manifestement personne n'est content, les taxis aujourd'hui ne sont pas contents, les usagers ne sont pas contents, le Gouvernement non plus et les services ne sont pas totalement assurés, donc, il y a un problème.

M. Claude BOISSON.- Je voudrais continuer Monsieur le Président.

Lorsqu'on parle d'un système qui marche bien, est-ce que Monsieur le Conseiller vous êtes allé voir les tablettes dans les taxis...

M. le Président.- Non mais Monsieur BOISSON...

M. Claude BOISSON.-... Je veux bien qu'on n'en parle pas mais je ne peux pas entendre dire que cela fonctionne bien !

M. le Président.- Ce n'est pas du tout le fait qu'on n'en parle pas, absolument pas. Si le Gouvernement est d'accord, j'attends une réponse si possible maintenant, pour faire une réunion en petit comité, qui n'a pas besoin d'être mise sur la place publique, lors de laquelle on se parlerait et on essaierait de trouver des solutions.

M. Claude BOISSON.- Et pourquoi depuis le 1^{er} juillet la vignette n'a pas été mise en place ? On prend le téléphone, on communique avec les taxis en leur demandant d'être compréhensifs pour telle ou telle raison ! Mais lorsqu'ils téléphonent et qu'on ne les rappelle pas, il ne faut pas dire que vous communiquez, je ne suis pas d'accord.

Il est rare que je réagisse comme cela, et je l'assume totalement, mais j'écoute une, deux, trois, quatre ou dix personnes, je vous crois Monsieur le Conseiller, mais ce sont vos collaborateurs qui vous renseignent mal.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous montrerai le compte-rendu de la dernière réunion entre la Direction de l'Expansion Economique et les représentants des taxis où un certain nombre d'avancées sont saluées et où une satisfaction beaucoup plus importante que celle dont vous faites l'écho est enregistrée. Mais bon, on peut faire mieux, je vous l'accorde.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, par principe mais aussi parce que je n'ai eu personnellement aucune demande d'entretien des taxis, donc lorsqu'on dit qu'on ne voit pas le Gouvernement... mais si on ne demande pas à voir le Gouvernement, c'est un peu difficile. Deuxièmement, je confirme ce qu'a dit Monsieur le Président, toutes les personnes que je reçois le matin, qui ne sont pas de Monaco, qui sont là de passage, dans un hôtel, à l'occasion d'un colloque, toutes ont des problèmes et une fois sur deux, c'est ma voiture qui va les chercher ou c'est la voiture de l'hôtel qui les amène. Il n'y a jamais de taxi le matin pour aller du Fairmont au Ministère d'Etat, jamais.

Je reçois le Président du Rendez-Vous des Assureurs qui est une manifestation majeure, dans la liste des doléances qui sont courtes, il y a les taxis. Donc, c'est général. Moi je n'ai rien contre les taxis, simplement on discute avec eux, ils viennent me voir, c'est pour cela, Monsieur le Président, je suis désolé mais je ne

souhaite pas que cette réunion tripartite ait lieu dans un premier temps, vous pouvez organiser une réunion au Conseil National avec eux...

M. le Président.- ... c'est le cas !

M. le Ministre d'Etat.-... nous faire un compte-rendu, je suis tout à fait d'accord là-dessus, c'est au contraire utile, mais le Gouvernement est en face, ils viennent voir le Gouvernement mais en face. Excusez-moi, Monsieur le Président...

M. le Président.- ... Mais je regrette parce que je trouve que ce n'est pas très constructif. Nous allons les recevoir...

(M. Claude BOISSON intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- ... absolument

Bien, nous les recevrons et nous en parlerons certainement en séance privée et peut-être en Séance Publique.

Monsieur BOISSON, Monsieur CLERISSI, je crois que nous sommes tous les trois et Monsieur POYET qui est en charge de ce dossier, nous allons faire notre travail de Conseillers Nationaux en essayant de trouver des solutions constructives.

M. Philippe CLERISSI.- Malheureusement je regrette moi aussi qu'on ne fasse pas une tripartite parce que nous les avons déjà reçus et que nous allons avoir à nouveau les mêmes revendications.

M. le Président.- Je trouve que c'est un dialogue de sourds et je le regrette.

Et bien écoutez sur cette solution qui n'en est pas une, je mets donc ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC.9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement	990.000
609.119 - Coordin. Cam Com. Limitrophes	480.000
609.121 - Associations Dével. Durable	83.000
	<u>1.553.000</u>

SC. 9.2 Politiques Publiques

609.201 - Aide Commerce.....	220.000
609.202 - Aide Industrie.....	2.050.000
609.204 - Bonifications de Prêts.....	40.000
609.208 - Etudes Economiques	7.143.000
609.210 - Aide Développement Durable	1.068.000
609.213 - Rachat Investissement	1.000
609.214 - Intervention Economique	2.648.000
609.218 - Exploitation Gare	<u>1.415.000</u>
	<u>14.585.000</u>
Total de la Section 9.....	<u>16.138.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous passons maintenant aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le M. le Secrétaire Général.-

80 - COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES	DEPENSES	RECETTES
	900.000	2.840.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

(Adopté).

M. le M. le Secrétaire Général.-

81 - COMPTES DE COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
	15.040.000	11.283.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

(Adopté).

M. le M. le Secrétaire Général.-

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
	28.450.000	39.050.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté).

M. le M. le Secrétaire Général.-

84 - COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCÉS DE L'ÉTAT	DEPENSES	RECETTES
	5.330.500	6.567.500

M. le Président.- Je mets ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le M. le Secrétaire Général.-

85 - COMPTES DE PRÊTS	DEPENSES	RECETTES
	28.556.000	1.473.100

M. le Président.- Je mets ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mes chers collègues ceci clôt l'étude du Budget Rectificatif de ces deux soirées longues et productives. Nous nous retrouverons mardi 7 octobre, à 17 heures,

pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2014.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Madame ROSABRUNETTO, chers collègues, je vous remercie, la séance est levée.

(La séance est levée à une heure dix)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

